

ENSEMBLE!

Numéro 73 / Trimestriel
Décembre 2011

POUR LA SOLIDARITÉ, CONTRE L'EXCLUSION

Des solutions à la crise...

UN GANT DE VELOURS
POUR LES BANQUIERS



& UNE MAIN DE FER
POUR LES PAUVRES

- ▶ **EUROPE** Les causes de la crise et quelques pistes pour s'en sortir
- ▶ **CHÔMAGE** Saigner les chômeurs pour soigner les banquiers?
- ▶ **PAUVRETÉ** Avec et sans emploi, les deux faces d'une même précarité

Belgique - België
P.P.
1020 Bruxelles 2
P 003487



Infor GazElec

L'énergie, c'est un droit !

Choisir un meilleur fournisseur d'énergie, oui mais...

Quel est le fournisseur le plus intéressant pour votre consommation d'énergie?
Comment changer de fournisseur? Quels sont vos droits ?

Infor Gaz Elec fait pour vous une comparaison des offres et des prix, vous aide à faire un changement...



informations et conseils gratuits :

02/209.21.90

www.inforgazelec.be

Non à la dictature des colonels de la finance !

Carlos Crespo

Rédacteur en chef d'Ensemble!

L'année 2011 avait pourtant bien commencé. Les révolutions arabes emportaient des tyrans que l'on croyait indéfiniment vissés à leur pouvoir. Des contreforts de l'Atlas aux confins de la Péninsule arabique, des peuples s'étaient soulevés avec courage et enthousiasme contre l'oppression. Un vent de révolte avait également soufflé sur le Vieux Continent. En Espagne, les indignés s'étaient mis en mouvement pour contester l'ordre économique existant et la capitulation du politique devant les marchés financiers. À défaut de grand soir, on pouvait commencer à croire aux lendemains qui chantent.

Aujourd'hui, nous encaissons le contre-coup réactionnaire de cette euphorie contestataire. L'évolution politique récente dans différents pays a de quoi inquiéter sérieusement les progressistes. Ainsi, en Italie comme en Grèce, des chefs de gouvernement légitimement élus ont été évincés au profit de technocrates cooptés par, dans et pour les intérêts financiers supranationaux. Certes, la gestion de Silvio Berlusconi et de Georges Papandreou était loin d'être irréprochable, mais ils étaient des dirigeants politiques arrivés au pouvoir par le suffrage universel. Il semble qu'aujourd'hui, la priorité des faiseurs d'opinions, des prétendus "spécialistes" et de quelques décideurs est moins de préserver la souveraineté populaire que de rassurer les marchés financiers.

À n'en pas douter, la dérive est funeste. Nous sommes confrontés à un estompement imposé de l'essence (les critiques les plus virulents du système démocratique diront "l'apparence") démocratique de notre société dans le but de garantir des hausses boursières. Il convient d'épingler que jusqu'à ce qu'il évoque la possibilité de donner la parole au peuple, le Premier ministre grec était considéré comme un homme d'État "courageux" disposé à appliquer les recettes des "experts" économiques qui avaient mis son pays sous tutelle. Son idée de convoquer un référendum sur les réformes à mettre en place allait sans doute bien au-delà de ce que les marchés pouvaient tolérer d'un dirigeant docile et cela lui a coûté son mandat.

Les adulateurs de la technocratie se comptent aussi parmi les bonimenteurs médiatiques qui sévissent dans notre pays. Ces analystes autorisés se sont engouffrés dans la brèche de la longue crise politique pour tenter de convaincre l'opinion que, là où Di Rupo et consorts pataugeaient depuis des mois, des Colmant, Coene ou De Callatay auraient réussi à former un gouvernement et à mettre en place les mesures "difficiles" mais "nécessaires". En effet, ces experts, ne devant pas rendre des comptes devant les électeurs et s'encombrer de considérations démocratiques, auraient seuls pu satisfaire aux recommandations de la Commis-

sion européenne, garantir l'orthodoxie budgétaire voire même sauver l'euro. Les arguments de ceux qui contemplant avec bienveillance la possibilité de la mise en place d'un gouvernement technocratique sont pourtant particulièrement antidémocratiques. Le peuple ne serait pas en mesure de comprendre le caractère inéluctable des baisses de salaires et de dépenses publiques ou à appréhender les subtilités macro-économiques. Il devrait, sous la tutelle de puissances étrangères, accepter de renoncer à ses acquis sociaux si tel est le seul moyen de payer une crise dont il n'est pas responsable. On croirait être revenu quelques décennies en arrière et entendre ceux qui défendaient le suffrage capacitaire ou même la colonisation!

Le capitalisme mondialisé semble entrer dans une nouvelle phase de fébrilité et d'instabilité qui met à mal sa capacité à accepter des accommodements raisonnables que sont pour lui le suffrage universel, le multipartisme et le parlementarisme. Le mouvement social devra être extraordinairement combatif non plus seulement pour préserver les conquêtes que le patronat et ses relais politiques ambitionnent de lui arracher, mais aussi pour éviter la mise entre parenthèses de l'exercice des droits civils et politiques des travailleurs en vue de satisfaire la soif de profit des élites économiques dominantes.

SOUTENEZ-NOUS !

ABONNEZ-VOUS À ENSEMBLE!



- ▶ 15 euros / an: travailleurs
- ▶ 8 euros / an: sans-emploi et étudiants
- ▶ 30 euros / an: organisations
- ▶ Abonnements groupés: contactez notre secrétariat

ADHÉREZ AU COLLECTIF

Vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales.

- ▶ 30 euros / an: travailleurs
- ▶ 15 euros / an: sans-emploi et étudiants
- ▶ 60 euros / an: organisations
- ▶ 30 euros / an: petites organisations ou organisations de sans-emploi

Numéro de compte au nom du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion:
068-8922948-42

Ajouter en communication: ABO ou COTIS, suivant votre choix.

Merci à tou(te)s pour votre soutien!

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, c'est...

Créé en 1996, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion: emploi et revenu pour tous (asbl) associe des personnes, des associations et des acteurs syndicaux (dont la CSC-Bruxelles, la FGTB Bruxelles et la CNE) unissant leurs forces pour lutter contre l'exclusion.

Notre préoccupation centrale: renforcer un réseau entre associations, syndicats et citoyens pour analyser, dénoncer et combattre ensemble les mécanismes économiques, sociaux, politiques qui produisent l'exclusion sociale.

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion publie depuis sa création un journal trimestriel et s'est particulièrement impliqué ces dernières années dans la défense du droit à l'aide sociale et au chômage.



PLUSIEURS CAMPAGNES SONT EN COURS:

- ▶ Activation des chômeurs: www.stopchasseauxchomeurs.be
- ▶ Pour des CPAS conformes à la dignité humaine: www.asbl-csce.be

SI VOUS SOUHAITEZ CONTRIBUER À LA RÉUSSITE DE NOS ACTIONS VOUS POUVEZ:

- ▶ Faire connaître l'association et son journal à votre entourage.
- ▶ Vous impliquer dans la vie de l'asbl en collaborant au journal, aux actions.
- ▶ Devenir membre et soutenir ainsi pleinement le Collectif (et par là même recevoir le journal).
- ▶ Vous abonner au journal du Collectif.

www.asbl-csce.be

ÉDITO

- (3) Non à la dictature des colonels de la finance!
(Carlos Crespo)

ACTU

- (6) Brèves

CHÔMAGE

- (8) Saigner les chômeurs pour soigner les banquiers? Inacceptable!
- (10) "Faites payer les pauvres... Ils sont les plus nombreux!"
(Thierry Bodson)
- (12) Forem: en grève!
(Daniel Flinker)
- (14) Haro sur les chômeurs
(Abida Allouache)
- (18) Le facilitateur, ou la figure du commandeur
(Abida Allouache)
- (21) L'accompagnateur syndical, un soutien pour le chômeur
(Abida Allouache)

CPAS

- (24) De l'article 60 au carrousel de l'activation
(Renaud Maes et Michel Sylin)

PRÉCARITÉ

- (26) Vers une nouvelle définition de l'emploi convenable
(Danielle Ernotte)
- (28) Lettre ouverte des Travailleurs sans emploi de la CSC
- (30) La précarité croissante du travail à Bruxelles
(Philippe Van Muylder)

SANS-PAPIERS

- (36) La problématique "Roms" aujourd'hui: Bruxelles, la Belgique, l'Europe
(Catherine Moureaux)

ÉNERGIE

- (38) Une première analyse des nouvelles ordonnances bruxelloises électricité et gaz
(Claude Adriaenssens)
- (42) Consommateurs d'énergie: une protection sans contrainte
(Éva Detierre)
- (46) Les compteurs intelligents contestés
(Arnaud Lismond)
- (48) Une nouvelle directive européenne sur l'efficacité énergétique
(Paul Vanlerberghe)

EUROPE

- (50) Quelles réponses à la crise bancaire européenne?
(Philippe Lamberts et Gaspard Denis)
- (54) Une crise de trente ans (et plus...)
(Henri Houben)
- (58) S'en sortir, sans sortir...?
(Jean Flinker)

UNE PUBLICATION DU

Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, Place Loix 7 (bte 27), 1060 Bruxelles. 02/535.93.50.

RÉDACTEUR EN CHEF

Carlos Crespo
(crespoxc@hotmail.com)

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Daniel Flinker
(daniel.flinker@asbl-csce.be)

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Claude Adriaenssens, Abida Allouache, Thierry Bodson, Carlos Crespo, Gaspard Denis, Éva Detierre, Danielle Ernotte, Daniel Flinker, Jean Flinker, Henri Houben, Philippe Lamberts, Arnaud Lismond, Renaud Maes, Catherine Moureaux, Michel Sylin, Paul Vanlerberghe, Philippe Van Muylder

DESSINS

Titom (www.bxl.attac.be/titom)
Stiki (<http://ledessindulundi.site.voila.fr/>)

Les illustrations de Titom ainsi que ce journal sont mis à disposition suivant la licence Creative commons.

MISE EN PAGE

Graph'X - Étienne Mommaerts

REMERCIEMENTS

Stéphane Pastor et Christian Nauwelaers pour leur relecture attentive.

ÉDITEUR RESPONSABLE

Arnaud Lismond
Place Loix 7 (bte 27),
1060 Bruxelles

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s). Tous les articles peuvent librement être reproduits à condition de mentionner la source.

AVEC LE SOUTIEN DE

La Communauté française de Belgique



CULTURE
JEUNESSE
ÉDUCATION PERMANENTE

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion asbl a été reconnu en tant qu'association d'éducation permanente inscrivant son action dans l'axe 3,2; soit la production d'analyses et d'études, diffusées par imprimés et Internet.

Un chômeur sur quatre est sanctionné!

Le nombre de demandeurs d'emploi sanctionnés a triplé en 10 ans, passant de 34 284 en 2000 à 108 168 en 2010.

Plus précisément, pour la seule année 2010, 43 638 personnes ont été pénalisées pour chômage volontaire, 36 961 sanctions administratives ont été prononcées, 83 chômeurs de longue durée ont été punis, 16 720 demandeurs d'emploi ont été réprimés suite au contrôle de leur disponibilité sur le marché de l'emploi et 10 766 chômeurs ont été suspendus pour non-présentation à ce contrôle. "On ne peut dès lors pas dire que nous sommes laxistes... Notre système est loin d'être complaisant, illimité dans le temps pour tous", se félicite Joëlle Milquet.

Depuis 2004, l'Office national de l'emploi a engagé une véritable chasse aux chômeurs, ciblés par le "plan d'activation du comportement de recherche d'emploi", qui combine accompagnement régional et contrôle fédéral. La ministre de l'Emploi (cdH) semble très satisfaite: "Le Forem wallon transmet désormais sans retenue le nom des demandeurs d'emploi qui ne respectent pas leurs obligations."

Dans ce cadre, l'ONEm a privé, temporairement ou définitivement, 8 890 demandeurs d'emploi de leurs allocations au cours du premier semestre 2011, soit un quart de plus que l'année précédente.

(Belga, 25-6-11 et J. Milquet, L'emploi: la priorité collective du pays, 24-6-11)

Le modèle hongrois...

Le gouvernement conservateur hongrois a fait adopter une loi obligeant les chômeurs à effectuer des travaux d'intérêt général, indépendamment de leurs qualifications et indemnisation. S'ils refusent, ils perdent leur droit aux allocations.

Ce projet de travail obligatoire prévoit la construction de centres de logements collectifs, pouvant être dans certains cas des containers aménagés pour les personnes

dont le lieu de résidence serait trop éloigné des chantiers.

"Et pour surveiller ces camps, le Premier ministre hongrois a eu une très bonne idée: des policiers fraîchement partis à la retraite pourraient assurer la sécurité...", commente le quotidien allemand *Die Tageszeitung*. Le ministre de l'Intérieur hongrois insiste: "Ils ont les compétences nécessaires pour remettre au travail quelque 300 000 personnes."

(Les Échos 12-7-11 et <http://fr.myeurop.info>)

Accompagner... Mais vers où?

Si on ne crée pas 10 000 emplois par an à Bruxelles d'ici 2020, la région aura un taux de chômage de 36% et comptera quelque 224 000 chercheurs d'emploi, révèle une étude de l'Association pour le développement de la recherche appliquée en sciences sociales. Selon le Conseil central de l'économie, pour remplir les objectifs prévus par l'UE, la Belgique devra créer 570 000 emplois en dix

ans... soit 23 000 de plus, chaque année, que ce qui se produirait à politique inchangée. Selon le Bureau international du travail, en 2012, ce ne sont pas moins de 40 millions d'emplois qui manqueront à l'appel dans les pays du G20... un déficit d'emplois qui devrait encore croître dans les années suivantes!

(Belga, 3-10 et 8-11-11, La Libre Belgique, 26-9-11)

Et des 91 300 autres, on en fait quoi, chef?

La priorité de Grégor Chapelle (PS) est d'"améliorer le 'matching': que les employeurs trouvent les demandeurs d'emploi correspondant à leurs offres".

"Cela dit, ajoute le nouveau directeur d'Actiris, si on regarde les chiffres de façon objective, ce n'est pas avec le 'matching' qu'on va résoudre le problème du chômage à Bruxelles. En septembre, on avait 108 629 chercheurs d'emploi. Parmi eux, 15 000 diplômés du supérieur, 23 000

diplômés du secondaire et 70 000 sans diplôme du secondaire. Au même moment, on avait dans la base de données d'Actiris un peu moins de 3 000 offres d'emploi qui nous avaient été directement transmises. Dont 1 700 pour des personnes sans diplôme du supérieur. Autrement dit, pour les 93 000 diplômés du secondaire ou d'un niveau inférieur, il y a 1 700 offres disponibles!"... Soit une offre pour 55 candidats.

(Le Soir, 26-10-11)

Privés de dessert!

Le maire de Thonon-les-Bains, en Haute-Savoie, a décidé de restreindre l'accès des enfants de chômeurs aux cantines scolaires. Depuis septembre, les demandeurs d'emploi doivent fournir à la ville un justificatif de présence à un entretien d'embauche ou à une formation pour que leur enfant déjeune à la cantine dans la limite des places disponibles. "Lorsque j'ai voulu inscrire mon fils de 10 ans à la cantine pour la rentrée, comme je le fais depuis quatre ans, on m'a rétorqué que 4 jours/semaine, ce n'était pas possible car j'étais au chômage", raconte Christophe, demandeur d'emploi depuis mai dernier. "Il

est difficile d'expliquer à un enfant que d'un seul coup, parce que son père est au chômage, il n'a plus le droit d'aller à la cantine", souligne également le père de famille. Choqué, un restaurateur de la commune a pris l'initiative d'inviter dans son établissement tous les écoliers privés de repas. "Je suis prêt à servir 50 couverts et à les renouveler", assure le tenancier de "La Taverne d'ici et d'ailleurs". Il bénéficie du concours de nombreux bénévoles, commerçants, parents d'élèves et même d'un chauffeur de taxi qui va conduire les enfants au restaurant...

(AFP et Lepoint, fr, 12-9-11)

Anti-patrons?

Le président de l'organisation patronale flamande Unizo s'est emporté contre Joëlle Milquet, accusée d'être une "ministre anti-patrons". Désireux d'aplanir le différend, le porte-parole de la ministre a énuméré une série de mesures adoptées par le gouvernement Letermé en faveur du patronat: "Norme salariale, chômage temporaire des employés, réforme du travail des étudiants, contrats win-win..."

Un travailleur win-win ne coûte, par exemple, que 5 euros de l'heure à son employeur. Ce type de plan

d'activation des chômeurs, qui permet d'alléger le coût salarial, constitue donc une véritable aubaine pour les patrons... Des emplois atypiques qui devraient d'ailleurs "représenter plus de 80% des créations nettes d'emplois salariés en 2011", souligne une étude de l'Institut pour un développement durable, qui estime le coût de ces programmes pour l'État fédéral, en tenant compte des réductions des cotisations sociales, à près d'un milliard d'euros!

(Belga, 29-9 et 30-4-11; P. Defeyt, La montée en puissance des emplois "activés", 9-11)



“Plus autonomes” = moins solidaires

Le projet d'accord institutionnel présenté le 11-10-11 par Elio Di Rupo, et qui a reçu le soutien des quatre familles politiques traditionnelles, tant au nord qu'au sud du pays, porte un nom éloquent: “Un État fédéral plus efficace et des entités plus autonomes”. Au centre de celui-ci se trouve donc bien la demande des partis flamands de plus de “responsabilisation” des régions, et donc à terme de moins de solidarité entre les citoyens des régions plus et moins prospères.

Les allocations familiales seraient

transférées aux deux communautés (et pour Bruxelles, à la Commission communautaire commune). Comme plusieurs dirigeants syndicaux de la FGVB l'ont relevé: “C'est un premier coin enfoncé dans la solidarité entre tous les travailleurs de ce pays. La suite du détricotage viendra demain, lors de prochains gouvernements, à l'occasion de réformes institutionnelles futures.”

Si “les règles relevant du droit du travail et de la sécurité sociale restent fédérales, de même que les dispositifs de concertation sociale

ainsi que la politique salariale”, les “régions recevraient la pleine compétence de décision et d'exécution en matière de contrôle de la disponibilité active et passive et d'imposition de sanctions des chômeurs”. Un second coin serait ainsi enfoncé dans le caractère fédéral de la sécurité sociale.

En outre, la porte serait grande ouverte à la confusion entre les missions régionales d'aide au placement des chômeurs (assumées par Actiris, le Forem et le VDAB) et celle de contrôle aujourd'hui assumée par l'ONEm.

Nous

Le taux de chômage dans la zone euro a atteint 10,3% de la population active en octobre 2011, soit son plus haut niveau historique, selon l'office européen des statistiques. Cela fait désormais six mois consécutifs que le chômage en zone euro atteint ou dépasse les 10%. Selon les calculs d'Eurostat, 16,294 millions de personnes étaient au chômage dans la zone euro en octobre, soit 126 000 de plus qu'en septembre.

(AFP, 30-11-11)

Eux

Avec une fortune de 28,6 milliards d'euros en 2011, Bernard Arnault, le propriétaire du groupe de luxe LVMH, est l'Européen le plus riche, selon le magazine *Forbes*. Cette somme représente 5 millions d'années d'allocations forfaitaires prévues par le gouvernement Di Rupo pour un chômeur cohabitant, 51 millions de fois le seuil de pauvreté mondial ou encore 9,8 millions de fois la richesse médiane détenue par une personne dans le monde...

(Metiseurope.eu)

24 000...

D'après la FGVB, 24 000 chômeurs seront exclus dès avril 2012 par l'ONEm, suite aux mesures contenues dans l'accord gouvernemental.

(Le Soir, 10-12-11)

VITE

PRÉCARIAT

En 2010, près d'un million de Belges vivaient dans un ménage dans lequel personne n'avait un emploi rémunéré, soit 770 000 adultes (12,5% des 18-59 ans) et 272 000 enfants (12,2%), ressort-il d'une enquête sur les forces de travail publiée par le SPF économie.

Par ailleurs, l'enquête révèle qu'en 2010, plus de 184 000 personnes ont dû prendre un second job afin de boucler leurs fins de mois, soit 9 000 de plus qu'en 2009.

(Belga, 29-4-11)

PAUVRE BELGIQUE

Si près de 15% de la population belge vit sous le seuil de pauvreté, soit avec un revenu inférieur à 973 € par mois pour

un isolé, 70% des sans-abri et plus de 95% des personnes en séjour irrégulier se situent sous ce seuil, affirme une enquête de la KUL. Parmi cette population précarisée, certains vivent avec moins de 450 € par mois.

(DH, 4-3-11)

QUESTIONS DE SURVIE

Selon une chercheuse de la KUL, un chômeur sanctionné sur deux sort du système: “Personne ne

sait comment ils survivent.” Elle souligne également qu’“environ 10% de ces gens vont au CPAS”. Les CPAS wallons estiment, de leur côté, que cette politique d'exclusion leur a coûté, en 2010, 48 109 081 euros... L'État fédéral laissant aux communes les moins riches la charge des plus pauvres.

(Belga 9-9-11 et R. Cherenti, Sanctions ONEm, charge des CPAS, Étude 2011)

CHÔMAGE

Saigner les chômeurs pour soigner les banquiers ? Inacceptable !

Alors que l'État fédéral se prépare une nouvelle fois à mettre à charge des contribuables les pertes liées aux spéculations des banquiers, nous n'accepterons pas que le nouveau gouvernement demande aux chômeurs de régler l'addition.

Cet été, la ministre fédérale de l'Emploi pointait elle-même l'augmentation fulgurante des sanctions contre les chômeurs (suspensions, exclusions...) depuis l'adoption en 2004 du "plan de contrôle renforcé" et la systématisation de la transmission à l'ONEm des informations des offices de placement régionaux (de 34 000 à 108 000 sanctions annuelles en 10 ans).

Les responsables politiques connaissent donc très bien les effets socialement désastreux de ce que nous dénonçons depuis 2004 comme une véritable "chasse aux chômeurs" et dont les CPAS wallons pointent également les effets catastrophiques. Nous attendons donc du futur gouvernement fédéral qu'il y mette fin.

EXCLURE, APPAUVRIR ET SCINDER

Nous sommes choqués que les discussions liées à la formation d'un nouveau gouvernement fédéral ne prévoient pas de stopper l'ava-

CARTE BLANCHE PUBLIÉE DANS LE SOIR DU 26 OCTOBRE 2011

/ Thierry Bodson, secrétaire général de la FGTB wallonne, **Alain Clauwaert**, président, **Paul Lootens**, secrétaire général de la Centrale générale, **Jean-Marie Constant**, président du Comité régional wallon de la CSC, **Erwin De Deyn**, président et **Myriam Delmée**, vice-présidente du SETCA, **Arnaud Lismond**, président du Collectif solidarité contre l'exclusion, **Pedro Rodriguez**, responsable francophone des Travailleurs sans emploi de la CSC, **Guy Tordeur**, secrétaire fédéral et **Philippe Vansnick**, secrétaire fédéral adjoint de la CSC Bruxelles, **Véronique van der Plancke**, vice-présidente de la Ligue des droits de l'Homme, **Felipe Van Keirsbilck**, secrétaire général de la Centrale nationale des employés, **Philippe Van Muylder**, secrétaire général de la FGTB Bruxelles.

lanche de contrôles et d'exclusions que subissent les sans-emploi, mais bien de lancer une nouvelle chasse aux chômeurs qui les rejettera par dizaines de milliers dans la pauvreté et vers les CPAS.

leurs, mais un manque d'emplois offerts. Il est cynique de forcer 100 chômeurs à multiplier leurs démarches de recherche a priori inutiles s'il n'y a qu'un seul emploi disponible. Et pourtant c'est bien

besoin d'être accompagnés, pas d'être harcelés. Il est inacceptable de sanctionner quelqu'un à qui on n'a pu proposer aucun emploi convenable.

“LES DISCUSSIONS LIÉES À LA FORMATION D'UN NOUVEAU GOUVERNEMENT ONT LANCÉ UNE NOUVELLE CHASSE AUX CHÔMEURS QUI LES REJETTERA PAR DIZAINES DE MILLIERS DANS LA PAUVRETÉ ET VERS LES CPAS.”

Le contrôle et l'accompagnement renforcés des chômeurs ne créent pas un seul emploi, mais bien des avalanches de sanctions et d'exclusions. Car il n'y a pas aujourd'hui un manque de travail-

l'extension et le renforcement du contrôle qui sont actuellement discutés : pour les jeunes, avant même de percevoir une première allocation et même pour les plus de 50 ans ! Les chômeurs ont

L'appauvrissement des chômeurs est également en discussion : les allocations des chômeurs de longue durée (pourtant déjà inférieures au seuil de pauvreté) seraient diminuées au nom du retour à l'emploi. Cela signifie, dans les faits, démolir un pan de la sécurité sociale fédérale et renvoyer finalement les sans-emploi vers la solidarité organisée au niveau des CPAS ou des familles pour les uns, vers le dénuement pour les autres.

La "responsabilisation" des régions sur l'évolution de leur taux d'emploi risque également de les pousser à rejeter les sans-emploi hors de leurs frontières (comme

(10)

**DÉGRESSIVITÉ
DES
ALLOCATIONS**
(Thierry Bodson)

(12)

**FOREM:
EN GREVE!**
(Daniel Flinker)

(14)

**STIGMATISATION
DES CHÔMEURS**
(Abida Allouache)

(18)

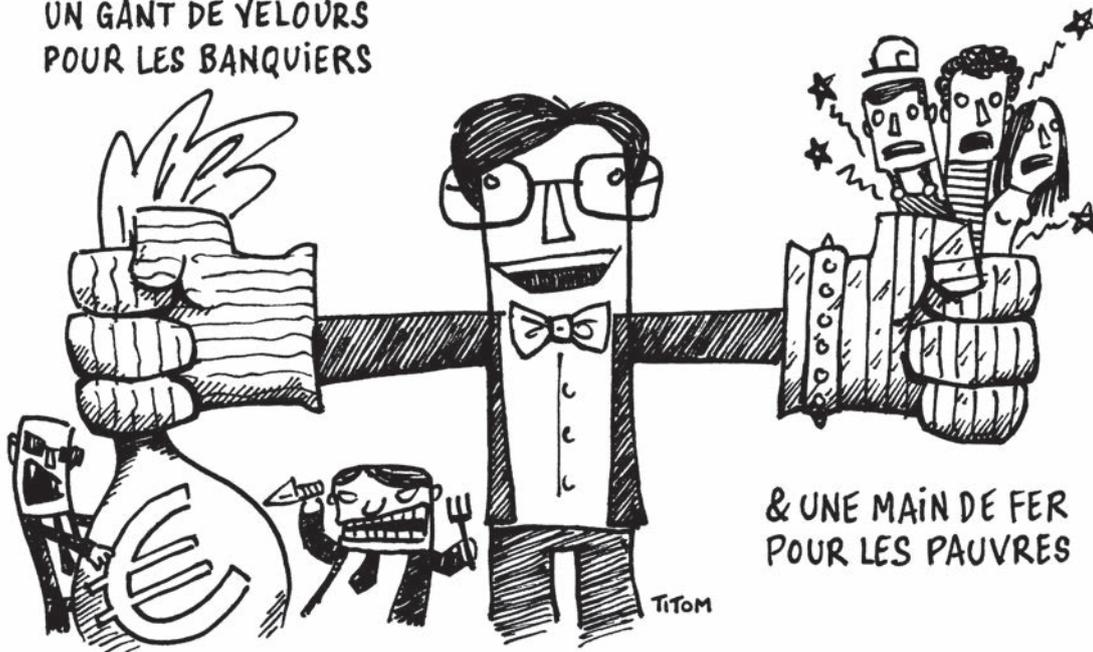
**FACILITATEUR
DE L'ONEM**
(Abida Allouache)

(21)

**ACCOMPAGNA-
TEUR SYNDICAL**
(Abida Allouache)

POUR SORTIR DE LA CRISE, LE GOUVERNEMENT PRÉCONISE...

UN GANT DE YELOURS
POUR LES BANQUIERS



& UNE MAIN DE FER
POUR LES PAUVRES

ce fut récemment le cas pour les demandeurs d'asile), et toute atteinte à l'unité fédérale des normes de l'assurance chômage et de leur contrôle ne manquera pas de générer à brève échéance la scission de l'indemnisation du chômage et, dès lors, de la formation des salaires. On le sait, dans le contexte d'évolutions démographiques différenciées, certaines forces nationalistes ne verraient pas cette scission d'un mauvais œil, tandis que le patronat y trouverait un nouvel instrument majeur pour mettre en concurrence les travailleurs des différentes régions et casser les protections sociales.

REFUSONS QUE L'ON BRADE LA SÉCURITÉ SOCIALE

À coup de réformes fiscales injustes, les richesses se sont accumulées dans quelques mains. Comme l'indiquait *Le Soir* ce 13 septembre, "La richesse globale

(hors immobilier) des Belges a dépassé pour la première fois, fin 2010, le cap des 900 milliards d'euros [...] En deux ans, les actifs totaux détenus par des particuliers belges ont ainsi gonflé de plus de 100 milliards d'euros." Pour soutenir l'emploi, l'État fédéral doit mobiliser ces richesses et non saigner les chômeurs.

Nous ne voulons pas d'une société à l'américaine, toujours plus inégalitaire, où l'indemnisation limitée dans le temps du chômage crée une horde de travailleurs pauvres. Ce modèle a échoué là-bas, nous refusons qu'on nous l'impose ici.

L'assurance chômage est un pilier essentiel de la sécurité sociale, dont nous avons hérité des luttes antérieures. Elle organise la solidarité entre les travailleurs, entre les régions et oblige les employeurs à offrir au moins une rémunéra-

tion et des conditions de travail minimales. Nous refusons que l'on brade la sécurité sociale et la solidarité nationale en prétendant les sauver. Nous refusons que l'on fasse payer les chômeurs pour financer les banquiers.

Nous en appelons à un large débat public, à l'élaboration d'un projet d'avenir équilibré qui ne se fasse pas sur le dos des sans-emploi et, au besoin, à la mobilisation sociale et citoyenne pour défendre l'assurance chômage, part essentielle de la sécurité sociale fédérale construite par les travailleurs de ce pays. ■

“Faites payer les pauvres... Ils sont les plus nombreux !”

On relève, dans le dernier document de négociations rendu public, de nombreuses attaques frontales contre notre système d'assurance chômage : élargissement du contrôle de disponibilité aux plus de 50 ans, restriction de l'admissibilité aux allocations d'attente Ⓞ, remise en cause de l'assimilation des périodes de chômage dans le calcul de la pension, durcissement de la notion d'emploi convenable... Mais, si inacceptables soient-elles, aucune de ces mesures n'aurait un impact aussi large et désastreux que l'accroissement de la dégressivité des allocations de chômage prévu dans cette note. Les choses sont claires : le futur gouvernement déclare la guerre aux plus précaires d'entre nous!

LE VOLET SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA NOTE DU FORMATEUR ELIO DI RUPO, RENDUE PUBLIQUE LE 4 JUILLET DERNIER, COMPREND DE NOMBREUSES MESURES DESTINÉES À DÉGRADER LE STATUT ET LES ALLOCATIONS DES DEMANDEURS D'EMPLOI. LA FGTB WALLONNE S'EST PENCHÉE SUR CES PROPOSITIONS ET LEURS CONSÉQUENCES CONCRÈTES POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI ET TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL SOUTENUS PAR L'ONEM. LES RÉSULTATS SONT ALARMANTS! Ⓞ

Thierry Bodson
Secrétaire général de la FGTB wallonne

La situation actuelle des chômeurs et des travailleurs à temps partiel n'est pourtant déjà guère enviable aujourd'hui. Une grande partie des

deux ans, voire un peu plus selon le passé professionnel) n'implique pas nécessairement du chômage ininterrompu mais bien une période durant laquelle les périodes continues de travail ne sont pas assez longues pour prolonger la 1^{re} ou 2^e période ou “recommencer un nouveau cycle”.

Nous avons pris comme hypothèse théorique que ce forfait “troisième période” serait égal au montant actuel des allocations d'attente - soit une allocation à peine supérieure au revenu d'intégration sociale dans le cas des “chefs de ménage” et “isolés”, inférieure pour les “cohabitants”. Dans ce cas, on arriverait à la situation suivante : Après une période de deux à quatre ans de chômage maximum, tous les chômeurs isolés percevraient 770 €, soit 203 € de moins que le seuil de pauvreté correspondant. Après cette même période, tous les chefs de ménage percevraient une allocation mensuelle moyenne de 1 042 €, soit 223 € de moins que le seuil de pauvreté correspondant.

L'application d'une dégressivité accrue et plus rapide précipiterait donc tous ces travailleurs sans emploi dans la pauvreté. À titre d'information, les chefs de ménage et isolés représentent pas moins de 250 000 citoyens de notre pays.

LES TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL, VICTIMES COLLATÉRALES

Il y a actuellement en Belgique entre 47 000 et 60 000 travailleurs à temps partiel (fluctuations mensuelles sur 2011) qui bénéficient d'une AGR, dont 70 à 80% de femmes. Plus de la moitié sont chefs de ménage. Une majorité de ces travailleurs et travailleuses sont inscrits au chômage depuis plus de deux ans et seraient donc rapidement, voire directement, concernés par une dégressivité accrue.

Nous avons repris l'hypothèse d'un forfait “troisième période” calqué sur le montant des allocations d'attente et avons effectué quelques projections pour un tra-

“LA GUERRE EST DÉCLARÉE AUX PLUS PRÉCAIRES !”

LA SITUATION EST GRAVE, ELLE DEVIENDRA VITE DÉSESPÉRÉE

Cette dégressivité plus rapide et plus importante aurait des conséquences désastreuses pour les demandeurs d'emploi inoccupés mais aussi pour les travailleurs à temps partiel bénéficiant d'une allocation de garantie de revenus (AGR) Ⓞ. Ces deux catégories de citoyens verraient en effet leurs allocations diminuer, voire disparaître. Plus largement, pareilles mesures contribueraient à réduire encore la protection des travailleurs sans emploi et, par conséquence, à dégrader davantage les conditions de travail et de rémunération des travailleurs actifs.

demandeurs d'emploi perçoivent une allocation inférieure au seuil de pauvreté Ⓞ. C'est le cas pour 61,6% des isolés et 92,4% des chefs de ménage Ⓞ, soit près de 200 000 travailleurs sans emploi Ⓞ!

LES CHÔMEURS DE “LONGUE DURÉE” DANS LA LIGNE DE MIRE

La note du formateur prévoit l'instauration d'un minimum forfaitaire - qui tiendrait compte de la situation familiale - pour tous les chômeurs en troisième période d'indemnisation Ⓞ, c'est-à-dire les chômeurs dits “de longue durée”. Commençons par rappeler qu'un chômage de longue durée (plus de



vailleux "type" 20h/semaine dans le secteur privé, salaire de 850 € brut/mois.

Le tableau ci-dessous est plus qu'éloquent... Selon son barème chômage (basé sur son dernier salaire) et sa situation familiale, les pertes mensuelles nettes pour ce travailleur "type" se situeraient entre 27 et... 305 €! Pour les chefs de ménage et les isolés, l'AGR décroîtrait de manière "exceptionnelle" tandis que celle des cohabitants serait réduite à néant. La disparition de l'AGR pour ces travailleurs à temps partiel "cohabi-

tants" pourrait également avoir de graves conséquences sur le calcul de leur future pension. En effet, les droits à la pension ne sont garantis, pour le travail à temps partiel avec maintien des droits et sans AGR, que de façon limitée dans le temps pour la partie non prestée.

Dernier constat: l'application de ce forfait aurait pour effet de plonger l'ensemble des travailleurs à temps partiel AGR chefs de ménage et isolés sous le seuil de pauvreté ¹¹. Étonnant quand on sait avec quelle véhémence certains dénoncent les prétendus "pièges à l'emploi" et que l'emploi à temps partiel tend

à se développer fortement ces dernières années.

ORGANISER LA RÉSISTANCE!

La FGTB wallonne ne restera évidemment pas impassible face à ce massacre social annoncé. Des représentants politiques ont d'ores et déjà été alertés des conséquences désastreuses de ces mesures. Dans le même temps, les commissions de travailleurs sans emploi informent et sensibilisent les demandeurs d'emploi de leur région. L'objectif est bien sûr de rassembler un maximum de militants en vue des mobilisations syndicales contre l'austérité.

Faire porter le poids de la crise sur ceux qui en sont victimes n'est pas seulement abject, cynique et immoral. C'est également une solution absurde. Les vieilles recettes libérales ont à maintes reprises montré leurs limites, leur inefficacité et leurs conséquences sociales et économiques désastreuses. S'évertuer à les répéter est donc une erreur impardonnable. D'autant plus quand ceux qui les appliquent ont été élus pour les combattre. ¹¹

¹¹ "Faites payer les pauvres... Ils sont les plus nombreux!" Attribué à Joseph Caillaux - ministre des Finances de Clemenceau - ou à Alphonse Allais.

¹² Allocation chômage minimum attribuée aux jeunes sous certaines conditions (âge, études, stage d'attente...).

¹³ Un chômeur initialement admis sur base d'un temps plein ou d'études peut, sous certaines conditions, bénéficier d'une AGR (parfois appelée "complément de chômage") s'il est engagé à temps partiel. Le montant de cette AGR dépend de son allocation de chômage à temps plein "virtuelle", de son salaire, du nombre d'heures prestées...

¹⁴ 973 €/mois pour un isolé, 1 265 € pour un adulte et un enfant, 1 459 € pour deux adultes, 1 751 € pour deux adultes et un enfant, 2 044 € pour deux adultes et deux enfants...

Ce seuil actuel est calculé sur base des revenus 2009. On peut donc considérer que, vu l'inflation connue depuis, il est déjà dépassé.

¹⁵ Ces 131 027 chefs de ménage perçoivent moins que le seuil "minimal" correspondant à leur situation (1 265 € pour un ménage d'un adulte et d'un enfant).

¹⁶ Le seuil de pauvreté des cohabitants est, par définition, difficilement quantifiable en l'absence d'informations sur les revenus du/des autre(s) membre(s) du ménage.

¹⁷ À l'exception des chômeurs comptant 20 ans carrière ou des chefs de ménage et isolés âgés actuellement de plus de 55 ans.

¹⁸ Sur base, toujours, des projections réalisées.

¹⁹ Cet article a été rédigé le 15 novembre 2011.

Travailleur AGR 20h/ semaine salaire 850 €/ mois	Situation actuelle Revenu global net (salaire + AGR)	Note Formateur Revenu global net (salaire + AGR)	Différentiel situation actuelle - note du formateur	Différentiel note du formateur - seuil de pauvreté
Chef de ménage barème le + bas	1.237,22 €	1.209,92 €	- 27,30 €	-55,08 €
Chef de ménage barème le + élevé	1.382,30 €	1.209,92 €	- 172,38 €	-55,08 €
Isolé barème le + bas	1.084,29 €	956,63 €	- 127,66 €	-16,37 €
Isolé barème le + élevé	1.261,89 €	956,63 €	- 305,26 €	-16,37 €
Cohabitant barème le + bas	832,59 €	775,04 €	- 57,55 €	Voir remarque F
Cohabitant barème le + élevé	968,83 €	775,04 €	- 193,79 €	Voir remarque F

Forem : en grève !

Des mois durant, le ministre wallon de l'Emploi a tenté de faire avaliser un nouveau contrat de gestion, organisant les missions du Forem pour la période 2011-2016. Le 13 septembre 2011, le comité de gestion de l'institution régionale signe finalement le document, suite à son approbation par le gouvernement wallon, le 1^{er} septembre.

Pour autant, les syndicats, qui dénoncent un manque récurrent de concertation, continuent à faire pression, afin de peser sur la mise en œuvre concrète de l'accord.

Dans cette ambiance troublée, il semble donc opportun de s'attarder sur certains points de tension générés par les réformes en cours au sein de l'organisme chargé de l'accompagnement des demandeurs d'emploi wallons ; des évolutions dont le contrat de gestion constitue l'une des pièces maîtresses.

UN NOUVEAU FOREM ?

Une nouveauté... vieille de 15 ans. Il faut être conscient que les transformations que va connaître le Forem ne constituent que la déclinaison wallonne de réflexions entamées dès 2008 et scellées dans un accord en mars 2010 par le gouvernement fédéral... Ces mises au point nationales ne sont, elles-mêmes, que la concrétisation, au niveau belge, des ambitions européennes en matière d'activation des chômeurs, promues dès 1997 par la Stratégie européenne pour l'emploi.

PRENDRE UN CHÔMEUR PAR LA MAIN

À première vue, les métamorphoses qui sont en train de

"ÇA BOUGE AU FOREM!", S'ENTHOUSIASME ANDRÉ ANTOINE. POURTANT, LE 15 SEPTEMBRE 2011, PLUS RIEN NE BOUGE À L'OFFICE WALLON DE PLACEMENT ET DE FORMATION DES CHÔMEURS, DONT PLUSIEURS DIZAINES DE SITES SONT BLOQUÉS PAR DES PIQUETS DE GRÈVE! EN CAUSE, DIFFÉRENTS ASPECTS DU NOUVEAU CONTRAT DE GESTION DE L'ORGANISME PUBLIC QUI RESTENT EN TRAVERS DE LA GORGE DES TRAVAILLEURS DU FOREM ET DE LEURS REPRÉSENTANTS SYNDICAUX.

Daniel Flinker
CSCE

s'opérer au Forem peuvent paraître séduisantes. La finalité des différentes réformes concoctées n'est-elle pas d'offrir à chaque chômeur un parcours individualisé vers l'emploi?

Le demandeur d'emploi se verrait ainsi confié aux soins d'un référent unique, chargé de déterminer son profil pour mieux l'aiguiller vers des structures adaptées à la résolution de ses problèmes.

Dans ce cadre, la CSC rappelait, en janvier 2011, qu'elle "défend très fermement l'idée d'un accompagnement individualisé soutenu pour chaque chômeur, avec du temps et des moyens consacrés par les conseillers et les partenaires d'insertion et de formation... Un accompagnement social et humain qui prenne en compte le projet professionnel et le projet de vie des personnes, ainsi que leurs particularités et besoins".

L'idée d'un accompagnement personnel n'est donc, bien entendu, pas remise en cause par les tra-

vailleurs sociaux et leurs syndicats au Forem. Mais un écart semble se creuser entre la théorie et la pratique. L'accompagnement individualisé des chômeurs wallons, tel qu'il se précise dans le cadre de l'État social actif belge, ne paraît profitable ni aux demandeurs d'emploi ni aux travailleurs sociaux qui les accueillent...

"DISPATCHER" LES CHÔMEURS

Outre le surcroît de travail administratif que ces modifications vont engendrer, les employés du Forem se plaignent de l'appauvrissement de leurs missions. Ils seraient désormais cantonnés dans un rôle de "dispatcheurs" des chômeurs, après les avoir catégorisés en fonction de leur éloignement supposé du marché du travail.

DES TRAVAILLEURS PRÉCAIRES POUR AIDER LES CHÔMEURS À SORTIR DE LA PRÉCARITÉ ?

Un autre élément qui suscite la controverse autour du contrat de gestion est le manque de moyens disponibles, la faiblesse

de la dotation du Forem. De ce fait, les "référénts" se trouveront dans l'incapacité de dispenser un accompagnement de qualité à chaque demandeur d'emploi. Pour le prouver, les organisations de défense des travailleurs pointent notamment la contradiction entre l'augmentation de la quantité de chômeurs à suivre et la faible "statutarisation" du personnel du Forem.

Peut-on, dès lors, parler d'une réforme ambitieuse? Des travailleurs "à la chaîne" débordés, sans perspectives de carrière et peu valorisés se voient confier la responsabilité d'aider des dizaines de milliers de personnes supplémentaires - dévalorisées, précaires et menacées d'exclusion du chômage - à dénicher un job sur un marché du travail en déficit structurel d'emplois de qualité.

LA PRIVATISATION DU SERVICE PUBLIC

Dès la mi-2010, une note d'orientation relative au contrat de gestion

TRAITEMENT MIRACLE POUR LES CHÔMEURS

CHEZ QUI LE DOCTEUR FOREM A DIAGNOSTIQUÉ UN PROBLÈME MÉDICAL, MENTAL, PSYCHOLOGIQUE OU PSYCHIATRIQUE



suscite l'ire des syndicats. La CSC et la CGSP sont déjà sur le qui-vive et s'inquiètent notamment d'un risque de privatisation du service public : "La volonté de privatiser les actions de base du Forem

telles que la formation, l'insertion et l'accompagnement des publics visés, au travers de "sous-traitance ou de concession de service public" ou de "soutien-subvention"; la volonté de transférer une partie

du service public au privé nous inquiètent lourdement. Il est faux de laisser croire que les actions du privé auraient les mêmes finalités que celles du public. Les conséquences pour les demandeurs

d'emploi se traduiraient par des inégalités de traitement, selon des critères de rentabilité en termes d'insertion professionnelle." ■

Quel accompagnement pour les demandeurs d'emploi ?

Plusieurs articles publiés dans les deux derniers numéros de la revue *Ensemble!* mettent en évidence une série de critiques formulées à l'encontre de l'accompagnement qui est en train de se développer vis-à-vis des demandeurs d'emploi, en Wallonie mais également dans les deux autres régions du pays.

TOUS FICHÉS !

Afin d'octroyer une aide appropriée, il est nécessaire de décortiquer, dans les moindres détails, la vie du chômeur. Cette "mise à nu" du demandeur d'emploi pose question, notamment en ce qui concerne l'accès aux informations personnelles stockées dans des bases de données.

HANDICAPÉS SOCIAUX...

La fonction du "screening" est de déterminer le degré d'éloignement du demandeur d'emploi du marché du travail... sans s'interroger sur les défaillances de ce dernier, sur l'inadéquation entre les besoins du chômeur et les problèmes quantitatifs ou qualitatifs de l'emploi.

Cette manière d'appréhender la question du chômage tend à médicaliser les problèmes sociaux, à considérer le sans-emploi

comme un handicapé social qu'il faut soigner en le responsabilisant.

VERS UN "TRI SÉLECTIF" DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Les symptômes diagnostiqués, un remède va être élaboré. Il paraît utile de s'attarder sur le dispositif paternaliste de catégorisation. Les solutions offertes aux demandeurs d'emploi sont très limitées, standardisées. Les chômeurs vont être rangés dans un nombre précis de catégories et de sous-catégories stigmatisantes. En fait, l'accompagnement sur mesure promis s'apparente plutôt à du prêt-à-porter de piètre qualité, dont les chômeurs ne pourront se défaire aisément.

ASSUJETTIR L'ACCOMPAGNEMENT AU CONTRÔLE

La majeure partie des sanctions prononcées à l'encontre des demandeurs d'emploi résultent du non-respect de prescriptions mentionnées dans le plan d'action régional auquel les chômeurs sont astreints. Désormais, avec un accompagnement généralisé, rendu obligatoire et fixé par contrat, le risque est grand d'observer une recrudescence de la "chasse aux chômeurs".

ACCOMPAGNER... MAIS VERS OÙ ?

Une série d'institutions vont être submergées par l'afflux de demandeurs d'emploi "très éloignés du marché du travail". Pour désengorger le secteur de l'insertion socio-professionnelle, la tentation sera alors forte de proposer aux chômeurs n'importe quels emplois... une aubaine pour les employeurs "shootés au chômage", dopant leurs profits grâce aux emplois activés payés pour partie par la collectivité.

TRAVAIL GRATUIT

À quoi va avoir droit le chômeur ? Un groupe de demandeurs d'emploi "peu employables" suscite la polémique : les MMPP, catégorisés de la sorte en raison de troubles mentaux ou médicaux. Il est douteux que l'agent du Forem dispose de toutes les compétences nécessaires pour juger de certains aspects de la trajectoire de la personne qu'il reçoit, comme son état mental ou de santé. Ce qui paraît sûr, en revanche, c'est que l'office régional pourra contraindre les MMPP à suivre une "révalidation", combinant soins médicaux obligatoires (en vue de les rendre employables et non de les soigner) et travail gratuit!

Haro sur les chômeurs

En septembre dernier, le *Daily Mail* rapportait qu'«un cinquième des Anglais vivent dans une maison où personne ne travaille» 🗳️. Ces millions de personnes vivent des allocations, ce que le gouvernement libéral-conservateur de David Cameron n'apprécie pas du tout. Ces familles qui vivent le chômage sur plusieurs générations sont accusées non seulement de profiter de l'assistance sociale en grevant les finances publiques mais de se transmettre une culture de l'assistance. Bonjour la stigmatisation!

LA FIGURE DU CHÔMEUR, BIEN UTILE AU SYSTÈME

Si on se gargarise à longueur de temps et de pseudo-analyses de lutte contre le chômage, autant dire que la figure du chômeur arrange bien le système. Toutes les stigmatisations du chômeur pourraient bien être le pain béni de cette nouvelle religion qui ne dit pas son nom. Son dieu marché agit avec une main invisible. Ses lois économique-financières décidées en haut lieu tombent comme des couperets et déstructurent les sociétés et leurs tissus sociaux. La cruauté sociale de ces politiques - qui n'ont cure de la casse sociale qu'elles produisent - est telle qu'on se cherche des responsables face à cette main invisible. Le chômeur fait un coupable idéal. Il est proche, lui! C'est le voisin ou l'ex-collègue. On peut déverser sur lui sa hargne, sa colère ou son mépris. De plus, comme - hormis quelques rentiers et autres privilégiés - le chômage guette, tapi dans les recoins de chaque entreprise, chacun peut se retrouver chômeur. Comme ça, pas de jaloux mais un stress généralisé.

QUI N'A PAS ENTENDU AU MOINS UNE FOIS AUTOUR DE SOI, DANS SA FAMILLE, DANS L'ASCENSEUR OU DANS LA RUE DES PROPOS DÉSOBLIGEANTS SUR LES CHÔMEURS? CES STIGMATISATIONS EN SÉRIE JETTENT LA SUSPICION SUR LA PERSONNE ET SE RÉPÈTENT EN LITANIES: ASSISTÉ, PARASITE, PROFITEUR, FAINÉANT... COMMENT EST-CE POSSIBLE? ALORS QUE TOUTE PERSONNE SENSÉE SE REND BIEN COMPTE QU'AVEC LES FERMETURES D'USINES, C'EST BIEN LE TRAVAIL QUI FAIT DÉFAUT. COMMENT, DE VICTIME D'UNE SITUATION COLLECTIVE, LE CHÔMEUR DEVIENT-IL INDIVIDUELLEMENT COUPABLE ET OSTRACISÉ?

Abida Allouache
CSCE

Une épée de Damoclès au-dessus de chaque tête de pipe. Alors on se ramasse et on se ratatine sur soi. Stigmatiser le chômeur sert aussi à détourner son regard de sa situation à soi pas si enviable au fond.

les organismes censés aider les chômeurs. Fatima, la quarantaine, au chômage pendant quelques mois, en a fait l'expérience: «Si au moins les accompagnateurs d'Actiris se disaient que je n'étais pas là

pas questionnée sur ça. Je ne me suis pas sentie reconnue», nous dit-elle. «Je suppose que cela tient aussi à mes attributs physiques, je suis brune et j'ai une origine qui est assez marquée dans mes traits. Je suppose qu'il y a eu un amalgame. En tout cas, c'est moche d'être au chômage. En plus de ça, être regardée comme quelqu'un qui s'active à ne pas aller travailler, c'est une insulte à ma dignité.»

“DE VICTIMES D'UNE SITUATION COLLECTIVE, LES CHÔMEURS SONT TRANSFORMÉS EN COUPABLES QUI DOIVENT SE JUSTIFIER.”

Profiter des systèmes d'assistance sociale est bien le reproche le plus courant fait aux chômeurs. On leur prête la volonté de vivre aux crochets des gens qui travaillent et d'abuser des allocations de chômage. Et ce n'est pas seulement monsieur et madame tout-le-Monde qui le pensent, c'est trop souvent les personnes qui travaillent dans

pour profiter du système, les deux entretiens que j'ai eus avec les deux conseillers n'auraient pas été menés sur le même mode ni sur le même ton. Je n'avais pas apporté mon CV. Eh bien, d'emblée, la conseillère a estimé que je ne savais pas faire un CV alors qu'une de mes compétences, c'est recruteur. La personne ne m'a même

Cette culpabilisation des chômeurs transpire dans les politiques pour l'emploi, qui mettent les chômeurs en position d'accusés, les soupçonnant de ne pas fournir les efforts nécessaires pour trouver un emploi, et les menacent d'une suspension de leurs indemnités, voire de l'exclusion.

CULPABILISER LES VICTIMES

De victimes d'une situation collective, les chômeurs se trouvent ainsi

LA RÉVOLTE GRONDE CHEZ LES GRANDS ACTIONNAIRES

institués en coupables qui doivent se justifier.

D'aucuns arguent qu'il faut que la condition de chômeur soit vilipendée aux yeux de tous pour que les travailleurs encore à l'emploi acceptent tout en termes de mauvaises conditions de travail ou de salaire plutôt que de perdre leur poste! C'est en tout cas ce que pense Fabrice, Bruxellois de 34 ans au chômage depuis 4 ans: "C'est utile à la société de consommation et au monde du travail de transformer ça en marché avec une pression sur les plus faibles. En tout cas, quand il s'agit de la stigmatisation institutionnelle, du monde de l'entreprise, c'est bien vu dans l'entreprise de railler les chômeurs parce que ça nous différencie en tant que travailleurs."

Pour beaucoup de gens, le travail reste une valeur importante dans leur représentation du monde. Ils ne saisissent pas tous les bouleversements modernes qui ont fait du travail une simple variable d'ajustement économique. Mais eux continuent de croire que "quand on travaille, on est récompensé". Carla, 29 ans, en sait quelque chose avec sa famille, elle dont le grand-père a émigré d'Italie pour gagner sa vie. Elle est au chômage depuis 6 ans après un graduat en psychologie et un post-graduat en environnement et éco-conseil. "Dans mon contexte familial, c'est pas facile pour moi. Je pense que pour les personnes qui ont toujours travaillé, voire qui ont émigré pour aller travailler ailleurs, c'est très difficile de prendre en compte la réalité que le chômage existe et que les chômeurs ne sont pas que des gens qui ne veulent pas travailler, mais qu'il n'y a pas assez de travail pour tout le monde. Il y a beaucoup de méconnaissance et les chômeurs sont une bonne source de stigmatisation parce qu'en général, on ne connaît pas bien leur vie... Il y a peut-être chez les gens qui travaillent très dur un sentiment d'injustice que les



chômeurs profitent de la société alors que, pour moi, un ministre profite dix fois plus de la société car il est payé beaucoup plus."

Certes, le statut du travail est une véritable institution dans nos sociétés occidentales et celui qui n'en a pas est soumis corps et âme aux turbulences idéologiques du moment. Et ces vents politiques actuels ont la fâcheuse particula-

rité de nier la réalité: des millions de personnes sont poussées dans le chômage ou le sous-emploi. Chacun a le devoir de travailler dans nos sociétés, mais encore faut-il en trouver du travail! "Toutes les institutions crédibles s'accordent pour dire qu'il y a objectivement moins d'emplois qu'il n'y a de travailleurs potentiels - c'est une réalité du marché du travail - eh bien, non, les politiques

continuent de s'exprimer en des termes qui laissent croire que, si on est au chômage, c'est de notre faute", rappelle Fatima. En effet, les politiques d'activation du comportement de recherche d'emploi ont ceci de remarquable de faire porter à la personne au chômage la responsabilité de ne pas avoir trouvé un emploi. Un emploi qui n'existe pas ou, en tout cas, pas pour tous. →

La stigmatisation

La notion de stigmatisation est reliée à Erving Goffman, qui l'explique dans son ouvrage *Stigmates*.

Elle intervient lorsqu'une personne présente quelque chose de différent par rapport aux modèles normatifs de son entourage ou de la société. Cette variante va non seulement modifier ses relations aux autres mais aussi la disqualifier.

Goffman classe les stigmates en trois catégories: il y a ceux qui sont visibles, les handicaps corporels, et les invisibles. Ces derniers se déclinent en deux parties. Il y a les stigmates

tenant à la personnalité ou au passé de l'individu: troubles du caractère, alcoolisme, séjour dans un hôpital psychiatrique. Dans certaines conditions socio-historiques, cela peut être aussi l'anathème jeté sur la femme divorcée ou l'homosexuel. Les stigmatisations à l'encontre des chômeurs se situent à ce niveau-là! Il y a aussi les stigmates "tribaux", qui correspondent à la race, à la religion ou à l'origine et qui peuvent être transmis de génération en génération comme ceux des Noirs américains ou des Roms chez nous. Si ces stigmates sont visibles par la couleur de la peau ou par l'infirmité, l'individu est dit "discrédité".

LE BOUC ÉMISSAIRE

“Dans les milieux populaires, c’est important d’avoir une population en dessous de soi sur laquelle taper. Pour des gens qui ont un travail pas très satisfaisant et qui, pour se rassurer, se disent “Il y a toujours un plus mal loti que moi, un plus pauvre que moi”, c’est devenu un peu comme l’humour dans les blagues, celui dont on peut rire...”, rajoute Fabrice.

Ainsi, salarié et chômeur sont montés l’un contre l’autre, au lieu d’être frères, voire camarades dans l’adversité, ils deviennent quasi ennemis! C’est vrai qu’alors on peut faire pression sur les travailleurs. Devant la menace de se retrouver dans cette situation si pénible et injuriée qu’est le chômage, ils devront se plier à toutes les volontés des patrons. Le chômage de masse joue donc bien son rôle de croque-mitaine.

Mais comment peut-on comprendre cet ostracisme et ces stigmatisations à l’égard des chômeurs? L’être humain a besoin de sens sur

tout dans les situations de crise. Comme il existe un décalage entre nos représentations du monde et la réalité de ce monde en crise, on a une fâcheuse tendance à laisser le fantasme et le conformisme remplacer la raison. On est trop souvent surpris, blessés, déçus dans la vie en société... Et la meilleure façon de faire face à ces dissonances sociales anxiogènes est ce que le philosophe anthropologue René Girard appelle le “bouc émissaire”. C’est ainsi que de victime d’une situation économique qu’il n’a pas voulue ni décidée, le chômeur en devient bouc émissaire! En plus de cet opprobre public qui le poursuit, le chômeur se sent souvent coupable de ne pas être conforme, ni d’avoir un travail. Il passe par des phases douloureuses de perte d’estime de soi et de honte qui l’accablent.

“Moi, au début de ma situation de chômeuse, raconte Carla, j’étais vraiment pas bien avec ça. Je voulais absolument être intégrée dans la société et pouvoir simplement répondre comme tout le monde à

la question ‘qu’est-ce que tu fais dans la vie?’ C’est une question qui revient souvent et quand on ne travaille pas quelque part, on peut expliquer ce qu’on fait dans la vie, mais c’est un peu plus complexe et un peu plus personnel aussi. C’est moins facile.”

Pour survivre au chômage, surtout s’il dure, la personne doit s’armer de force et d’un mental de fer. Sinon, gare à la déprime qui guette.

LA VISION FANTASMATIQUE

Comment peut-on encore justifier le chômage par des “tares individuelles”? Renaud Tarlet, sociologue, nous l’explique: “L’être humain ‘fonctionne’ autour de deux grands modes de rationalité, qui sont profondément étrangers l’un à l’autre.

Le premier mode, c’est celui de la “rationalité de la raison”. C’est celui qui nous fait comprendre que, lorsque des millions de personnes sont touchées par le chômage ou le sous-emploi, cela ne peut être

dû à des causes individuelles. Mais nous “fonctionnons” aussi autour d’une autre rationalité. Rationalité de crise et de protection contre la souffrance: la rationalité fantasmagorique. Cette rationalité s’éloigne de la “rationalité de la raison” car elle n’a pas le même objet. La rationalité fantasmagorique a pour but de trouver coûte que coûte du sens pour la personne en crise.

Prenons l’exemple du chômage. Vous êtes un salarié moyen, vous bossez dur, et vous voyez votre voisin, dont la situation est jumelle de la vôtre, se faire licencier et ne pas retrouver de travail. Si vous vous dites “Il est comme moi, ça pourrait m’arriver aussi”, vous vous retrouvez sans défense devant la réalité, face à une situation contre laquelle vous ne pouvez rien faire. Cette impuissance face au danger est extrêmement angoissante.

C’est pourquoi beaucoup d’individus dans cette situation auront tendance à accepter un discours leur expliquant que ceux qui tombent au chômage l’ont bien cherché. Voilà

La réconfortante pensée conformiste

Qu’est-ce qui fait que la plupart des Européens acceptent sans réagir le durcissement des sanctions à l’égard des chômeurs? Cet assentiment de l’opinion permet à tous les gouvernements de prendre des mesures injustes et répressives qui mènent à la pauvreté, à la misère et au désespoir, des millions de personnes. Voir la dernière tentative de suicide d’un chômeur dans un pôle emploi parisien. Le sociologue français Renaud Tarlet explique que l’esprit humain bascule, quand il est face à des phénomènes angoissants qu’il ne peut pas expliquer, vers ce qu’il appelle la pensée conformiste.

“Pensée conformiste, car elle veut que le monde soit conforme à ce qu’elle prétend, et elle y arrive par des dispositifs rhétoriques stéréotypés qui sont au nombre de trois. Ces dispositifs permettent de tout expliquer à peu de frais.

Dispositif 1: le sophisme. Un postulat (A) s’appuie sur un postulat (B), qui lui-même

s’appuie sur le postulat (A). Exemple: quand on cherche vraiment du travail (A), on en trouve (B), et on en trouve (B) quand on en a vraiment cherché (A). Si on ne trouve pas, c’est qu’on n’a pas bien cherché. Ce type de raisonnement imparable se retrouve dans tous les proverbes ou maximes conformistes: Quand on veut (A), on peut (B).

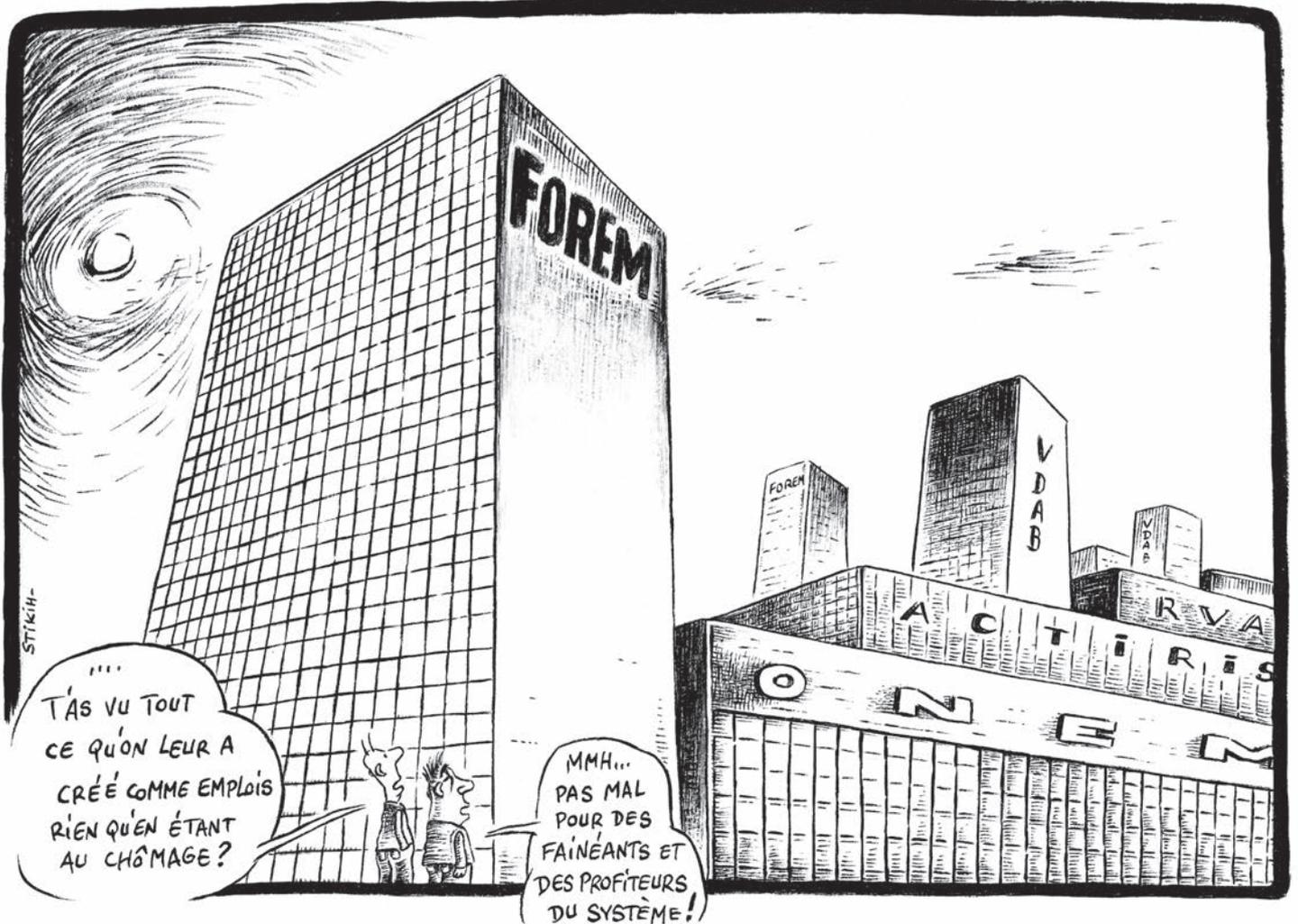
Dispositif 2: la fausse dialectique. On postule que, quand on cherche vraiment du travail, on en trouve. Or, la réalité contredit régulièrement ce postulat. La fausse dialectique va régler cette contradiction en expliquant que si ce qu’elle prédit ne se produit pas, c’est qu’on n’a pas encore assez appliqué sa logique. Ici, par exemple, la fausse dialectique consistera à prétendre que, si on n’a pas encore trouvé de travail, c’est qu’on n’a pas encore assez bien cherché. Du coup, toute contradiction entre ce discours et la réalité est facilement explicable.

Dispositif 3: la désignation d’un bouc

émissaire. Le phénomène problématique s’explique par la nature malfaisante de certains ennemis du corps social. Certains sont chômeurs car ils sont “fainéants” ou “inemployables”. D’ailleurs, ces gens sont des “fraudeurs”. La vraisemblance de l’accusation n’a aucune importance.

Avec ces trois dispositifs, aisément repérables, la pensée conformiste a réponse à tout. C’est précisément son objet: la cohérence absolue dans un monde incertain et angoissant. Pour se débarrasser de cette pensée infernale, il n’y a pas d’autre choix que de proposer sans relâche des explications alternatives, avec patience (car les esprits conformistes sont avant tout en crise) et avec beaucoup d’espoir, car ces satanés discours sont incroyablement cohérents et impossibles à contredire.

C’est ça, le défi qui nous est posé, à nous autres humanistes, depuis Hitler: réussir à convaincre des gens de se débarrasser de cette pensée dangereuse.”



une explication qui protège, même si ce n'est qu'imaginaire, fantasmagorique. Si je me dis "Celui qui me ressemble tant est au chômage car il l'a cherché", je regagne un pouvoir imaginaire sur ce qui m'arrive. Si je travaille bien, tout ira bien. Ça me laisse quelque chose à faire face à la fatalité."

LA PEUR DE SE DIRE...

Depuis une trentaine d'années, les politiques néolibérales ont non seulement détruit des emplois mais dégradé les conditions de vie générales des travailleurs. La précarité de contrats de travail de plus en plus courts et mal payés, le chômage de plus en plus massif, se sont ajoutés à la destruction des acquis sociaux tels que la baisse des salaires, les attaques sur les allocations de chômage, les retraites. Et ce dans tous les pays d'Europe, directives européennes obligent. À chacune de ces multiples crises, la propagande capi-

taliste bien huilée désigne à ses victimes sous le choc les boucs émissaires décrétés responsables.

"Il y a des gens qui ont peur de dire qu'ils sont chômeurs... car il y en a qui pensent que le chômeur, il est fainéant... On a peur tout simplement de dire "Je suis chômeur" parce qu'on risque directement d'être jugé: "Ah, t'es au chômage?" La fameuse question avec une pointe de cynisme, et ce ne sont pas de méchantes personnes qui disent ça", nous explique Lucas, au chômage depuis 7 mois.

Et la plupart des gens, souvent de bonne foi, tombent dans le panneau. "On va vers un regard sur les chômeurs qui n'est pas positif, conclut Fatima, et qui nous fait vivre le chômeur comme quelqu'un de dangereux. Quel retour en arrière! Ça ressemble à la fin du 19^e siècle et ses classes dangereuses!" **B**

A Selon ces chiffres, publiés par l'Insee britannique (Office for National Statistics), 3,9 millions de foyers outre-Manche sont constitués de membres qui ne travaillent pas. Soit un total de 7,3 millions d'"assistés" (1,9 million d'enfants + 5,4 millions d'adultes de moins de 65 ans). Parmi eux, des familles monoparentales dont 40% sont actuellement touchées par le chômage.

B Carla, Fabrice, Lucas et Fatima, que nous avons rencontrés en octobre 2011 à Bruxelles, ont bien voulu témoigner de leur expérience du chômage.

C Extrait du site: <http://allemagne-et-plus.a18t.net/?p=20>

Le facilitateur, ou la figure du commandeur

Leurs récits racontent leurs expériences, leurs ressentis et la façon dont ils ont vécu les convocations et les contrôles de l'ONEm. Ce qui nous en donne une tout autre vision que les incantations répétées sur le taux de chômage qui monte ou qui descend. On est loin des agrégats économiques et autres termes nominaux abstraits. Nous avons là le récit de personnes, d'individus concrets de chair et de sang.

Le vécu de ces personnes, qui nous dévoilent les effets et méfaits de ladite politique dans leur quotidien, nous raconte des vies dévastées. Leurs journées sont rompues dans des batailles souvent perdues d'avance. Combattants sans armes ni armure, dans la guerre pour trouver un emploi et la lutte pour sauver leurs allocations de survie, ils sont trop souvent les perdants, les victimes qui jonchent les terres minées des politiques de l'emploi...

On ne le dira jamais assez, tomber sous les fourches caudines du plan ACR fait basculer la vie des chômeurs dans un autre monde! Un monde où être chômeur rime avec moult indignités: le rapport à la réalité s'inverse, de victime de perte de son emploi, le chômeur devient responsable de l'avoir perdu. Un monde de menaces de réduction, voire d'exclusion du droit à l'allocation de chômage. Un monde quasi kafkaïen où il faut courir tous les jours un peu partout chercher un travail qui s'est fait la malle, souvent ailleurs sous des cieux moins cléments aux normes syndicales du salariat! Un monde de suspicion où il faut

"AIDE-TOI ET L'ONEM T'AIDERA", PAR LA GRÂCE DE SON COMMANDEUR, LE FACILITATEUR! NOTRE ÉTUDE SUR "LE PLAN D'ACTIVATION DU COMPORTEMENT DE RECHERCHE D'EMPLOI VU PAR CEUX QUI LE SUBISSENT" ^A NOUS A PERMIS DE RECUEILLIR TOUTE UNE SÉRIE DE TÉMOIGNAGES D'HOMMES ET DE FEMMES QUI VIVENT CETTE POLITIQUE D'ACTIVATION.

Abida Allouache
CSCE

tout garder: les fax, courriels et autres courriers et preuves de ses multiples démarches auprès d'employeurs pas toujours enclins à vous répondre. Un monde où le travail se rétracte comme peau de chagrin et où trouver un emploi relève de la recherche du Graal avec tout un parcours initiatique de formations aussi multiples que variées et de démarchages systématiques de potentiels employeurs sans aucune garantie de décrocher la timbale, le gros lot: un job!

souvent le lit de dépressions de toutes sortes. Stigmatisés comme "profiteurs", voire "fainéants", les chômeurs culpabilisent et rajoutent à ces insultes la souffrance de leur autodévalorisation.

Lors de cette chasse aux chômeurs, se dresse comme la statue du commandeur, la figure ô combien emblématique du facilitateur de l'ONEm.

"Ah! ils appellent ça un facilitateur?", s'étonne Noémie, 47 ans.

temps, plusieurs articles sur cette fonction qui se cache "derrière ce terme barbare - un anglicisme en fait - ne l'oublions pas", expliquait Yves Martens dans le n° 47. Si pour certains, en d'autres lieux, le facilitateur tient un rôle comparé à celui d'une sage-femme lors d'un accouchement, en aidant à faire émerger les meilleurs projets ou idées, ce n'est pas du tout le cas des facilitateurs de l'ONEm. "Je me suis sentie comme si j'étais devant un juge. Moi, je trouve que leurs convocations et leurs contrats sont des menaces", dit Rahma, la quarantaine, qui aimerait bien être animatrice, mais qui cherche même dans les ménages pour faire plaisir à l'ONEm. "Je ne trouve pas et j'en ai marre de courir de gauche à droite et de travailler bénévolement sans revenu."

"AH! ILS APPELLENT ÇA UN FACILITATEUR? ÇA ME FAIT RIRE. MOI, J'APPELLE ÇA UN INSPECTEUR!"

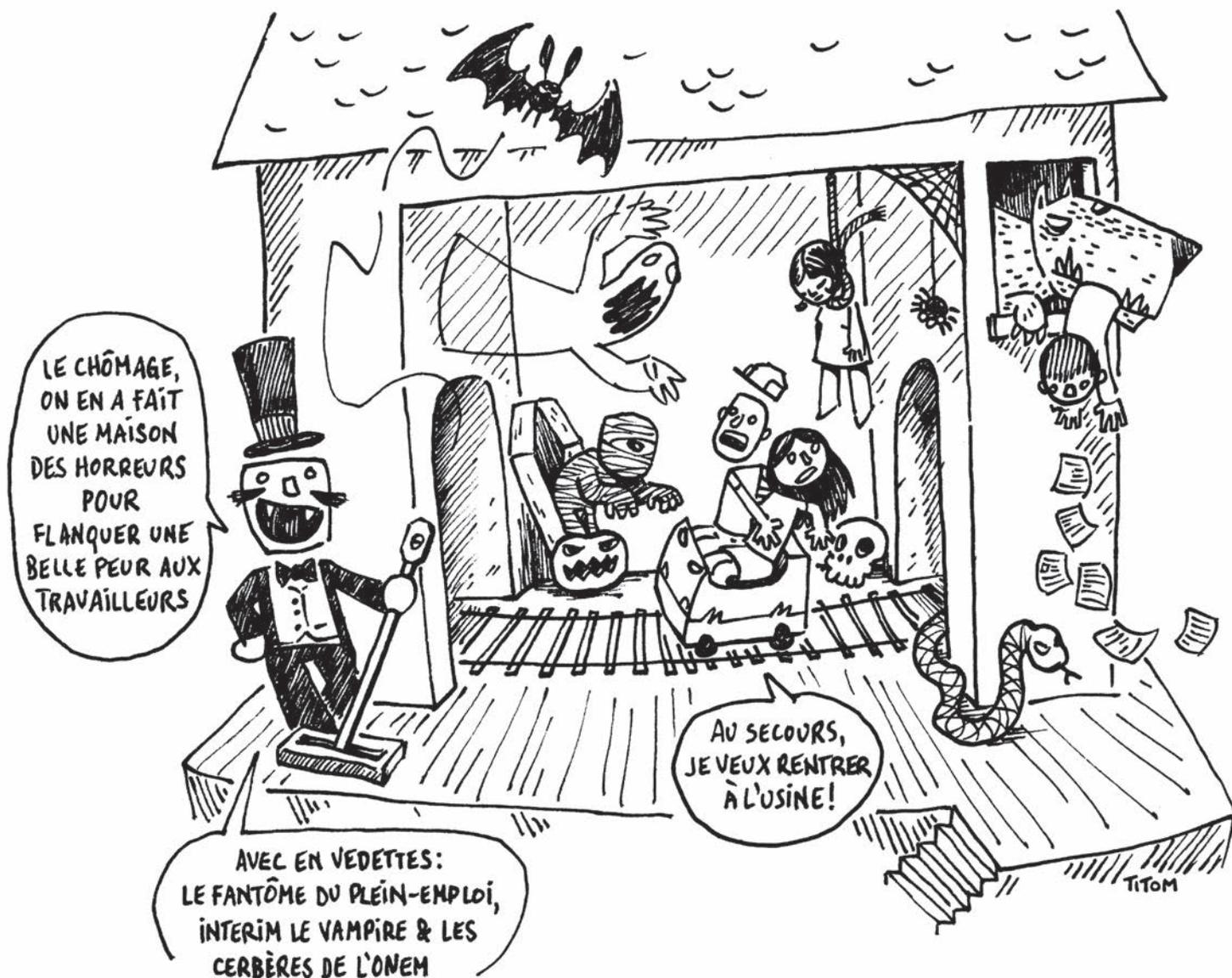
LE FACILITATEUR? UN JUGE, VOIRE UN INSPECTEUR

Lors de ces démarches épuisantes - parce que trop souvent stériles - où la personne doit être "activée" à tout prix et démontrer son obéissance aux termes des "contrats" forcés, la fatigue, les frustrations et l'accablement font

"Ça me fait rire ça, c'est drôle. Moi, j'appelle ça un inspecteur, mais bon..." C'est un fait que ces facilitateurs, employés de l'ONEm, sont là pour contrôler toute une série de choses et non pour faciliter, par une attitude neutre, l'émergence d'idées ou de projets. Notre magazine avait publié, en son

COMME DEVANT UN TRIBUNAL

Pour Bahri, ce fut pire, il eut affaire à un "facilitateur" très spécial dans son genre: "C'était un homme extrêmement désobligeant, dédaigneux, menaçant. Il m'a dit que j'étais un mauvais exemple pour



mes enfants. Ce qui m'a le plus estomaqué, c'est la manière dont il m'a déconsidéré par rapport à mes enfants. Il a été d'une grossièreté et d'une méchanceté... Il a dit que je devrais avoir honte de ne pas avoir plus cherché d'emploi et de ne pas avoir été plus disponible sur le marché de l'emploi." Ce jeune père de deux enfants s'est senti comme devant un tribunal militaire: "Je ne me suis pas laissé faire, je lui ai dit 'Vous n'avez pas à me juger ni à être impoli!..."

Si la relation entre le facilitateur et le chômeur pose une série de problèmes, celui de la compréhension de la langue française n'en est pas le moindre. En effet, certaines personnes parlent mal le français, voire ne le comprennent pas très bien. Le couperet des sanctions tombe sur elles bien plus facilement que sur les autres. Reky, jeune Marocaine

quasi analphabète, n'a rien compris à son premier contrat. La réduction de son allocation alerte sa sœur qui veut l'accompagner pour le second entretien. Il a d'abord fallu convaincre la facilitatrice soupçonneuse: "On est entrées, c'était une Africaine qui nous a reçues.

provocation. Je suis restée calme, polie, je lui ai parlé avec respect. Mais au début, elle nous a parlé comme à des criminelles." Mais alors le pompon, c'est quand un facilitateur raconte des mensonges à un chômeur pas très féru d'informatique. Comme celui

leur donne et l'ordinateur décide..." Il est ressorti de son entrevue avec un contrat. "Moi, je crois que ça dépend de la personne, y en a qui prennent ça au sérieux, qui tiennent compte des preuves et ils font entrer les preuves dans l'ordinateur et alors, ça doit être accepté par l'ordinateur..."

“L'AGENT DE L'ONEM M'A PARLÉ COMME À UN CRIMINEL!”

Elle nous a provoquées dès les premiers mots”, raconte la sœur. “Elle a d'abord parlé avec elle pour vérifier si elle comprenait ou pas le français. Comme si on lui avait menti... Elle parlait vraiment sèche, c'est comme si elle voulait provoquer, elle était agressive avec nous. Moi, je me suis dit que pour avoir un résultat plus ou moins positif, je ne devais pas répondre à la

qui a reçu Abdel, un père de quatre enfants. Le facilitateur qui l'a reçu lui a fait croire que ce n'était pas lui qui décidait de la suite à donner à son dossier mais son ordinateur: “Ils m'ont dit que ce n'est pas lui qui décide si j'aurais un contrat ou pas ou si on est diminué du chômage ou si on va être exclu, c'est l'ordinateur qui décide... Eux juste, ils mettent les informations qu'on

SAVOIR GÉRER LE STRESS

Noémie, maman de quatre enfants, dont deux adolescents, s'est bien préparée à son second entretien à l'ONEm. Elle avait surtout pu bénéficier du coaching d'une de ses amies, qui avait été exclue du chômage. Elle lui avait expliqué à travers son expérience les pièges à éviter. “Donc, quand j'ai été convoquée, j'ai été reçue encore par une femme, mais pas la même que la première fois. Là, elle était très agressive avec moi. J'avais fait mes demandes d'emploi →

→ par courrier et pas par mail. Elle n'était pas contente que je n'aie pas fait par mail comme écrit dans le contrat. Je lui explique que je voulais que les gens lisent vraiment mes candidatures par courrier ; j'avais pas envie qu'ils zappent mes mails du style "Ha, j'ai pas besoin, pouf à la pou-belle"... Elle me dit: "Vous n'avez pas respecté le contrat; je vous condamne!" Sachant que s'ils condamnent, ils suspendent des mois les revenus et on reprend après avec des conditions encore dix fois plus monstrueuses; alors là, j'ai dit: "Je ne suis pas d'accord. Certes, je n'ai pas tout à fait respecté la forme - au lieu de faire des mails, j'ai fait du vrai courrier - mais, dans les faits, j'ai cherché un emploi. Alors, ça a un peu tourné à l'aigre.

La dame était très fâchée. J'ai refusé de signer son nouveau contrat. J'ai dit: "Je veux mon représentant syndical." "Non, c'est pas possible", me dit-elle. J'ai dit: "Je ne bougerai pas d'ici s'il ne vient pas." Folle de rage, elle m'a dit que je pouvais partir. J'ai refusé de partir ainsi sans rien car je savais que cela se serait retourné contre moi. Elle est sortie et elle a embarqué mon dossier. Elle m'a dit: "Alors, vous devez partir sans signer de contrat." J'ai dit: "Non, parce que partir sans signer de contrat, c'est une faute. Donc, je ne bouge pas de ma chaise tant que je n'ai pas de représentant syndical à côté de moi." Il était 4 heures et demie, j'ai dit: "Je passe la nuit, s'il faut, ici dans ce bureau tant que votre supérieur ou un représentant syndical ne vient pas me voir. Vous faites ce que vous voulez, je veux que mon représentant syndical vienne ici m'écouter et entendre ce que vous n'entendez pas." J'ai dit: "Proposez-moi un truc que je puisse accepter sans me mettre dedans. Proposez-moi un truc acceptable, vous me poussez à l'exclusion, là, vous rigolez! Je ne vais pas signer un contrat qui dit que je suis exclue du chômage. Je fais quoi pour bouffer avec mes gosses?" Elle est partie,

furieuse. Elle est restée absente une demi-heure, je n'ai pas bougé et donc elle est revenue toujours folle de rage en me disant: "J'ai discuté avec mon supérieur et le représentant syndical. Et on a décidé de vérifier que vos lettres ne sont pas de fausses lettres et vous sortez sans contrat et sans sanction."

SAVOIR GÉRER LA COLÈRE ET LA VIOLENCE

Ouf! Noémie est sortie "victorieuse" de cette confrontation. Encore faut-il savoir que Noémie a pu faire face à cette situation de par sa formation de conseillère conjugale. « Je sais gérer les urgences, et j'ai eu à gérer des patients suicidaires, en colère. Je n'ai pas peur de la colère et des gens en colère. Mais, avoue-t-elle, à un moment, j'ai eu peur. Je me suis dit qu'heureusement il y a le bureau entre nous. Je lui ai dit: "Calmez-vous." J'ai senti qu'elle était au bord du passage à l'acte. J'ai dit: "C'est pas votre argent. Je sais que vous avez des ordres et que vous avez des normes à respecter, vous êtes sous pression et moi j'ai quatre enfants et je ne peux me permettre une atteinte à mon allocation de chômage!" » Noémie est une professionnelle de la relation d'aide avec des compétences certaines à négocier et gérer le stress et la colère, la sienne et celle de l'autre. N'empêche qu'elle est rentrée lessivée de cette entrevue et qu'elle a mis plus de 24 heures à s'en remettre.

Que dire des autres chômeurs et chômeuses qui, s'estimant injustement maltraités par des facilitateurs indifférents à leurs déboires, s'emportent ou pètent un câble? Noémie est catégorique: "Si vous n'avez pas de compétences certaines dans la gestion du stress, vous vous faites bouffer!" Ceux qui craquent, crient ou hurlent leur détresse, on les traite d'hystériques ou d'agressifs violents. Et pourtant, tous les chômeurs ne sont pas aussi révoltés ni prompts à se révolter et encore moins à se

défendre. Comme Zoé, 30 ans, au chômage depuis deux ans, triste et résignée, elle n'a rien à redire sur la facilitatrice qu'elle a rencontrée. Elle la décrit comme patiente, correcte: "Elle a pris du temps avec moi, elle m'a tout expliqué, mais elle m'a dit que je n'avais pas fait assez. Elle était bien, calme. Moi, j'étais un petit peu stressée avant le premier entretien. Il s'est bien passé. J'ai eu un contrat, la dame a pris son temps avec moi, elle a regardé mes petites annonces." Tout comme Houria qui, si elle comprend un peu le français, ne le parle pas très bien: "La dame était très gentille", dit-elle. Elle aussi est repartie avec un contrat, auquel elle n'a rien compris. "C'est ainsi", soupire Rahma. "Les employés de

L'ONEm, quand ils reçoivent des personnes qui savent s'exprimer et se défendre, ça va, mais quand la personne ne sait pas s'exprimer, ils en profitent pour l'enfoncer."

L'ONEm nous apprend que les "facilitateurs" ont été spécialement recrutés et formés pour accomplir cette tâche. Quels peuvent bien être la procédure de recrutement et le contenu de cette formation ad hoc? Car finalement, cet intervenant "qui est juge de la légitimité de ce qui tient lieu de contrat" par son "droit de veto" accorde ou non la prestation financière en fonction de son évaluation. Il exerce ainsi une véritable magistrature morale! ■

▲ Étude disponible sur: <http://www.asbl-csce.be/documents/etude2010d.pdf>



L'accompagnateur syndical, un soutien pour le chômeur

À Bruxelles, il y a entre 120 et 130 000 personnes concernées par la problématique du chômage. La FGTB traite le cas des 50 000 chômeurs qui lui sont affiliés. Elle a mis en place une cellule de 7 personnes pour accompagner les chômeurs dans leur relation avec l'ONEm, voire dans leurs éventuels démêlés avec l'office. Ils s'agit des accompagnateurs syndicaux. L'ONEm leur réserve d'ailleurs un certain nombre de places pour mener à bien cet accompagnement, sachant qu'il existe une concertation entre cette institution fédérale et les divers syndicats.

Nous avons rencontré, pour avoir leur point de vue, deux membres de la FGTB, Monsieur Jean-Gérard Closset, directeur administratif de la FGTB Bruxelles et Madame Fadwa Elakel, coordinatrice de la cellule d'accompagnement.

Avant de commencer l'entretien, nos deux interlocuteurs ont tenu à déposer leur malaise, en tant que militants syndicaux pour qui le contrôle de disponibilité ne se justifie pas, dans la mesure où les services fédéraux ou régionaux compétents pour la formation n'offrent pas suffisamment de places pour la formation. Si, pour eux, le chômage est certainement une question de manque de formation et d'adaptation à l'emploi, alors tant qu'on ne donne pas aux chômeurs de possibilités de se former, ne fût-ce qu'en termes de places, ils ne voient pas pourquoi on leur fait un contrôle de disponibilité. Cela étant dit, "Ça nous est tombé dessus", disent-ils. "Donc,

LA SEULE VOIE DE SALUT FACE À L'ARBITRAIRE DE CERTAINS FACILITATEURS DE L'ONEM RÉSIDE DANS LA PRÉPARATION AUX ENTRETIENS. C'EST CE QUE PENSENT LES SYNDICALISTES QUE NOUS AVONS RENCONTRÉS. DANS LE CADRE DU "CONTRÔLE DE DISPONIBILITÉ" FAIT PAR L'ONEM, LES DIFFÉRENTS SYNDICATS OFFRENT LE SERVICE D'ACCOMPAGNATEURS SYNDICAUX.

Propos recueillis par Abida Allouache
CSCE

on gère la relation du chômeur avec l'ONEm."

ENSEMBLE: Que pensez-vous du rôle des facilitateurs de l'ONEm en général?

J.-G. C.: Je pense qu'il y a une erreur de casting et je pense qu'on n'a pas recruté les bonnes personnes pour traiter cette opération-là.

F. E.: Par rapport à ce qu'on voit, étant tous les jours sur le terrain, ce ne sont pas des facilitateurs mais des contrôleurs. Ils sont là pour contrôler vraiment les recherches d'emploi. Nous, on prépare les affiliés dans cette optique-là, parce que ce terme de facilitateur les trompe. Ils pensent que les facilitateurs sont là pour les aider. Or, ce n'est pas le cas. On leur dit "C'est un contrôle. Ils sont là pour voir si vous avez fourni les efforts que eux estiment suffisants pour trouver un emploi."

Vous avez lu les témoignages que nous avons recueillis, qu'en pensez-vous? A

F. E.: Ces témoignages reflètent bien la réalité. J'aimais bien parce qu'il y avait des témoignages qui soulignent le côté justement contrôle des facilitateurs et il y avait aussi un témoignage où la dame sort de l'entretien avec une évaluation négative mais elle est contente.

Ce qu'on peut regretter sur le plan des personnes, c'est un manque de souplesse dans l'appréciation de l'effort qui a été fait.

F. E.: Tout à fait dans le même ordre d'idée, on ne tient pas compte de ce dont la personne est capable. Il y a des personnes

“ CERTAINES PERSONNES EXPRIMENT LEUR COLÈRE. MAIS LA PLUPART NE LE FONT PAS PARCE QUE L'ONEM FAIT PEUR.”

Les facilitateurs sont-ils souvent agressifs avec les contrôlés?

F. E.: Souvent, je ne dirais pas mais il y en a, oui.

J.-G. C.: Ce qu'on peut constater c'est une attitude assez intransigeante, au pied de la lettre. Quand on dit "Vous devez envoyer 12 mails", par exemple, eh bien, c'est 12 mails et pas 12 lettres!

qui sont capables de fournir les efforts qu'on leur demande au niveau administratif avec toute la gestion pour tenir à jour, garder les preuves, les papiers. Et tout le monde n'a pas ces capacités. Nous sommes confrontés à des personnes qui n'ont pas ces formations et ces capacités intellectuelles. Même si la volonté est là. Au-delà du fait évidemment qu'il n'y a pas d'emplois. Mais ça, c'est encore un autre débat. →

Les entretiens se déroulent-ils plus mal avec les chômeurs les plus fragilisés (plus faibles en français, moins bon niveau d'étude...)?

F. E. : Certainement oui. Ça, c'est une grosse partie de la population qu'on reçoit. Par exemple, on demande à quelqu'un qui ne sait ni lire ni écrire de répondre à des offres dans le journal. On sait pertinemment qu'il ne le fera pas.

Comment réagissent les chômeurs contrôlés en général: sont-ils plutôt passifs ou s'opposent-ils aux décisions?

F. E. : Je pense que nous avons un grand rôle là dedans. On les voit

“AVEC L'ONEM, UNE ÉNORME MACHINE A ÉTÉ MISE EN PLACE POUR POUSSER LES GENS VERS L'AVANT. OR, ILS SONT POUSSÉS... VERS NULLE PART!”

avant et je pense qu'on tempore du coup pas mal les choses. Oui c'est sûr, qu'il y a des personnes qui expriment leur colère, leur mécontentement. C'est la réalité mais tout le monde ne le fait pas parce que l'ONEM fait peur.

J.-G. C. : Il y a des réactions violentes mais si on fait leur compte par rapport au nombre

de personnes qui passent, ça reste une très petite proportion. Nous connaissons ce genre de réactions dans nos permanences chômage, donc on peut très bien comprendre. C'est imprévisible, ça dépend de la détresse humaine qui est là derrière aussi. Quand on a des revenus supprimés pendant 4 mois et quand on a déjà un peu une pratique des CPAS et qu'on se

rend compte des difficultés que ça va provoquer, oui il peut y avoir des réactions.

Les gens sont-ils plutôt passifs, ou bien entament-ils un dialogue? Essaient-ils d'argumenter face à la décision ou bien la subissent-ils?

F. E. : Tout dépend de la personne et de son niveau tant intellectuel que linguistique.

J.-G. C. : Les gens sont trop passifs, je vois ça dans les statistiques des exclusions. Il y a beaucoup d'exclus qui le sont parce qu'ils ne se sont pas présentés. On a fait un conseil syndical interne à l'intention de tous nos délégués de centrale, ici à Bruxelles. On s'est penchés sur les statistiques: beaucoup sont exclus parce qu'ils ne se sont pas présentés. Donc, ils n'ont même pas entamé la procédure, ça c'est un peu préoccupant. Il y a quelque chose qui manque dans la communication avec le chômeur. Je pense que vous êtes plus à même que nous de communiquer avec eux. Nous, on est prêts à se décarcasser mais on ne peut le faire qu'avec ceux qui viennent, on envoie des paquets de courrier. On a des personnes qui se mobilisent pour des séances de manière systématique...

Y a-t-il lieu de craindre l'arbitraire du facilitateur dans le traitement des dossiers et des gens qu'il reçoit?

F. E. : Oui mais c'est parce que la loi laisse un flou là-dedans. Elle ne précise pas quand c'est un premier entretien, ce qui va permettre à l'entretien d'être positif ou négatif. Et ça laisse la porte ouverte à pas mal de choses.

J.-G. C. : Ce n'est pas le facilitateur qui est arbitraire, le facilitateur a une attitude positive ou négative à l'égard du chômeur. L'arbitraire, c'est la situation elle-même, qui fait que quelqu'un peut arriver, se trouver devant une personne et

La vie de l'accompagnateur syndical

Comment jugez-vous votre travail d'accompagnateur face à l'ONEM, quel est votre point de vue sur votre travail?

F. E. : C'est un travail qui est nécessaire. Dans le quotidien, on voit des choses pas faciles à gérer. Il y a des personnes qui sont dans des situations difficiles et parfois, on a un sentiment d'injustice ou de colère... Mais quand on voit tout ce qu'on met en place et que les chômeurs ne prennent pas...

Comment vivez-vous les exclusions?

F. E. : Ce n'est pas facile à gérer au niveau des personnes qu'on a en face de nous. On essaye d'accompagner la personne jusqu'au bout en lui montrant tout ce qui existe après. Maintenant après, au-delà de ça...

J.-G. C. : On essaye d'élargir encore le champ d'action disponible. Il arrive régulièrement qu'à la cellule d'accompagnement, on constate des cas difficiles. À ce moment-là, il y a des réflexions d'ensemble pour dire "Comment peut-on aller un petit peu plus loin?" Dans cette équipe, on ne s'arrête pas à un cas en disant "Voilà, le dossier est terminé, au suivant." Non, on doit vraiment aller jusqu'au bout. On cherche s'il n'y a pas moyen d'aller un peu plus loin.

En tant que syndicaliste, comment trouver un équilibre entre l'opposition de principe à la chasse aux chômeurs et la participation syndi-

cale à ce plan (que ce soit comme gestionnaire de l'ONEM ou par votre présence aux entretiens)?

J.-G. C. : C'est un peu la manière belge de fonctionner. Comment nous, on s'en sert? Quand il y a quelque chose qui remonte de la cellule d'accompagnement, je vais directement au contact avec le fonctionnaire responsable à l'ONEM. Il sait que s'il n'entretient pas le dialogue avec moi, je vais me référer à nos représentants au comité de gestion qui vont aborder la question à un niveau plus élevé. On dispose là - pas d'un moyen de pression pour infléchir des décisions - mais d'un moyen de pression pour mieux entrer en contact avec les fonctionnaires qui acceptent de voir comment ça peut mieux se passer. Si on n'était pas au comité de gestion de l'ONEM, je pense qu'on serait beaucoup plus mal. Le directeur du chômage fédéral est en contact avec nous et nous ramène des impressions sur l'attitude du banc patronal au comité de gestion, comme leurs critiques concernant le trop faible pourcentage d'exclusions... Chez le directeur du bureau du chômage, on a une porte ouverte en permanence pour rapporter des cas. En tous cas, à Bruxelles, nous avons un retour concernant les difficultés qu'il peut y avoir. Il y a tout un dialogue qui se fait tout en se respectant parce que l'on sait bien qu'il y a un dialogue de terrain; il y a un dialogue à l'échelon du directeur de Bruxelles et puis il y a un dialogue qui peut se passer encore au-dessus... parce qu'on est présents partout.

la personne, suivant son humeur, va pencher d'un côté ou de l'autre mais en s'appuyant quand même sur des règles.

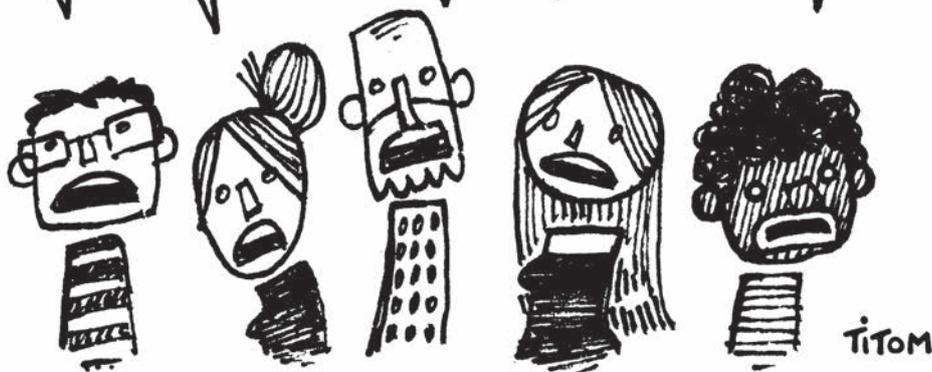
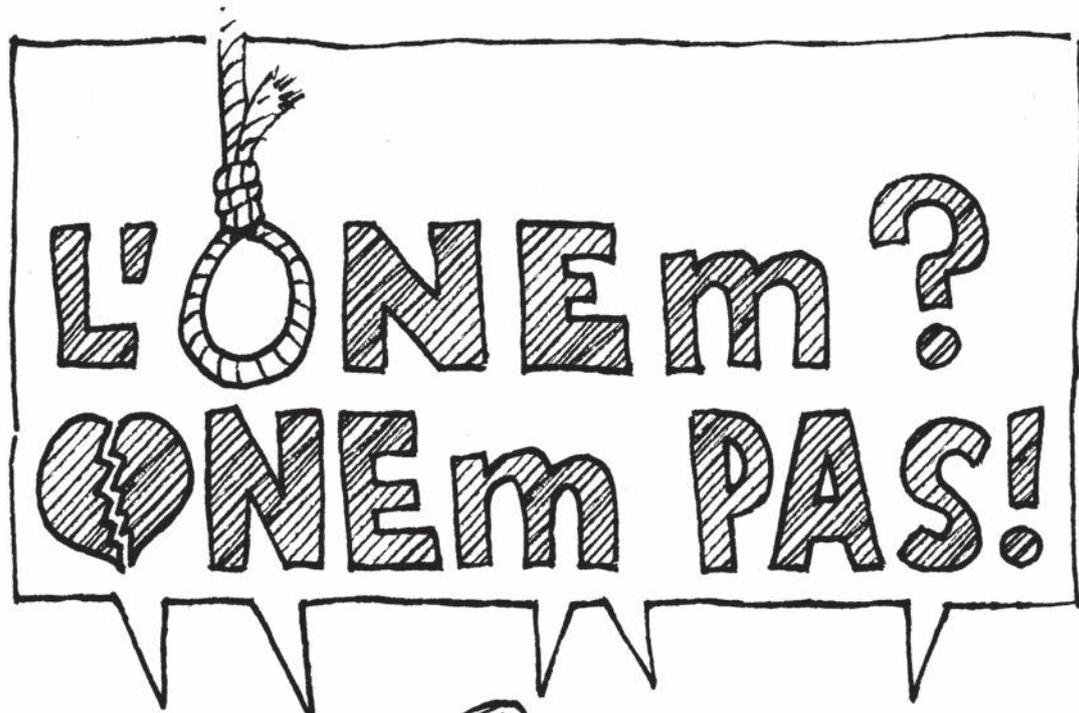
Quels sont, d'après vous, les garde-fous face à l'arbitraire de certains facilitateurs?

F. E. : C'est la préparation aux entretiens. On a vraiment beaucoup travaillé sur ça pour préparer au mieux les gens, on met beaucoup de choses en place, on est très disponible, on mise sur ça parce que après le reste...

J.-G. C. : On a constaté qu'en sortant de l'entretien, le chômeur aurait voulu ajouter quelque chose. Nous avons obtenu de l'ONEm de pouvoir ajouter une déclaration au dossier, mais ça ne fonctionnait pas très bien avec les facilitateurs. Nous avons dans nos relations administratives avec l'ONEm ce qu'on appelle une introduction par C9, un formulaire qui est un document officiel. Si le facilitateur refusait, on l'introduisait par C9. Cela a été accepté par la direction de l'ONEm. On peut admettre que le chômeur, lors du débriefing avec nos accompagnateurs, puisse se rendre compte et dire "J'aurais peut-être dû dire ça etc." Mais tout réside dans la préparation du chômeur, les garde-fous, c'est là qu'ils se situent... En face, il a une administration terriblement efficace. Par exemple, le contrôle des fausses lettres de sollicitation, ils sont très efficaces là-dedans. Ils savent comparer, je ne connais pas le détail, mais ils ont répertorié une liste d'employeurs bidon. L'ONEm, en arrière, s'est préparé à tout ce qui pouvait se situer dans le domaine de la fraude.

Faut-il nécessairement être accompagné de son représentant syndical ou du moins l'avoir vu avant l'entretien avec un facilitateur de l'ONEm?

J.-G. C. : L'avoir vu avant, c'est indispensable, ne fût-ce que pour savoir ce qui va se passer après



et savoir quelle est la réaction qu'il doit avoir...

F. E. : Oui, et savoir à quoi il doit être attentif: à bien relire le rapport d'entretien à la fin, que tout soit bien repris, que tout soit bien noté et leur expliquer leurs droits.

J.-G. C. : Leur rappeler que le chômeur n'est pas obligé de signer tout de suite. Il peut réfléchir, et ça, souvent, il l'ignore. Dans le feu de l'action, il se sent coincé et signe alors qu'il peut prendre le contrat, sortir et aller voir son accompagnateur syndical. C'est un réflexe que la plupart n'ont pas. C'est très regrettable.

On avait initialement présenté ce plan comme un plan qui allait stimuler les chômeurs, leur faire comme un petit électrochoc pour qu'ils continuent leur recherche d'emploi...

F. E. : Au début oui, on avait des personnes qui étaient redynamisées parce que, prises par

l'habitude, elles s'installent dans une situation qui peut paraître confortable. C'est sûr que ça peut être un électrochoc pour certains et on a eu des personnes qui sont sorties de là en disant "Oui, ça m'a vraiment stimulé à me remettre à chercher activement." Mais on revient toujours au même problème: il y a un manque d'emplois et pas assez de formations. On a un recul énorme depuis 2004 et on est confrontés aux mêmes personnes qui reviennent parce que clairement il n'y a pas d'emplois. Donc voilà, on tourne un peu en rond.

J.-G. C. : On a mis en place une énorme machine pour pousser les gens vers l'avant mais ils sont poussés... vers nulle part.

Avez-vous quelque chose à ajouter?

J.-G. C. : À l'analyse des statistiques, c'est le chômeur qui n'est pas suffisamment conscient des outils qu'il peut utiliser dans cette chasse. Il se présente tout nu dans

cette chasse alors qu'il pourrait se protéger beaucoup mieux par rapport à un arsenal. À Bruxelles, on a beaucoup de personnes issues de l'immigration, ces personnes avec leur culture ne se rendent pas compte de ce que c'est qu'une administration belge dans toute sa brutalité ou son absurdité à la limite. L'administration belge, c'est parfois kafkaïen... Je regrette que ces chômeurs, mais beaucoup d'autres aussi, soient totalement démunis face à ça. On voudrait qu'ils soient plus - les nôtres, on ne va pas chercher ceux des autres, on ne fait pas de concurrence - présents chez nous pour mieux se préparer à ce genre de chose parce qu'on est prêts à augmenter encore l'effort qui est fait dans ce sens-là. ■

Ⓜ Voir l'article précédent, p. 18.

De l'article 60 au carrousel de l'activation

L'ÉTAT SOCIAL ACTIF ET SON CARROUSEL DE L'ACTIVATION

Avec le ralentissement de la croissance à partir du milieu des années 70, dans un contexte où le chômage de masse devenait progressivement une réalité, de nombreuses mesures furent prises visant à restructurer les modèles d'État-providence européens. Suite à la montée en puissance du néoconservatisme, qui puise notamment dans les théories d'inspiration rawlsienne sa conception de la justice sociale, les mécanismes d'assistance publique se sont différenciés, technicisés et territorialisés **B**.

En particulier, l'émergence du modèle de "l'État social actif" s'est ancrée, en Belgique, par une reconfiguration importante des modes d'intervention sociale publique. L'insertion socioprofessionnelle, prérogative dévolue aux organismes régionaux en charge des politiques de l'emploi, s'est inscrite également comme mission prioritaire des centres publics d'action sociale (CPAS). Plus encore, l'octroi d'une allocation est devenu subordonné à la démonstration, par l'utilisateur du CPAS, de sa volonté de trouver un emploi ou, pratiquement et plus généralement, d'accepter tout emploi proposé par le centre.

En particulier, les CPAS peuvent, via les dispositions dites "article 60 § 7" et "article 61" (du nom de deux articles de loi organique des CPAS du 8 juillet 1976), proposer un "emploi" à leurs usagers.

UNE ÉTUDE A ÉTÉ MENÉE PAR L'ULB AFIN DE MIEUX COMPRENDRE L'IMPACT DE L'ARTICLE 60 SUR LES TRAJECTOIRES DES USAGERS DU CPAS. DES RÉSULTATS QUI INTERPELLENT...^A

Renaud Maes et Michel Sylin

Unité de psychologie des organisations, Université libre de Bruxelles (<http://upo.ulb.ac.be>)

L'objectif premier de cette "mise à l'emploi" est de permettre aux usagers du CPAS de recouvrer l'accès aux allocations de chômage à l'issue de cet "emploi". L'utilisateur "article 60 § 7 ou 61" est donc engagé pour une durée déterminée, durée correspondant à la période nécessaire pour qu'il puisse avoir accès au chômage.

Dans le cas de l'article 60 § 7, le CPAS agit lui-même comme employeur. Il peut soit utiliser l'utilisateur ainsi embauché dans ses services, soit le "mettre à disposition" d'une organisation tierce (ASBL, service public, entreprise d'économie sociale, etc.). En théorie, le libre choix du travailleur quant à son emploi doit être respecté par le centre.

En parallèle de la reconfiguration des missions des centres, la réglementation en matière de chômage a elle aussi subi des réformes majeures avec la mise sur pied de la "chasse aux chômeurs" instituée par l'arrêté royal du 4 juillet 2004. Les sanctions contre les chômeurs ont créé vers les CPAS un "flux entrant" dont l'importance a crû très rapidement **C**.

Dans le cas des CPAS de la région bruxelloise, ces chômeurs

sanctionnés sont très fréquemment orientés vers les statuts articles 60 § 7 et 61. De ce fait, après un certain temps, ils retrouvent le droit au chômage. S'ils sont à nouveau sanctionnés, ils peuvent retomber vers le CPAS qui, s'il les oriente vers l'un de ces statuts, leur permet de recouvrer le droit au chômage, et ainsi de suite, ce que certains appellent un "carrousel de l'activation".

UNE ÉTUDE LONGITUDINALE

Afin de mieux comprendre l'impact de la mesure "article 60 § 7" sur les trajectoires des usagers du CPAS, nous avons mené, chaque année entre 2009 et 2011, une série d'interviews auprès d'une grosse dizaine de personnes qui étaient sous ce statut en juillet 2009. Nous ne pouvons pas présenter ici tous les résultats **D**, mais relèverons quelques-uns des témoignages marquants de cette étude sur une cohorte restreinte.

Globalement, le statut d'article 60 § 7 recouvre des réalités professionnelles extrêmement variées. Cette diversité est ressortie largement des interviews, tout comme les changements parfois très brusques d'affectation de ces travailleurs. Hakim, un jeune de 25

ans, témoignait de cette situation dès 2009: "Je ne peux pas me plaindre: je suis éducateur de rue dans mon quartier. C'est mieux que de ramasser les poubelles ou de nettoyer à la commune! J'ai dû faire ça, avant. Mais là, c'est bien."

Aussi dès 2009, plusieurs interviewés nous faisaient part d'un effet de substitution, comme Marie (34 ans) "J'assure l'accueil dans le CPAS. C'est sympa comme job. Avant, il y avait une dame très chouette, elle est partie à la pension et ils ne l'ont pas remplacée." En septembre 2010, elle témoignait d'une aggravation de ce constat: "Maintenant, tous les services de la commune ont leur article 60. Depuis les travaux jusqu'au bus, c'est incroyable. Et même parfois au guichet pour les cartes d'identité, ils font remplacer des gens."

Déjà en 2009, Hakim avait subi une sanction de l'ONEm et en avait gardé un souvenir "difficile": "L'ONEm? Un connard avec un costume et une cravate qui te regarde de haut. Il a jugé, lui tout seul, que je n'avais pas envoyé assez de CV. Mais ça sert à quoi de postuler à des postes quand tu sais que tu seras pas embauché au final? (...)

IL Y A TOUJOURS UNE BONNE OCCASE AU CPAS



Retourner à l'ONEm? J'ai pas envie d'y penser, là je fais mon job."

Marie témoignait quant à elle de son désir de stabilité: "L'assistante sociale m'a bien dit que ce boulot, c'est le temps de revenir au chômage. Mais moi, j'espère qu'ils pourront peut-être me garder."

Un autre témoignage frappant est celui de Michèle. Elle a 35 ans, pas de diplôme du secondaire supérieur et est mère célibataire de 2 enfants. Article 60 § 7 jusqu'en septembre 2009, elle a alors recouvré le droit en chômage et est retombée au CPAS en mai 2011. En juillet 2009, elle nous indiquait: "J'aimerais suivre des formations en langue. Puis alors je pourrais peut-être faire du secrétariat comme ici, mais j'aimerais bien ne pas le faire à temps plein. J'aimerais pouvoir m'occuper un peu de mes enfants."

En septembre 2010, lors de l'entretien, l'interview était nettement plus tendue: "Je suis revenue au chômage en septembre 2009. Mais j'ai été super vite sanctionnée. Là, je suis en suspension temporaire: pour le facilitateur, je passe trop de temps avec mes gosses."

Lors de la rencontre de juin 2011, Michèle semblait complètement déboussolée: "Oui, je suis au CPAS de nouveau mais je ne sais pas comment faire. Je ne sais plus. Moi, je veux bien travailler, c'est pas ça. Mais je ne trouve pas. Je passe tout mon temps à ça, pourtant, je vois plus mes enfants."

RETOUR SUR LE CARROUSEL

Sur l'ensemble des travailleurs "article 60 § 7" suivis, un seul a trouvé un emploi, en 2009. Plus exactement, ce travailleur a créé son emploi au sein d'une ASBL pour laquelle il a

obtenu un subsidie communal. Un autre s'est par contre retrouvé exclu du CPAS et était en 2011 dans une situation de précarité extrême. De manière générale, l'efficacité de la mesure en termes d'accès à l'emploi, pour notre "échantillon" restreint n'est pas clairement établie.

Par contre, les témoignages convergent: de nombreux écueils empêchent des allers-retours entre CPAS et chômage. D'une part, les mécanismes d'extrême précarisation sont à l'œuvre: vu le faible niveau des allocations de chômage comme des revenus qu'ils peuvent tirer de leur emploi "article 60 § 7", les travailleurs concernés dépensent pour survivre plus que leurs rentrées mensuelles et à terme, se retrouvent endettés. D'autre part, ils témoignent de ce que l'attitude de l'ONEm et des CPAS devient de plus en plus dure à chaque boucle.

Le carrousel de l'activation est donc largement centrifuge. Et au-delà du CPAS, il n'y a que la misère la plus noire qui guette de nombreux travailleurs concernés par ce mécanisme infernal. Il paraît dès lors limpide que les projets actuels de limitation dans le temps des allocations de chômage ou encore de renforcement des contrôles et sanctions des chômeurs, sont autant de pistes qui ne feront que renforcer cette dynamique effrayante. ■

Ⓐ Le titre original de cet article est "De l'article 60 au carrousel de l'activation: l'État social actif et ses logiques infernales"

Ⓑ CHERENTI, R. (2009) Les exclusions ONEm. Implications pour les CPAS. Namur: Fédération des CPAS, Union des villes et communes de Wallonie, février 2009.

Ⓒ HAMZAOU, M. (2002) Le travail social territorialisé. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

Ⓓ Les résultats complets de l'étude sont soumis pour publication.

Vers une nouvelle définition de l'emploi convenable

Le 25 novembre, les travailleurs sans emploi (TSE) de la CSC ont fêté les 20 ans de l'emploi convenable. La législation qui règle cette notion très importante pour l'indemnisation du chômage date, en effet, de 1991. Mais pourquoi célébrer ce drôle d'anniversaire? Tout simplement parce que cette réglementation a besoin d'un sérieux ravalement de façade, estiment les TSE.

"Nous voulons lui tailler un nouveau costume pour ses 20 ans", a affirmé Pedro Rodriguez, responsable national des TSE, ce 5 octobre, à l'occasion d'une journée de réflexion sur ce thème à Ophain, dans le Brabant wallon. Environ 350 sans-emploi participaient à cette journée. Jeunes ou moins jeunes inscrits en parcours de formation, personnes licenciées inscrites en cellule de reconversion, chômeurs de longue durée...

Beaucoup ont relaté leur "galère" en matière de recherche d'emploi, de petits boulots et de contacts avec l'ONEm. Un florilège de récits qui démontrent à suffisance qu'il faut enrayer la spirale négative des emplois précaires qui tirent tout le monde vers le bas.

L'EXPERTISE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

La réglementation actuelle sur la notion d'emploi convenable règle les conditions dans lesquelles les allocations peuvent être accordées ou non à un travailleur qui quitte ou qui refuse un emploi. Pour faire

LES TRAVAILLEURS SANS EMPLOI DE LA CSC VEULENT SORTIR LA PRÉCARITÉ DE LA BANALITÉ. POUR CELA, ILS PROPOSENT UNE NOUVELLE DÉFINITION DE CE QU'ON ENTEND PAR "EMPLOI CONVENABLE".

/ Danielle Ernotte
CSC

bref, pour ceux qui ont moins de 6 mois de chômage, l'emploi proposé doit "coller" d'assez près au diplôme ou à la profession habituelle. Après 6 mois, plus question de refuser un emploi pour ce motif. L'absence du domicile doit cependant être inférieure à 12 heures et

considérer comme convenable une absence de 12 heures pour quelqu'un qui preste 4 heures par jour. Les TSE veulent aussi une clarification du principe de refus ou d'abandon d'emploi. Leur but: protéger les chômeurs exposés à des sanctions de la part de

TRANCHES DE VIE

Fatma a suivi 4 formations et 2 PFI depuis 2008. Elle a exercé quelques petits boulots mais vient de refuser un job dans un resto car on voulait la prendre à l'essai sans la déclarer. Elle panique pour son prochain rendez-vous à l'ONEm. C'est pourtant la cinquième fois qu'elle s'y rend dans le cadre de l'activation. Elle a vraiment l'impression de tourner en rond. Surtout que le Forem lui propose un contrat de 13h/semaine à 2 heures de chez elle (en utilisant les transports en commun, car elle n'a pas les moyens de se payer une voiture). Elle trouve que c'est loin par rapport au nombre d'heures de travail.

Maria travaille à mi-temps dans un hôpital. Divorcée, elle a deux jeunes enfants. Elle a du mal à joindre les deux bouts avec son salaire en tenant compte du loyer, des charges, du véhicule nécessaire pour aller travailler, vu ses horaires. Elle preste des heures complémentaires sans pouvoir bénéficier d'un contrat et d'un horaire stabilisés à temps plein. Vu son horaire variable, elle a du mal à trouver un job complémentaire ailleurs.

"IL FAUT PROTÉGER LES CHÔMEURS EXPOSÉS À DES SANCTIONS DE LA PART DE L'ONEM ET FAIRE EN SORTE QUE LES EMPLOYEURS CESSENT DE MULTIPLIER LES JOBS 'BAS DE GAMME'."

le temps de déplacement quotidien domicile-travail doit être inférieur à 4 heures. Des variantes existent pour les plus de 50 ans, pour les frontaliers, pour les artistes, etc.

Ces règles doivent évoluer, estiment les TSE, qui ont une "expertise" certaine sur le sujet. Par exemple, plus question de

l'ONEm, mais aussi et surtout faire en sorte que les employeurs cessent de multiplier les jobs "bas de gamme", à temps plus que partiel, horaires hyperflexibles et sans garantie de durée. "Nous plaçons pour que l'emploi convenable devienne un indicateur de bien-être national", a conclu Pedro Rodriguez. **A**



Ceci n'est pas un emploi convenable



Plus d'emplois c'est primordial !
... Convenables, c'est capital !

Pour en savoir plus contactez :
Le permanent des Travailleurs Sans Emploi de ta région
Infos : **Pedro RODRIGUEZ > 0477/28.47.18**



www.csc-en-ligne.be

Fernando, 44 ans, est marié et père de trois enfants. Métallo, il a perdu son boulot en mai 2011 dans une entreprise métallurgique en faillite. Il entre en cellule de reconversion. Il doit rembourser un emprunt hypothécaire et ses deux aînés entrent à l'université. Il a cherché à retrouver un boulot avec l'aide de la cellule de reconversion. Il lui manque un mois pour bénéficier de l'Activa. Un employeur veut bien le prendre s'il commence tout de suite en noir

en attendant qu'il bénéficie des aides. Sinon, il prendra quelqu'un d'autre qui peut commencer tout de suite...

François, 23 ans, est technicien. Il s'accroche depuis des mois en intérim chez le même employeur. Il ne compte pas ses heures dans l'espoir de décrocher un contrat. Il vit toujours avec ses parents car sa situation professionnelle est trop précaire pour s'installer avec son amie.

Carole, la petite amie de François, reste souvent plusieurs mois sans que la CSC puisse lui payer les 1 100 euros liés au "Win-Win". Elle travaille dans un snack et son employeur la traite comme une moins que rien. Lorsqu'elle ose réclamer ses papiers pour être payée, elle se fait engueuler. Dernièrement, son employeur lui a crié dessus devant des clients : "On n'est pas le 10 juillet, je n'ai pas à te donner tes papiers avant le 10! Si t'es pas contente, il y en a plein qui

attendent derrière la porte!" On est le 8 et le patron de Carole est parti en vacances aujourd'hui. Il rentrera fin du mois. Encore un mois sans être payée à cause de la négligence de son patron. Son employeur paye 120 euros par mois sur les 1 220 euros de son salaire net. Le reste est pris en charge par le Win-Win. ■

▲ Pour en savoir plus sur cette action, contactez le permanent des TSE de votre fédération régionale. Infos : 02.246.32.22 ou pedro.rodriguez@acv-csc.be

Le top 10 des critères d'un emploi convenable

Nous avons organisé une vaste enquête auprès de 1 099 personnes, pour mieux cerner la perception de l'emploi convenable par les travailleurs avec ou sans emploi. Le choix des critères repris dans le questionnaire a été inspiré par l'arrêté ministériel du 26 novembre 1991.

Lorsqu'on pose la question "Pour moi, un emploi est convenable si (et seulement si)... " aux travailleurs, voici les 10 critères qui suscitent le plus leur adhésion :

En 1^{er} : "Pour moi, un emploi est convenable si (et seulement si)... je suis capable de le faire (physiquement et intellectuellement)."

Ce critère est une condition de l'emploi convenable pour 95,4% des sondés. C'est le résultat le plus élevé au niveau de l'adhésion. Seulement 3,5% des personnes sondées ne considèrent pas cela comme une condition sine qua non de l'emploi convenable.

On entend régulièrement le travailleur dire "On me donne des objectifs mais pas le mode d'emploi."

Deuxièmement, "un emploi est convenable si et seulement si, il me permet de gérer et concilier ma vie professionnelle et familiale", répondent 89,9% des sondés. On préfère "travailler pour vivre que vivre pour travailler".

Sur la troisième marche du podium, un emploi est convenable si "je l'ai choisi librement".

"Il faut un emploi qui me corresponde." Cette phrase peut résumer la priorité du travailleur avec ou sans emploi d'avoir un emploi en adéquation avec ce qu'il est et ce qu'il veut. Nous formulons l'hypothèse que certains travailleurs n'ont pas nécessairement choisi l'emploi qu'ils exercent. On prend ce qui se présente et ce qui est disponible.

En quatrième position, "pour moi, un emploi est convenable si (et seulement si), il ne met pas ma vie en danger".

L'importance de la sécurité et de la santé au travail, pour considérer qu'un emploi est convenable, touche avec autant d'impact les travailleurs avec ou sans emploi.

En cinquième position... "Pour moi, un emploi est convenable si (et seulement si) l'employeur respecte les conventions, les lois."

Le reste des critères d'un emploi convenable jusqu'au top 10 se tient dans un mouchoir de poche.

Trois critères arrivent en sixième position avec 87,7% : le temps de déplacement aller-retour est inférieur à 4 heures, la durée des journées et des semaines de travail me satisfait, le salaire poche est supérieur aux allocations de chômage que je reçois ou pourrais recevoir.

Septième avec 87,6% : "C'est un contrat à durée indéterminée."

Huitième avec 87% : "Le salaire me permet de vivre décemment."

Neuvième avec 82,3% : "Le travail est exercé en Belgique."

Dixième avec 80,4% : "C'est un travail salarié."

Lettre ouverte des Travailleurs sans emploi de la CSC

Le 25 novembre 2011 marquait le vingtième anniversaire du texte légal qui fixe les critères de l'emploi convenable. L'occasion pour les Travailleurs sans emploi de la CSC de rappeler que notre pays a surtout besoin d'activer plus efficacement l'emploi.

Le contenu de ce texte légal sur l'emploi convenable (arrêté royal du 25 novembre 1991 prolongé par l'arrêté ministériel du 26 novembre 1991) revêt une importance quotidienne pour les travailleurs avec et sans emploi. Or, il est inspiré par le passé plutôt que par un réel projet d'avenir.

La notion d'emploi convenable est une pièce maîtresse de l'indemnisation du chômage. Elle détermine en effet les conditions dans lesquelles les allocations peuvent être refusées à un travailleur qui quitte son emploi, ou à un travailleur sans emploi qui refuse un emploi ou qui se rend indisponible pour le marché de l'emploi, c'est-à-dire qui soumet sa remise au travail à des conditions qui seraient prétendument non fondées.

UNE EXPLOSION DES SANCTIONS ONEM

Globalement, on constate d'un côté, une explosion des sanctions ONEM: elles ont triplé en 10 ans. Les chiffres sont passés de 34 000 à 108 000 sanctions entre 2000 et 2010. C'est faire preuve de mauvaise foi que de dénoncer un système belge d'allocations trop

VOICI UNE LETTRE OUVERTE DES TRAVAILLEURS SANS EMPLOI DE LA CSC ADRESSÉE AUX RESPONSABLES DES PARTIS FRANCOPHONES ET À MONSIEUR TIMMERMANS DE LA FEB. ELLE POINTE UNE NÉCESSITÉ: NOTRE PAYS A SURTOUT BESOIN DE 400 000 EMPLOIS CONVENABLES (EN PLUS)!

passif. Le groupe des demandeurs d'emploi est le groupe social le plus contrôlé (dans son comportement de recherche d'emploi) et le plus sanctionné également. Pour nous, il est urgent de se pencher sur l'effet d'aubaine causé par des emplois généreusement subventionnés par les aides publiques.

Aucune politique de l'emploi cohérente n'a réussi à les créer depuis des années malgré les milliards d'euros investis.

Ils oublient de dire aussi que le système d'allocations de chômage est déjà dégressif en Belgique et à un niveau bien plus bas que dans

Aujourd'hui, c'est la peur qui s'est instaurée! La crainte de la sanction chez ceux qui voudraient quitter un emploi non convenable est réelle. Elle maintient le travailleur dans une situation de pénibilité et de souffrance au-delà de ce que son corps et son moral peuvent supporter! Il y a une augmentation de 30% des malades du travail en 10 ans! Un malade du travail sur trois souffre de problèmes de santé mentale. C'est une augmentation alarmante de 10% en seulement 2 ans! La priorité ne devrait-elle pas être celle-là?

“LES SANCTIONS DE L'ONEM ONT EXPLOSÉ: ELLES ONT TRIPLÉ EN DIX ANS!”

Entre 2000 et 2010, le nombre de demandeurs d'emploi est resté presque identique malgré les réductions de cotisations et les plans d'embauche à tire-larigot (450 000 chômeurs complets indemnisés en 2000 et 440 000 CCI en 2010). Pourtant, bizarrement, on n'entend pas parler d'employeurs profiteurs.

Certains responsables de parti et d'autres veulent nous faire croire qu'en diminuant les allocations, 400 000 emplois manquants actuellement vont être créés par un coup de baguette magique.

d'autres pays au départ. Nous invitons ces mêmes responsables à vivre avec une allocation de chômage pendant 9 mois (durée du stage d'attente des jeunes sans la moindre allocation). Rendez-vous ensuite pour un débriefing!

UNE EXPLOSION DES MALADES DU TRAVAIL

Par ailleurs, comment ceux qui stigmatisent les demandeurs d'emploi ne souffrent pas d'insomnie en voyant que le nombre de malades du travail explose en Belgique et atteint la barre des 300 000?

Les Travailleurs sans emploi de la CSC disent non à ceux qui veulent leur faire croire que le problème du chômage, c'est le chômeur lui-même. Que le problème de l'emploi qui ne décolle pas, c'est la faute des travailleurs, de leurs droits et des exigences de leur syndicat.

De par leur attitude et leurs déclarations stigmatisantes, ils renforcent les préjugés qui ont pour résultat de mettre en opposition les travailleurs avec emploi et les travailleurs sans emploi! Pour les travailleurs sans emploi aussi, la



solidarité, c'est capital. Ce n'est pas en opposant les catégories de travailleurs que sera améliorée la cohésion sociale.

À QUI PROFITE LE "CRIME"... DE LA DÉGRESSIVITÉ?

Le danger est que l'option de l'emploi non convenable ou précaire chasse progressivement celle de l'emploi convenable. Le mauvais emploi est une menace pour le bon emploi.

En tant que représentants des travailleurs sans emploi, nous nous opposons fermement à ceux qui clament haut et fort que la solution au chômage passe par le durcissement du contrôle et la limitation des allocations de chômage dans le temps. Ils stigmatisent les demandeurs d'emploi et renforcent la division chez les citoyens. En bout de course, ils veulent exacerber la compétition entre travailleurs et travailleurs sans emploi. Ceux-là même ont pour seul objectif la création d'une horde de travailleurs sans emploi appauvris dont l'activation viserait à les voir se bousculer devant la porte des entreprises pour mettre la pression sur des

travailleurs affaiblis. Et si le travailleur affaibli finit par lâcher prise, l'employeur n'aura que l'embaras du choix pour le remplacer par un demandeur d'emploi subventionné dont la situation de survie lui fera accepter n'importe quelles conditions de travail et de rémunération déclarée ou non.

“LES MALADIES DU TRAVAIL ONT AUGMENTÉ DE 30% EN DIX ANS.”

C'EST L'EMPLOI CONVENABLE QU'IL FAUT ACTIVER AUJOURD'HUI!

Nous disons non aux mesures gouvernementales qui visent à précariser davantage les demandeurs d'emploi. Ces mesures vont paupériser les demandeurs d'emploi et faire des dégâts sociaux. Nous voulons maintenir le cap sur plus d'emplois convenables. C'est pour nous, la bonne solution pour combattre le chômage et sortir le pays de la crise!

S'attaquer aux montants des

allocations de chômage, c'est placer des familles en situation de précarité et de survie. C'est aussi voir des centaines de demandeurs d'emploi forcés de brader leur droit et leurs exigences minimales non pour vivre, mais pour survivre. Enfin, c'est aussi transférer vers l'aide sociale et les CPAS des

milliers de personnes de manière à modifier artificiellement les chiffres du chômage.

Une étude du ministère de l'Économie nous apprend que 550 000 personnes sont en situation de privation matérielle sévère. Dans les ménages en risque de pauvreté, 27% des enfants ne peuvent s'adonner à une activité de loisirs; 11% sont privés de fête d'anniversaire; 20% n'ont pas d'endroit convenable pour étudier et faire leurs devoirs. Est-ce cela le modèle de société qui est

défendu? Peut-être le camp de ceux qui stigmatisent ignore-t-il tout simplement qu'un loyer représente la moitié du budget dans beaucoup de familles.

Si le différentiel entre l'allocation de chômage et le salaire net se fait aujourd'hui par une diminution des allocations, demain c'est le montant des salaires qui va subir une pression à la baisse. Les travailleurs qui, de leur côté, sont dans une situation d'emploi non convenable seront soumis à une pression supplémentaire pour continuer à souffrir en silence.

Nous refusons des mesures budgétaires qui stigmatisent le monde du travail. Ainsi, prochainement, nous mettrons en avant 20 revendications pour augmenter le volume et la qualité des emplois ainsi que la qualité de l'accompagnement des demandeurs d'emploi. C'est l'emploi convenable qu'il faut activer aujourd'hui de manière intelligente et cohérente. C'est lui qui est indisponible, pas les demandeurs d'emploi. ■

La précarité croissante du travail à Bruxelles

Certaines personnes sont engagées sous contrat précaire (CDD, intérim, contrats à temps partiel, etc.) qui ne leur permet pas de faire des projets de vie à moyen ou à long terme. D'autres ont réussi à obtenir un contrat à durée indéterminée, mais leur salaire est trop bas pour faire face à l'augmentation du coût de la vie et aux risques de l'existence (séparation ou divorce, perte d'un des deux revenus du ménage, maladie, accident de travail, etc.). D'autres encore doivent compléter leurs maigres revenus avec une partie importante de salaire payée... au noir, et se retrouvent sans revenu de remplacement en cas de chômage ou de maladie. Mais ce n'est pas tout... Certains travailleurs employés dans de petites entreprises, sans défense collective interne, sont exposés à une pression telle de l'employeur que la stabilité de leur emploi en devient incertaine...

Ces situations sont toutes très différentes, pourtant elles ont toutes un dénominateur commun : tous ces travailleurs et leur famille ne sont pas rassurés quant à l'avenir et sont plongés dans l'insécurité sociale, au même titre que les travailleurs sans emploi... Ce sont toutes ces situations différentes que recouvre en somme le terme de "précarité" **A**.

C'est sur base de ces constats, relayés par les centrales professionnelles, que le congrès de la

LA PRÉCARITÉ CROISSANTE DU TRAVAIL À BRUXELLES-ORIENTATIONS DE LA CAMPAGNE DE LA FGTB... NOMBREUSES SONT LES PERSONNES QUI TRAVAILLENT, MAIS QUI CONNAISSENT, NÉANMOINS, UNE PRÉCARITÉ D'EXISTENCE PRÉOCCUPANTE...

Philippe Van Muylder
Secrétaire général de la FGTB de Bruxelles

FGTB de Bruxelles a décidé en mai 2010 de lancer une campagne de lutte contre la précarité croissante du travail à Bruxelles **B**.

bruxellois le Pacte de croissance urbaine durable (PCUD) **C**. Un des acquis syndicaux de ce troisième accord social bruxellois **D** consiste

ments contractuels sur le devenir socio-économique de Bruxelles. Il repose sur le constat largement partagé que, dans sa réalité géographique (et non institutionnelle, limitée aux 19 communes), la métropole bruxelloise croît à la fois en nombre d'habitants, en richesse économique, en couverture territoriale mais - hélas - aussi en termes de dualisation sociale et de dommages environnementaux. Ce sont donc bien les modalités de la gestion durable de la croissance de la ville qui constituent l'enjeu central de ce Pacte urbain **E**.

“POUR LA PLUPART DES BRUXELLOIS QUI N'ONT QUE LEUR FORCE DE TRAVAIL POUR VIVRE, C'EST LE DROIT À LA VILLE QUI LEUR EST AUJOURD'HUI DÉNIÉ.”

Le premier jalon de ce processus fut l'organisation d'un Forum syndical le 30 mars 2011 : l'occasion de croiser les regards critiques entre militants syndicaux et acteurs sociaux sur la précarité croissante de nombre de travailleurs bruxellois et sur l'émergence inquiétante d'une forme de "précarité" que le phénomène du chômage de masse tend aujourd'hui à masquer.

À cette même période de l'année, au terme de six mois de négociations, la FGTB de Bruxelles concluait avec le gouvernement régional et les interlocuteurs sociaux

en l'inscription, parmi les six objectifs généraux, de la préoccupation commune de "préserver et améliorer les conditions de travail dans la région et les droits sociaux des travailleurs et des travailleuses bruxellois (es) dans un contexte de crise économique et de mutations de l'économie urbaine qui les exposent davantage à la précarité et à l'insécurité sociale".

Il est important de préciser que le PCUD ne constitue pas à proprement parler un plan d'action, à l'instar du plan Marshall wallon, mais plutôt un ensemble d'engage-

Pour le banc syndical, la métropolisation de Bruxelles est la cause première du nouvel essor de la précarité du travail. Pour bien la comprendre, cette précarisation doit être examinée sous ses deux facettes, indissociables : son côté pile avec l'affaiblissement des revenus du travail, qui, comme on va le voir, est aggravé par les mutations de l'économie urbaine mais également son côté face (le revers de la médaille), avec la dégradation des conditions d'habitat des travailleurs en ville.



Cette dégradation de l'habitat populaire n'est pas non plus étrangère à l'essor international de Bruxelles. L'explosion des loyers et la "gentrification" des quartiers en sont les conséquences directes. Mais l'appauvrissement de la région prive les Bruxellois des retombées financières de la métropolisation de leur ville, tout en leur laissant... la charge des inconvénients! Les travailleurs bruxellois se voient de la sorte privés d'une offre publique suffisante en matière de logement social et de logement moyen mais aussi, on l'oublie trop souvent, de services et équipements collectifs, essentiels à la reproduction de leur force de travail (en matière d'aide socio-sanitaire, de culture, d'éducation...). Fondamentalement, pour la plupart des Bruxellois qui n'ont que leur force de travail pour vivre, c'est le droit à la ville qui leur est aujourd'hui dénié: le droit d'y vivre et d'y travailler dans des conditions décentes et épanouissantes.

Cette conviction est loin d'être partagée par tous les acteurs de la ville. Car la précarité croissante du travail est aujourd'hui masquée

par la problématique du chômage massif, qui focalise l'attention de l'opinion et de la plupart des politiques. Le débat public sur la

de l'ONEm ou du CPAS et qu'elle est très présente dans nombre d'entreprises et même dans les administrations, qui voient aussi

amener les politiques et - rêvons un peu - le patronat à prendre véritablement en considération la précarité du travail dans la gestion et le développement futurs de la ville. Sa prise en compte dans le nouveau plan régional de développement durable (PRDD), en cours de discussion, constituera certainement un premier indicateur de réussite.

“L'INSÉCURITÉ SOCIALE NE S'ARRÊTE PAS À LA PORTE DE L'ONEM OU DU CPAS. ELLE EST TRÈS PRÉSENTE DANS NOMBRE D'ENTREPRISES ET MÊME DANS LES ADMINISTRATIONS.”

crise de l'emploi à Bruxelles laisse à penser que le monde du travail bruxellois est divisé en deux: d'un côté, celles et ceux qui sont sans emploi (et qui monopolisent l'attention des politiques et des médias, dans un mélange doux-amer, de compassion et de culpabilisation) et, de l'autre côté, tous les autres travailleurs qui ont "la chance" d'avoir un emploi et pour qui la vie s'apparente à une croisière sur "un long fleuve tranquille"... Or, nous savons bien que l'insécurité sociale ne s'arrête pas à la porte

apparaître des formes nouvelles et insidieuses de précarité (emplois en article 60, emplois PTP, etc.).

Cette campagne syndicale, qui devra inmanquablement s'inscrire dans le long terme, doit s'atteler tout d'abord à démonter certaines fausses évidences, celles qui tendent justement à faire croire qu'un mauvais emploi vaut toujours mieux que "pas d'emploi du tout" et que l'insécurité sociale s'estompe comme "automatiquement" avec l'emploi. La campagne doit ensuite

Pour être en mesure d'enregistrer des résultats probants sur ce terrain (en termes de droits sociaux, de développement économique durable et de réinvestissement dans les équipements collectifs), deux conditions doivent certainement être réunies: premièrement, construire une représentation syndicale de la précarité du travail à Bruxelles, au travers de données chiffrées, d'analyses critiques mais aussi d'enquêtes sociales et d'illustrations concrètes et deuxièmement, "conflictualiser" toutes les situations critiques, ou pour le dire autrement, transformer cette multitude de souffrances individuelles en conflit collectif, porté par l'organisation syndicale.

ÉLÉMENTS DE REPRÉSENTATION SYNDICALE DE LA PRÉCARITÉ DU TRAVAIL

Les études statistiques sur la précarité du travail à Bruxelles sont rares ou parcellaires. Sa représentation syndicale doit donc se construire via d'autres indicateurs.

Les indicateurs de pauvreté sont, aujourd'hui, les éléments de représentation de la précarité les plus percutants et les plus médiatisés. Les rapports annuels attestent de l'appauvrissement de la classe laborieuse bruxelloise et de l'émergence de travailleurs pauvres. Durant les séminaires de préparation du Forum de la FGTB de Bruxelles, les militants du secteur du nettoyage se sont reconnus dans ce terme violent de "travailleurs pauvres", malgré leurs prestations de travail régulières dans une grande entreprise... Ils préfèrent ce vocable au terme de "précarité" car, même si cette notion renvoie au salariat, il leur semble qu'elle ne peut traduire la réalité des travailleurs bruxellois en situation de vulnérabilité. De plus, "précarité" ne renvoie pas à un problème majeur des Bruxellois: la hausse du coût de la vie en ville, ni aux accidents de la vie: "Quand on n'a pas réussi à joindre les deux bouts, on est pauvre..." Les chiffres de la pauvreté peuvent donc mobiliser la conscience, dès lors qu'ils ne renvoient pas exclusivement aux figures de la grande pauvreté et qu'ils mettent également en exergue les figures des travailleurs pauvres.

Représentant près de 20,4% de l'emploi salarié total à Bruxelles, le travail à temps partiel subi (involontaire) constitue certainement une autre figure emblématique de la précarité du travail, et du travail des femmes en particulier. Présenté comme remède ultime à la crise pétrolière qui frappa l'Europe de plein fouet au cours des années 70, le travail à temps partiel, fer de lance des emplois "atypiques" fut présenté comme

"IL FAUT DÉMONTER CERTAINES FAUSSES ÉVIDENCES, CELLES QUI TENDENT À FAIRE CROIRE QU'UN MAUVAIS EMPLOI VAUT TOUJOURS MIEUX QUE 'PAS D'EMPLOI DU TOUT'!"

"la solution miracle" pour juguler la crise économique et le chômage de masse.

L'expansion majeure de ce type de contrats interpelle notre organisation au plus au point: certes, les emplois sont toujours majoritairement "à temps plein", en région bruxelloise comme en Belgique,

Le travail à temps partiel est certainement "la pointe de l'iceberg" des mauvaises conditions professionnelles: mauvaise paie, mauvais horaires, mauvaise connaissance des règles de sécurité, mauvaise connaissance de l'entreprise, mauvaise intégration avec les collègues à temps plein... Les contrats à temps partiel sont principalement

"LA PRÉCARITÉ CROISSANTE DU TRAVAIL EST MASQUÉE PAR LA PROBLÉMATIQUE DU CHÔMAGE MASSIF."

mais, ces dernières années, la plupart des nouveaux emplois créés sont, par contre, des emplois à temps partiel. Pour illustrer notre propos, prenons les chiffres de 2009: le nombre de contrats à temps plein dans le royaume a diminué de 45 700 unités, alors que dans le même temps, 20 500 temps partiels ont été créés...

concentrés dans un certain nombre de secteurs déterminés (les services aux personnes, les soins de santé, l'horeca, le commerce, l'éducation et les services domestiques) avec une surreprésentation importante des femmes et des jeunes.

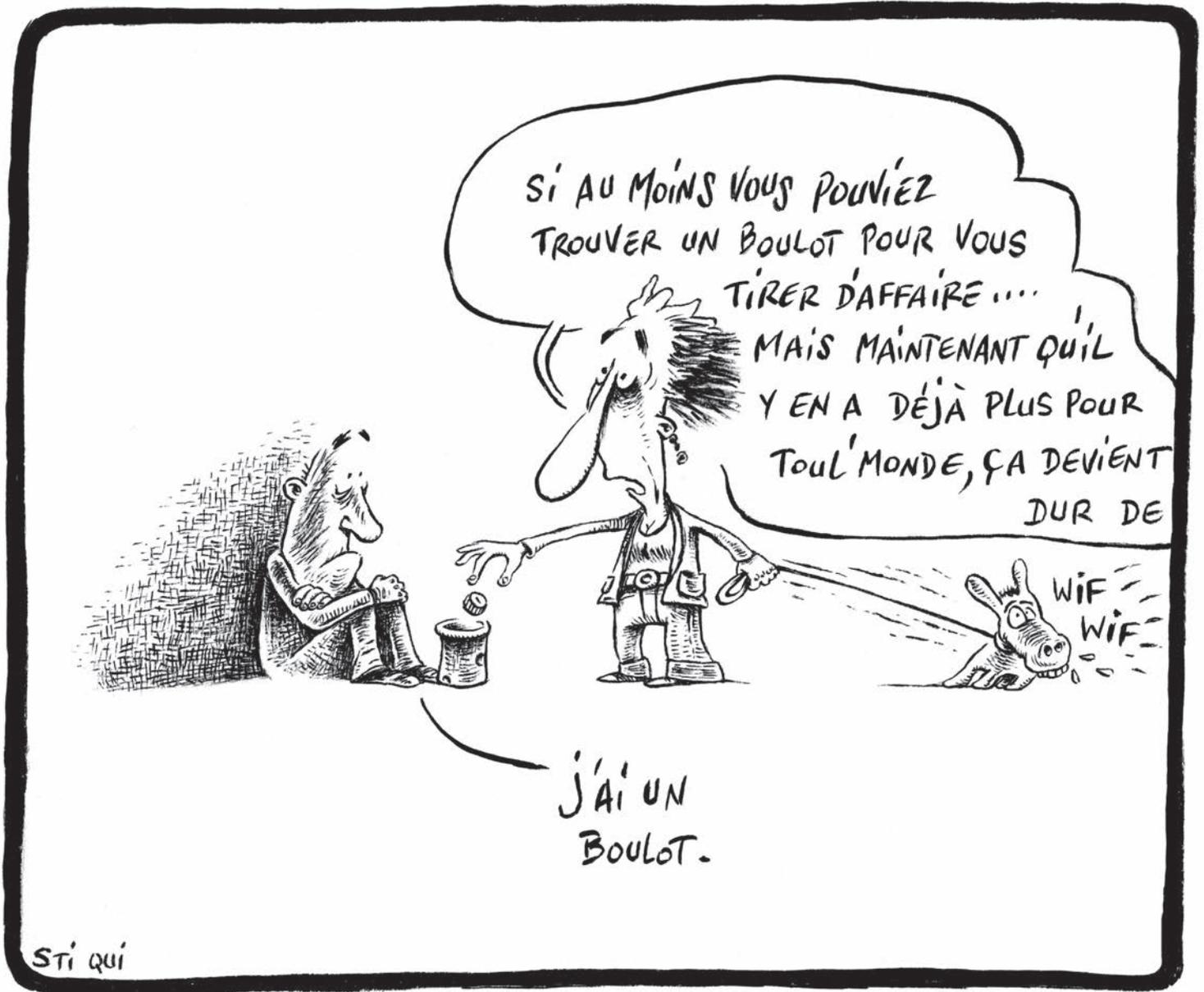
En ventilant le temps de travail entre les communes bruxelloises,

"LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL EST CERTAINEMENT 'LA POINTE DE L'ICEBERG' DES MAUVAISES CONDITIONS PROFESSIONNELLES: MAUVAISE PAIE, MAUVAIS HORAIRES, MAUVAISE CONNAISSANCE DES RÈGLES DE SÉCURITÉ, MAUVAISE CONNAISSANCE DE L'ENTREPRISE, MAUVAISE INTÉGRATION AVEC LES COLLÈGUES À TEMPS PLEIN..."

on constate des disparités importantes entre les différentes entités, selon qu'elles sont de la première ou de la deuxième couronne: les huit communes bruxelloises ayant les salaires médians les plus faibles ont le taux le plus bas de temps de travail à temps plein. Dans les communes les plus pauvres, situées dans la première couronne (le fameux croissant bruxellois), non seulement le salaire journalier médian est faible mais, en outre, le travail à temps partiel est surreprésenté.

L'économie urbaine génère d'autres formes de précarité du travail, qui doivent attirer l'attention, et tout particulièrement les emplois à la mission (titres-services), assimilables au louage de main-d'œuvre ainsi que le travail en boutique de masse, presté dans tous ces Carrefour Express, Proxy Delhaize, etc. Ces boutiques, qui fleurissent de plus en plus dans les quartiers, créent une nouvelle forme d'organisation de la distribution de masse au travers de toutes petites unités décentralisées et génèrent une sorte de capitalisme sans entreprise! L'organisation générale de ces boutiques, tournée vers le "client roi", interpelle l'organisation syndicale au plus haut point: les travailleurs, souvent engagés à temps partiel, ont cependant des horaires totalement étriqués et modifiables à souhait, la rotation importante du personnel témoignant de la pénibilité de la fonction. L'absence de représentation syndicale interne y accroît, faut-il le préciser, l'insécurité sociale...

Enfin, les indicateurs de santé publique permettent également d'observer la dégradation des conditions de travail à Bruxelles. Le stress au travail a un impact certain sur la santé des travailleurs. Ce stress trouve sa source dans l'isolement relationnel lié à l'organisation du travail (restructurations, périodes d'inactivité, etc.) mais aussi à l'insécurité professionnelle.



Les effets sur la santé des travailleurs sont inquiétants car la précarité "s'étale" de plus en plus longuement dans le temps. Si l'espérance de vie augmente de manière générale, grâce aux progrès de la science, l'espérance de vie "en bonne santé" est de plus en plus compromise pour les travailleurs les plus exposés à la pénibilité et au stress au travail. Un chiffre pour étayer cet argumentaire: un écart d'espérance de vie de près de 7 ans entre un cadre et un ouvrier. Dans un tel contexte inégalitaire, comment accepter un recul de l'âge d'accès à la pension? De la petite enfance au troisième âge, les êtres humains n'ont pas les mêmes chances car la précarité dans les couches

les plus vulnérables pèse tout au long de la vie des individus et crée des inégalités sociales en matière d'espérance de "vie en bonne santé".

Au XX^e siècle, le capitalisme a fortement développé les activités de services. Certaines de ces activités nécessitent un important volume de main-

automatisables, les marges de croissance de la productivité des services sont limitées, à moins d'accroître... l'exploitation de la force de travail!

“LA PRÉCARITÉ CROISSANTE DU TRAVAIL EST DEVENUE UNE DES CONDITIONS STRUCTURELLES DE CROISSANCE DU CAPITALISME DE SERVICES.”

FACTEURS AGGRAVANTS

L'essor de l'économie de services, lié au développement international de Bruxelles, constitue un premier facteur aggravant.

d'œuvre peu qualifiée, comme les services de nettoyage, de gardiennage, l'entretien technique des équipements, le transport et la logistique, etc. Difficilement

C'est pourquoi ces activités de services ont été progressivement séparées des activités productrices à proprement parler; on parle alors d'externalisation. Le recours aux sous-traitances est essentiellement motivé par un objectif de réduction des coûts, en faisant jouer la concurrence et le recours, si nécessaire, à de la main-d'œuvre étrangère.

Souvent, on oppose l'industrie aux services. Or, l'industrie a besoin de cet essor des services aux

entreprises pour maximiser ses bénéfices. La précarité croissante du travail est ainsi devenue une des conditions structurelles de croissance du "capitalisme de services".

En outre, l'essor des activités de commerce dans une grande ville comme Bruxelles est bien indispensable à la distribution et à la vente des biens produits par l'économie mondialisée. Là également, avec les boutiques de masse, de nouvelles formes d'exploitation de la main-d'œuvre sont recherchées dans les activités de commerce qui sont, par nature, non délocalisables.

Un second facteur de croissance des emplois de services réside dans les nouveaux besoins d'aide des ménages (les services de proximité). Dans une région qui se dualise de plus en plus, les privilégiés imposent les règles et les travailleurs ne peuvent, le plus souvent, que les suivre sans broncher...

Dans tous ces domaines d'activité, on assiste à une nouvelle division du travail et à une transformation de la structure de commandement et des liens de subordination, qui caractérisent le salariat. La prestation de services devient un nouveau cadre normatif

employeur – client) entraîne, de facto, une individualisation et une flexibilité croissantes des relations de travail.

Malgré le fait que les prestations de services exigent un certain niveau de qualification, celui-ci

plus difficile la défense collective des travailleurs.

Enfin, la plupart des secteurs de services connaissent une "division sexuée" du travail, reléguant systématiquement les femmes aux postes les plus précaires...

“LES POLITIQUES D'ACTIVATION RENFORCENT PLUS ENCORE LES MAUVAISES CONDITIONS PROFESSIONNELLES PAR LA MENACE DE SANCTIONS QUI PÈSE SUR CHAQUE DEMANDEUR D'EMPLOI.”

du travail, où le travailleur doit désormais adhérer à la logique... du client! Il est mis à la disposition de ce dernier, et soumis à ses sollicitations directes. Il est également mis en concurrence avec les autres travailleurs, face au client-roi. Ce phénomène de triangulation (travailleur –

est rarement reconnu et valorisé (comme dans le secteur du nettoyage).

L'économie de services ne nécessite plus de grandes concentrations de travailleurs sur un même site d'exploitation. Cette déconcentration des unités de travail rend

Le deuxième facteur aggravant (le côté face) est plus facilement perceptible: c'est la hausse du coût de la vie, à Bruxelles, et l'insuffisance des services et équipements collectifs, qui accroissent les atteintes, portées par la précarité du travail, au bien-être des travailleurs et de leur famille dans de nombreux domaines (santé, éducation, etc.). Par le phénomène connu de la gentrification des quartiers, le développement international de Bruxelles accélère le processus d'expulsion des couches laborieuses de la ville. En témoigne le nombre de ménages qui ont dû quitter précipitamment Bruxelles par manque de logements à prix raisonnable, tout en gardant leur

Les politiques actives d'emploi

Les nouvelles politiques actives d'emploi constituent certainement un troisième facteur aggravant, particulièrement préoccupant.

La dégradation des conditions de travail s'inscrit, on le voit, dans une rationalité économique plus large: celle de l'État social actif ❶. Les politiques d'activation, obnubilées par la résorption du chômage, renforcent plus encore les mauvaises conditions professionnelles par la menace de sanctions qui pèse sur chaque demandeur d'emploi. Au bout du compte, ce sont tous les travailleurs qui se retrouvent fragilisés par ces politiques, notamment via le renforcement de la concurrence entre l'emploi classique et traditionnel et les emplois précaires et sous-payés, ce qui crée, bien sûr, un nivellement par le bas.

L'intensification des mesures d'activation se traduit, en outre, à Bruxelles, par une décentralisation généralisée des services de l'emploi au niveau communal. On

assiste au déploiement d'une impressionnante panoplie de dispositifs de placement locaux: antennes locales d'Actiris, missions locales, agences locales pour l'emploi, services d'insertion des CPAS, "lokale werkinkels", bureaux sociaux d'intérim, maisons communales de l'emploi, etc. Pour peu que tout cela soit un peu rationalisé, le déploiement à cet échelon communal des programmes d'emploi ❷ pourrait avoir pour conséquence la formation de sous-marchés locaux de l'emploi, assurant la mise à disposition de l'économie locale (toutes petites entreprises, boutiques de masse, entreprises d'économie sociale, etc.) d'une réserve grandissante de travailleurs précaires. On peut déjà estimer à 23 000 le nombre des travailleurs bruxellois "tournant" dans les programmes d'emplois aidés... ce qui n'est pas négligeable sur les 400 000 Bruxellois au travail (population active occupée).

Ce risque d'émergence d'une forme de précarité local, qui pourrait fortement aggraver

la fragmentation du marché de l'emploi, reste encore à analyser et à confirmer.

Mais plus largement, notre organisation s'oppose vigoureusement à cette spoliation d'une partie des recettes de la sécurité sociale (environ 6,5 milliards en exonération pour la seule année 2009), pour aider des entreprises à engager du personnel (activé) alors que, dans le même temps, des milliers de chômeurs ayant cotisé se retrouvent sanctionnés et laissés à l'abandon... À la veille d'une réforme de l'État qui s'annonce sombre pour les travailleurs du Nord, du Sud et du Centre du pays, nous rappelons avec force et conviction que la sécurité sociale doit aider prioritairement nos concitoyens à faire face aux aléas et incertitudes de la vie, surtout en période de crise... et pas à enrichir des patrons sur le dos de la collectivité. Nous en avons assez de voir ce tango "politique-entreprises" privatiser les services publics rentables et collectiviser les banques ayant mal spéculé et investi... À bon entendeur!

emploi en ville. (La suite, voir encadré).

L'ACTION SYNDICALE: "CONFLICTUALISER" LA PRÉCARITÉ

Par les effets conjugués de la déconcentration des unités de travail, des sous-traitances en cascade ou encore de la municipalisation progressive des programmes d'emploi, la précarité croissante du travail échappe de plus en plus au champ de l'action syndicale traditionnelle, qui trouve sa pleine puissance dans la défense collective des travailleurs au sein des grandes entreprises et administrations.

Il ressort du Forum plusieurs pistes parallèles pour tenter d'inscrire au cœur de l'action collective cette précarité croissante du travail, qui progresse à sa marge.

Il importe tout d'abord que le mouvement syndical poursuive et intensifie les aides et les secours individuels aux travailleurs en souffrance, et qu'il leur apporte, au mieux de ses moyens propres et en mobilisant les partenaires de la mouvance ouvrière (mutualités, associations d'aide et d'éducation populaires), le soutien solidaire du monde du travail.

Sur le plan syndical, tous les efforts sont mis pour "reconcentrer" les relations collectives du travail, en tentant de solidariser les chaînes de service et les sous-traitances en cascade. Il s'agit de reconstituer les rapports de forces dans tous les domaines d'activité où les entreprises de services ont tendance à déconcentrer, séparer, diviser les travailleurs pour en accroître l'exploitation ❶.

Certains secteurs syndicaux, comme le nettoyage et l'hôtellerie, privilégient également le recours à des "actions choc", visant directement la clientèle des entreprises de services, les sensibilisant aux conditions de travail de celles et ceux qui leur assurent des presta-

tions régulières, en jouant, quand c'est possible, sur l'image commerciale des commanditaires.

Enfin, au niveau interprofessionnel, un redéploiement de l'action syndicale est envisagé au niveau communal, afin d'être mieux en mesure d'encadrer et de contrôler syndicalement les activités de placement locales et de repérer et dénoncer les situations criantes de précarité pour pouvoir y réagir collectivement. Pour ce faire, la conclusion d'alliances locales est indispensable, avec, notamment, les acteurs de l'insertion socio-professionnelle, en contact direct avec ces nouvelles réalités de l'emploi... ■

❶ Né de la contraction de "précarité" et de "salarial", ce néologisme, proposé par Robert Castel, vise un état de précarité durable au travail (Robert CASTEL, Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi? L'institutionnalisation du précarité in "La montée des incertitudes", Éd. du Seuil, Paris, 2009, pp. 159-183).

❷ cf. Ensemble!, n° 69, octobre 2010, "La FGFB de Bruxelles, au tournant 2010...", pp. 21-23.

❸ <http://www.esr.irisnet.be/site13/plone/cbces/documents/PCUD-FR-signe.pdf>

❹ Les deux précédents accords sociaux bruxellois furent: le Pacte social pour l'emploi des Bruxellois (2002) et le Contrat pour l'économie et l'emploi à Bruxelles ("C2E", 2005).

❺ Pour l'essentiel, gouvernement, patrons et syndicats ont ainsi convenu:
1) des défis de la croissance urbaine durable,
2) des mesures transversales à prendre pour lever une série de freins à la croissance durable et renforcer les synergies et
3) des domaines d'action prioritaires de l'action gouvernementale (l'environnement, le développement international, le commerce & l'horeca, le non-marchand, la fonction publique et les services de proximité et enfin les secteurs innovants).

❻ L'emploi à temps partiel est qualifié d'"atypique" par opposition à l'emploi classique, qui est à temps plein.

❼ DGSIE, Enquête sur les forces de travail (Belgique), 2008.

❽ "Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de pauvreté 2009", Bruxelles, Observatoire de la santé et du social, pp. 6-9.

❾ Les "boutiques de masse" permettent à de grandes sociétés capitalistes (comme Carrefour) d'organiser du commerce de masse sans devoir encore passer par de grandes entreprises de distribution et... les relations collectives du travail qu'impose leur taille. Ainsi, le rapport salarial est désormais sous-traité à de toutes petites entreprises, via la technique de la franchise.



Cette évolution favorise un véritable retour à la marchandisation de l'emploi (lire à ce propos "Encadrer le développement des boutiques de masse", in "Mémoire 2009", les dossiers de la FGFB de Bruxelles, n° 11, juin 2009 - téléchargeable sur www.fgfbbruxelles.be).

❶ Lire à ce propos "l'État social actif: un projet pour les travailleurs?", dossier de la FGFB de Bruxelles, n° 9, décembre 2006 - téléchargeable sur www.fgfbbruxelles.be

❷ Les programmes ACTIVA, article 60, PTP (programme de transition professionnelle), SINE, intérim d'insertion, etc.

❸ Par exemple en revendiquant la fusion des 4 commissions paritaires du commerce ou encore le regroupement sous une même unité technique d'exploitation de toutes les entreprises sous-traitantes d'un même "shopping centre" (commerce) ou d'un même chantier (construction).

La problématique "Roms" aujourd'hui : Bruxelles, la Belgique, l'Europe

UNE NOUVELLE IMMIGRATION

La présence de nombreux enfants parmi les gens à la rue a choqué un public habituellement blasé. C'est particulier. L'image que l'on se fait du réfugié "économique" est en effet tout autre: il s'agit vraisemblablement d'un homme plutôt jeune, tentant sa chance à l'étranger, parfois avec l'idée par après de faire venir sa famille.

Ici on est face à une réalité humaine différente: des familles entières, et singulièrement des femmes seules avec leurs enfants prennent le risque de prendre la route et de vivre l'incertitude la plus totale avec leurs enfants. Qu'est-ce qui les a mis en marche? En lisant les rapports d'Amnesty International, de Human Rights Watch, ou même de la Commission parlementaire européenne contre le racisme et l'intolérance, sur la situation des populations roms dans leur pays d'origine, une crainte sourde naît. Les exactions commises par les groupes d'extrême droite ou par des structures étatiques à l'encontre de cette ethnie d'Europe centrale vont de pair avec un déni de reconnaissance de la citoyenneté pour une bonne partie d'entre eux, d'où s'ensuit une impossibilité d'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins. Tentés ou maisons brûlées, stérilisations forcées des femmes,

CES DERNIERS MOIS À BRUXELLES, LES ROMS SONT SOUS LES FEUX DES PROJECTEURS. SUITE À PLUSIEURS OCCUPATIONS DE BÂTIMENTS ET NOTAMMENT D'UN SÉJOUR REMARQUÉ DANS LA GARE DU NORD, LES JOURNAUX ONT FAIT LEURS GROS TITRES DE LA SITUATION DE CES EXCLUS PARMIS LES EXCLUS DE L'UNION EUROPÉENNE.

Catherine Moureaux
Députée bruxelloise PS

agressions, refus de scolarisation sont les symptômes les plus marquants de la haine que ces États n'essaient pas de ou n'arrivent pas à endiguer.

Belgique sans aucune formalité particulière. Elles bénéficient de droits: elles peuvent s'installer et chercher du travail. En contrepartie de quoi elles ne peuvent pas

encore moins un travail. Du coup, c'est surtout l'absence d'aide sociale qui marquera leur quotidien. Cette situation durera trois mois. Après quoi, ces familles deviendront, si elles restent, illégales sur le territoire et admissibles à l'aide matérielle si elles comprennent des mineurs d'âge.

“PLUSIEURS PROPOSITIONS DE LOI ÉMANANT DE LA DROITE TÉMOIGNENT DE LA VOLONTÉ DE RETIRER LE DROIT À L'ASILE OU À LA PROTECTION SUBSIDIAIRE POUR LES CITOYENS EUROPÉENS.”

LE VOLET ADMINISTRATIF

Comment sont-ils accueillis chez nous? Il faut savoir que la plupart de ces familles sont originaires de pays membres de l'Union européenne, essentiellement la Roumanie, la Slovaquie et la République tchèque. Ces personnes arrivent dès lors en

demande d'aide sociale en tant que telle. Cela répond à la logique européenne de libre circulation des capitaux et des personnes. Cela peut paraître avantageux, mais se révèle dans les faits à double tranchant. En effet, ces femmes avec enfants ne vont évidemment pas facilement trouver un logement, et

Elles peuvent par ailleurs, à tout moment, demander le droit d'asile ou le bénéfice de la protection subsidiaire. En tant que personnes issues d'un pays européen ou en tant que citoyens d'un pays qui bénéficie de la libéralisation des visas européens (Bosnie, Albanie, Serbie), elles vont "bénéficier" d'un traitement accéléré de leur dossier. Ce processus n'est pas régi par la loi mais bien par une circulaire. La notion utilisée est celle de "pays sûr". Celle-ci se base apparemment en Belgique sur le fait qu'antérieurement, le taux

d'acceptation de dossiers pour les ressortissants du pays était faible. Donc, si vous venez d'un pays jugé "sûr", votre dossier est traité plus vite. Concrètement, cela signifie que l'entretien au CGRA est plus court, une heure au lieu de quatre, et le délai de réponse plus rapide, deux mois au lieu de six mois minimum. D'un traitement strictement individuel du dossier, il y a glissement vers un traitement collectif... Pas un traitement collectif favorable pour les Roms, comme on pourrait l'attendre sur base des rapports accablants cités plus haut, mais bien un traitement collectif du type: "Dans ce pays, tout va bien!"

Force est de constater qu'en ces temps de crise, il est plus facile d'assumer des conventions entre pays pour le rapatriement que de chercher des solutions créatives pour venir en aide à ces familles d'"intouchables".

Cet état de fait ne suffit cependant pas à la droite belge: au niveau du Parlement fédéral, plusieurs propositions de loi émanant des partis libéraux et de droite extrême ont témoigné de la volonté de retirer le droit à l'asile ou à la protection subsidiaire pour les citoyens européens. Et ces propositions ont abouti en juin passé à un texte porté par une majorité alternative de droite, qui est actuellement à l'examen au Conseil d'État. Il est à noter que ce type de législation serait malheureusement tout à fait acceptable au regard des règles en vigueur au niveau européen.

DU DROIT À L'ACCUEIL

Dans l'état actuel des choses, si les Roms demandent l'asile, ils doivent normalement bénéficier du droit à l'accueil. Malheureusement, Fedasil, en charge de l'accueil, et dont le réseau des centres d'accueil est en constante saturation, a décidé de les écarter de celui-ci, et ce pour deux raisons différentes. D'une part, comme vu plus haut, le Commissariat général aux réfugiés a reçu l'ordre de traiter prioritairement les dossiers des Européens,

et la procédure doit donc être bouclée en deux mois maximum. D'autre part, ils sont souvent au départ citoyens européens en séjour légal, ce qui les place en "situation de confort" au regard de Fedasil par rapport à d'autres demandeurs d'asile. Il s'en suit qu'en fin de compte, ils ne sont pas hébergés, et ne reçoivent pas non plus l'aide financière qu'ils seraient en droit de percevoir. Et cela alors même que le fait de se présenter sous forme de familles avec enfants est théoriquement une garantie d'obtenir une aide matérielle, soit sous forme d'hébergement soit sous forme d'aide financière. Par ailleurs, les mineurs d'âge et leur famille sont prioritaires pour l'attribution d'une solution d'hébergement!

On ne peut demander à Bruxelles d'accueillir tous les exclus d'Europe et du monde. C'est certain. Tous les niveaux doivent prendre leurs responsabilités. Alors que fait l'Europe par rapport à cette problématique de persécutions, discriminations et exode massif des populations roms? En fait, l'Europe a débloqué des budgets énormes pour faire face à cette question, dite de "l'intégration des Roms"! Ainsi l'Union a prévu,



mis sur pied une "task force" pour évaluer si les fonds ont été utilisés et s'ils l'ont été à bon escient.

Il est manifeste qu'il existe un manque de volonté politique dans le chef des pays d'origine des populations roms. Cela entraîne un manque de perspectives d'un autre côté: en effet, le Conseil de l'Europe pourrait déclarer que les Roms nécessitent une protection temporaire, au regard du "droit

d'origine pouvant contrer les discriminations, la misère et les persécutions qu'ils subissent décident de le quitter et demandent l'asile, par exemple, en Belgique.

AU FINAL

Alors pourquoi des citoyens européens à part entière sont-ils chassés, encouragés à partir, dans leur pays, mais aussi, dans une ville - Bruxelles - qui se targue d'être la capitale européenne? Peut-être parce que les Roms sont la négation même de l'image que veut se donner l'Europe. Ils sont pauvres. Ils sont discriminés et persécutés dans leur pays. Ils sont peu instruits: moins de 50% des enfants roms ont terminé leurs études primaires. Leur espérance de vie à la naissance est inférieure de 10 à 15 ans à celle de la moyenne européenne. Ils sont considérés comme des citoyens européens de seconde zone: ils sont, en tous lieux, encombrants et indésirables...

Les Roms dérangent l'Europe ou plutôt l'idée de l'Europe riche, terre des droits de l'homme, où "tous les citoyens sont égaux" et où "les échanges entre pays sont largement encouragés". ^A

^A Cet article a été rédigé le 27/10/2011.

“LES ROMS DÉRANGENT L'IDÉE DE L'EUROPE RICHE, OÙ TOUS LES CITOYENS SONT ÉGAUX.”

entre 2007 et 2013, 17,5 milliards d'euros à affecter à des mesures visant l'intégration des Roms et d'autres populations défavorisées dans douze États membres. Ce qui se révèle tout à fait scandaleux, c'est que ces fonds ne sont que très peu utilisés. À titre d'exemple, la Roumanie, qui compte dans sa population 10% de Roms, n'aurait budgétisé que 1,8% des 2,2 milliards d'euros prévus au titre du Fonds social européen pour des programmes visant spécialement les Roms. La Commission européenne a du coup

à la demande de protection internationale" qui existe en Europe. Mais cela désavouerait les pays d'origine des Roms, ce qui constitue donc un problème politique au niveau européen. Dans tous les cas, on imagine bien qu'il est difficile de trouver un accord en Conseil avec ces pays autour de la table.

Rien ou presque n'est donc fait dans les pays d'origine. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les Roms, en l'absence de réelles mesures dans leur pays

Une première analyse des nouvelles ordonnances bruxelloises électricité et gaz

Ces nouvelles ordonnances ont été écrites pour tenir compte de l'évaluation parlementaire 2008-2009 relative à l'ordonnance votée en 2006, une évaluation à laquelle ont participé beaucoup d'acteurs concernés, dont la CGEE. Ces deux dispositions ont également été adoptées pour prendre en considération les leçons tirées de la mise en œuvre de l'ordonnance précédente ainsi que pour intégrer le troisième paquet des directives européennes qui mettent davantage l'accent sur la protection du consommateur.

La CGEE a participé activement à la rédaction de l'avis du Conseil des usagers d'électricité et de gaz en région de Bruxelles-Capitale et a suivi avec attention les travaux du Parlement bruxellois. Elle avait transmis ses réflexions concernant les projets d'ordonnance à la ministre et aux parlementaires bruxellois.

Cette analyse veut comparer ces

LA COORDINATION GAZ-ÉLECTRICITÉ-EAU BRUXELLES (CGEE) A PROCÉDÉ À UNE PREMIÈRE ANALYSE DES ORDONNANCES CONCERNANT L'ÉLECTRICITÉ ET LE GAZ, VOTÉES PAR LE PARLEMENT BRUXELLOIS EN JUILLET 2011 ET PUBLIÉES AU MONITEUR BELGE LE 10 AOÛT 2011.

/ Claude Adriaenssens
CGEE et CSCE

textes en partant des revendications de la CGEE, alimentées par les contacts avec les réalités vécues sur le terrain par l'intermédiaire d'Infor gaz élec et du Réseau de vigilance gaz et électricité auxquels elle participe activement. Cet article se centre surtout sur la protection de tous les usagers et le renforcement des mesures sociales.

L'AMÉLIORATION DE LA PROTECTION DE TOUS LES CONSOMMATEURS

Nous ne pouvons que nous réjouir de ce que les textes des ordon-

nances recherchent une plus grande transparence dans les termes contractuels et veulent l'organisation de services efficaces de traitement des plaintes par les fournisseurs et le GRD (le gestionnaire de réseau de distribution) ainsi qu'une meilleure information des consommateurs concernant leur consommation et du coût y afférent.

On prévoit aussi la mise en place d'un service clientèle de proximité (et pas uniquement un centre d'appel) pour les fournisseurs disposant de plus de 10 000 points de fourniture en région bruxelloise.

Les ordonnances veulent également mettre en place un mécanisme d'indemnisation forfaitaire destiné à compenser les dysfonctionnements des fournisseurs ou gestionnaires de réseau quand ceux-ci sont responsables d'interruptions de fourniture, de coupures ou de retards de raccordement.

Elles entendent également organiser un "Service des litiges" au sein de Brugel (le régulateur bruxellois pour l'énergie) qui pourra statuer sur toute plainte concernant l'application des ordonnances et de ses arrêtés d'exécution, le

(42)

**MÉDIATEUR
FÉDÉRAL**
(Éva Detierre)

(46)

**COMPTEURS
INTELLIGENTS**
(Arnaud Lismond)

(48)

**DIRECTIVE
EUROPÉENNE**
(Paul Vanlerberghe)



fonctionnement du marché et les activités des fournisseurs ou des gestionnaires de réseau.

qui aura pour tâche d'offrir aux consommateurs l'ensemble des informations relatives à leurs

marchés libéralisés de l'électricité et du gaz.

Ces dispositions rencontrent largement les revendications de la CGEE et cela constituera une nette amélioration pour autant que l'on donne aux acteurs concernés les moyens humains et financiers nécessaires pour remplir leurs missions. Il faut toutefois garantir l'indépendance du service des litiges par rapport au conseil d'administration de Brugel et même si l'appel de ses décisions est possible devant le Conseil d'État, nous regrettons que l'appel aux instances judiciaires ne soit pas explicitement prévu.

**“ LE CENTRE D'INFORMATION
POUR LES CONSOMMATEURS
DOIT ÊTRE INDÉPENDANT DES
ACTEURS DU MARCHÉ ET DE LA
RÉGION.”**

Les textes prévoient que le gouvernement organise sous son égide un centre d'information

droits, à la législation en vigueur et aux possibilités de règlement des litiges existantes, en lien avec les

Ce que l'on demande aux fournisseurs commerciaux est important et nécessite dans beaucoup de cas un changement d'attitude radical par rapport à leur fonctionnement habituel, il faudra donc que l'on précise plus strictement ce que l'on attend d'eux et que l'on se donne les moyens de les y contraindre.

Nous insistons particulièrement pour que le centre d'information prévu par les ordonnances soit un service indépendant des fournisseurs et des acteurs du marché, non directement lié à la Région et son administration et ancré dans une ASBL ayant notamment dans son objet social la défense des consommateurs. Il aurait comme mission notamment d'accompagner les usagers et spécialement les précarisés dans le choix d'un bon fournisseur et la conclusion d'un contrat favorable avec celui-ci. Infor gaz élec remplit parfaitement ce rôle depuis 3 ans.

En ce qui concerne les compteurs intelligents, les textes vont dans le bon sens mais nous regrettons que la version finale ne rappelle pas que la décision doit être prise au plus tard pour septembre 2012 sinon on se verra imposer la généralisation des compteurs intelligents. Nous soutenons la position du CSCE en la matière et nous nous opposerons avec celui-ci au projet d'une nouvelle directive qui prévoit que cette solution des compteurs intelligents soit imposée à tous les États.

RENFORCEMENT DES MESURES SOCIALES

Les ordonnances veulent renforcer les mesures sociales.

Nous actons avec satisfaction le non-recours aux compteurs à budget, l'obligation de faire offre, le maintien de la durée minimale de 3 ans des contrats dans le chef des fournisseurs, le recours au juge de paix avant toute résiliation de contrat et donc toute interruption de fourniture.

Quant aux modifications apportées, nous nous félicitons que le délai de la procédure ait été augmenté

pour le gaz, que le statut de client protégé puisse être octroyé, à la demande du client, dès la première mise en demeure par Brugel et le CPAS. Nous sommes satisfaits que l'on n'ait pas compliqué la procédure du passage par le CPAS et nous serons attentifs à l'évaluation prévue explicitement par les ordonnances de ces dispositifs.

Nous nous réjouissons également de l'octroi du statut de client protégé aux bénéficiaires du statut

où on a le même fournisseur.

Il est réjouissant que la puissance initiale du limiteur de puissance en électricité passe de 6 à 10 ampères. Nous nous félicitons également que le texte prévoit pour les cas de chauffage principal en électricité l'imposition d'une mesure d'accompagnement social mais pas la pose d'un limiteur de puissance. Mais nous regrettons que l'on fasse dépendre l'augmentation de puissance par le

par Brugel, nous nous inquiétons de ce que dans les nouvelles ordonnances, même si le statut de client protégé avec la livraison du gaz et de l'électricité au tarif social dure tant que le client n'a pas apuré l'entièreté de sa dette, son statut puisse être révisé avant ce terme s'il ne réalise plus les conditions d'octroi du statut de client protégé. Or ce sont souvent les différences de prix entre ceux des fournisseurs et le tarif social qui permettent au client de respecter son plan de paiement avec le fournisseur. Cette mesure devra être encadrée strictement par Brugel afin que tous trouvent un fournisseur. Nous évaluerons donc soigneusement l'impact négatif de ces mesures.

Nous regrettons que le dossier soit transmis au CPAS en cas de demande de résiliation sans l'accord explicite du client même s'il est appréciable que le CPAS mieux informé puisse mieux défendre le client.

Nous nous réjouissons de la limitation de l'éventuelle caution (il vaudrait mieux parler de garantie) demandée par un fournisseur au moment de la conclusion d'un nouveau contrat (dont il faut mieux définir la notion) à un client ayant des dettes (celles-ci doivent être avérées) à son égard à l'équivalent de deux fois maximum le montant de la provision. Nous espérons que les textes empêchent clairement les demandes de garanties en cours de contrat même si elles sont prévues dans celui-ci. Il est positif que la version finale précise davantage les termes de cette mesure en s'inspirant de la législation de la garantie en matière de logement.

Il était également essentiel que la procédure judiciaire soit simplifiée et rendue moins onéreuse. Nous actons avec satisfaction que le pouvoir des juges de paix est étendu : toutes les actions qui sont connexes à la demande de résolution d'un contrat de fourniture pourront également relever de la compétence du juge de paix comme des actions de récupéra-

“LA PROTECTION HIVERNALE EST ASSURÉE PAR VOIE LÉGISLATIVE POUR TOUS.”

OMNIO mais il faut préciser notamment aux mutuelles que les bénéficiaires du statut BIM jouissent également de cette mesure.

Nous apprécions que la version finale des textes prévoit que la mise en demeure soit toujours envoyée par recommandé et par simple lettre.

Nous actons avec satisfaction un meilleur encadrement des frais de

CPAS du limiteur à 20 ampères de l'application de critères stricts définis par l'Ordonnance électricité. La notion de respect de la dignité humaine doit en rester le moteur. Nous espérons que ces critères plus strictement définis n'auront qu'une valeur exemplative et ne limiteront pas le pouvoir d'appréciation des CPAS. Malgré les 10 ampères, cette augmentation de puissance est indispensable dans de nombreux cas qu'on ne peut

“SIBELGA POURRA RECOURIR PLUS RAPIDEMENT À DES PROCÉDURES JUDICIAIRES POUR RÉCUPÉRER SES DETTES.”

rappel et de recouvrement ainsi que le fait que la version finale ait davantage clarifié les montants et la procédure en lien avec la législation en matière de recouvrement. Il faudra toutefois mieux préciser quand commence la procédure de résolution du contrat qui fixe le montant définitif des frais de rappel et de recouvrement.

Nous regrettons que le statut de client protégé pour une énergie ne soit plus octroyé automatiquement pour les deux énergies dans le cas

pas prévoir dans l'application de critères stricts et spécifiés dans un texte légal. Cela pourrait conduire certains ménages à ne plus demander ce statut, se privant ainsi d'un élément important pour la résolution de leur problème. Nous serons attentifs à ce qui se passe concrètement sur le terrain en la matière lors de l'évaluation prévue par les ordonnances.

Si nous sommes satisfaits de la simplification du mécanisme d'attribution du statut de client protégé

tion de sommes, de protection du consommateur, de retrait ou de pose d'un limiteur, de récupérations de créances ou de facilités de paiement. Cela limitera le nombre de procédures et donc les frais qui y sont liés.

Nous espérons que les textes permettent au juge de vérifier réellement le respect par le fournisseur commercial de toutes les procédures prévues par les ordonnances et nous nous réjouissons que la citation doive contenir la mention explicite que le client peut demander un relevé aux frais du fournisseur.

Nous nous réjouissons que la protection hivernale soit assurée par voie législative pour tous et pas seulement par une décision du juge dans des cas particuliers. Nous nous félicitons que le CPAS puisse toujours rétablir la fourniture pendant la période hivernale même si les compteurs ont été fermés. Nous ne voulons toutefois pas que le prix de la fourniture soit excessif et nous souhaitons en tout cas qu'il se rapproche le plus possible du tarif social.

Nous regrettons que la résiliation du contrat de fournisseur de dernier ressort par le juge entraîne automatiquement celle du contrat avec le fournisseur commercial contrairement à ce qui se passait auparavant pour autant que les dettes vis-à-vis du fournisseur commercial aient été apurées en cours de procédure. Que fera-t-on pour les clients qui ont des dettes chez tous les fournisseurs commerciaux? Cela rend d'autant plus urgente la question du fournisseur social.

Nous déplorons également que Sibelga puisse recourir plus rapidement qu'auparavant à des procédures judiciaires pour récupérer ses dettes.

Il est dommage que le client protégé soit privé de l'octroi du tarif social spécifique s'il ne respecte pas son plan d'apurement pendant 6 mois. Et ce, même s'il n'a pas refusé intentionnellement le

placement du limiteur de puissance - contrairement à une première version du projet de texte. De plus, le tarif prévu est fort onéreux et renforcera les difficultés financières du client.

Nous sommes d'accord que l'on interrompe la fourniture sans passer par le juge en cas de danger et pour des raisons de sécurité mais opposés à cette mesure en ce qui concerne les fraudes manifestes auxquelles on assimilerait le fait de ne pas avoir de fournisseur commercial notamment dans un nouveau logement. Nous continuons donc à nous opposer à toute coupure dans un logement habité sans recours au juge de paix sauf pour des raisons de danger et de sécurité. Nous nous opposons à toute limitation de la protection hivernale

même dans ces cas particuliers. Le recours à la notion de bris de scellés par Sibelga et les coûts engendrés par cette procédure devraient être strictement encadrés juridiquement et la notion de fraude liée à la preuve d'intention de fraude de la part du client.

Nous nous réjouissons de l'amélioration de la procédure en cas de déménagement mais il faut prévoir une procédure auprès de Sibelga lors d'un changement d'adresse d'un client protégé pour qu'il ne perde pas son statut. Il faudrait aussi appliquer la mesure des contrats de maison vide.

Nous actons que quelque chose est prévu pour les gens en cas de faillite d'un fournisseur commercial, à savoir : pendant maximum un an, la fourniture par le fournisseur par défaut, mais au prix de la fourniture par défaut, ce qui revient fort cher. Les textes devraient prévoir

explicitement que c'est le fournisseur de dernier ressort qui assure cette fourniture en cas de faillite du fournisseur par défaut comme c'est écrit dans le commentaire des articles des projets d'ordonnance.

Nous trouvons regrettable que rien ne soit prévu en ce qui concerne les plans de paiement, sauf l'obligation pour le fournisseur de proposer un plan raisonnable au client dès la mise en demeure. Il est toutefois positif que l'on évoque dans les ordonnances la possibilité de renégocier le plan de paiement du client quand celui-ci devient client protégé.

Nous regrettons que les ordonnances ne proposent rien en ce qui concerne le fournisseur social pour fournir les gens qui ne trouveront plus de fournisseurs ayant des

prise en charge par le réseau, les autres consommateurs ou la collectivité ne peut pas être excessive. Les fournisseurs commerciaux doivent donc également participer à leur financement. Il faut en outre donner aux acteurs concernés et notamment aux CPAS les moyens humains et financiers supplémentaires nécessaires pour accomplir les nouvelles tâches qui leur sont confiées par les nouvelles ordonnances.

CONCLUSIONS

Nous concluons en insistant sur le fait que les mesures sociales les meilleures et le fonctionnement optimal du marché ne parviendront jamais à résoudre tous les problèmes et à assurer un accès effectif de tous à l'électricité et au gaz nécessaires pour la satisfaction des besoins vitaux et la vie en société. Il faut donc en revenir à notre solution de fond : le retour des clients domestiques dans le giron d'un fournisseur public exclusif chargé en tant qu'intermédiaire de procurer de l'électricité et du gaz à ses usagers aux meilleurs prix en se fournissant auprès des producteurs et des fournisseurs du marché. Il pourra ainsi leur assurer les meilleurs prix et contrats et également mettre en place une tarification sociale et progressive dans de bonnes conditions si l'on assure au préalable notamment la présence de compteurs individuels dans chaque logement et la bonne performance énergétique de celui-ci. ■

IL FAUT EN REVENIR À DES CLIENTS DOMESTIQUES DANS LE GIRON D'UN FOURNISSEUR PUBLIC EXCLUSIF."

dettes chez tous les fournisseurs commerciaux.

Nous insistons particulièrement sur une harmonisation vers le haut des pratiques des CPAS ainsi que sur une concertation entre tous les acteurs. Cela pourrait se faire par la création d'une concertation régionale réunissant les CPAS, tous les services sociaux et les acteurs concernés sur le modèle des coordinations locales organisées et subsidiées par la COCOM. Elle pourrait par exemple définir les critères d'un plan de paiement raisonnable, le montant des frais de rappel et les critères d'attribution du statut de client protégé par les services sociaux privés ainsi que de l'augmentation de puissance du limiteur de puissance en électricité par les services sociaux privés. Nous soulignons que toutes les mesures sociales ont un coût et que la mutualisation des risques

Consommateurs d'énergie : une protection sans contrainte

PRÈS DE 4 000 PLAINTES EN UN AN, MAIS SEULES DEUX RECOMMANDATIONS SUIVIES D'EFFET

En 2010, première année de l'installation du Service de médiation de l'énergie, le médiateur a reçu 3 936 plaintes de consommateurs mécontents **A** mais toutes n'ont pas été déclarées recevables. En effet, seules 1 889 plaintes, soit 54,8%, ont connu ce sort favorable, ce qui veut dire que près de la moitié ont déjà été rejetées sans examen, au fond principalement parce que le consommateur n'avait pas fait de démarches préalables pour obtenir satisfaction auprès de son fournisseur. Pendant cette même année 2010, le médiateur a pu mener à bien l'examen de 978 dossiers parmi lesquels il a rejeté 179 plaintes comme étant non fondées.

Le médiateur explique dans son rapport d'activités qu'il a généralement essayé de trouver un règlement amiable mais ce règlement n'a pas toujours abouti de sorte que certains consommateurs dont la plainte était fondée mais qui n'ont pas accepté l'arrangement - parce que, par exemple, celui-ci demandait de renoncer à des règles de prescription favorable au consommateur - se sont retrouvés sans solution.

LE MÉDIATEUR FÉDÉRAL POUR L'ÉNERGIE NE DISPOSE DE POUVOIR DE CONTRAINTE NI SUR LES FOURNISSEURS NI SUR LES DISTRIBUTEURS. SON EFFICACITÉ EST DONC BIEN RELATIVE ET LES CONSOMMATEURS QUI FONT APPEL NE PEUVENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION RENFORCÉE POURTANT VANTÉE DANS LES DIRECTIVES EUROPÉENNES. LE MÉDIATEUR DEMANDE DES MESURES PLUS CONTRAIGNANTES, MAIS CE NE SERA PAS POUR DEMAIN.

Éva Detierre
CSCE

Le médiateur peut, quand il est impossible de trouver un arrangement, adresser une recommandation à l'entreprise d'énergie. Durant toute l'année 2010, il n'a recouru

rupture qu'un fournisseur peut demander à son client. Dans les autres dossiers qui avaient trait au tarif social, aux conditions contractuelles, à la facture de clôture en

consommateur de porter le litige devant un tribunal.

Confrontés à ces refus des fournisseurs, le médiateur est bien démuni et doit parfois se résoudre à rendre un avis politique qu'il adresse au ministre fédéral de l'Énergie **B**. Des parlementaires du CD & V voulant résoudre le problème de la faiblesse du médiateur face aux fournisseurs d'énergie, ont déposé une proposition de loi **C** afin de permettre au médiateur fédéral d'adresser des injonctions assorties éventuellement d'un remboursement ou d'une compensation. Ils soulignent, dans leur exposé des motifs, que la Commission européenne a déjà réprimandé la Belgique à ce sujet

“LE CLIENT QUI S'EST VU DONNER RAISON PAR LE MÉDIATEUR FÉDÉRAL SE RETROUVE SANS CONTRAINTE SUR SIBELGA POUR OBTENIR SATISFACTION.”

que 17 fois à cette formule, qui s'est révélée peu efficace car seules deux recommandations ont été suivies d'effet. Elles concernaient toutes deux l'indemnité de

cas de déménagement ou à des modifications du tarif appliqué, les fournisseurs ne se sont pas pliés à la recommandation du médiateur et la seule issue était alors pour le

et soulignent que la nouvelle directive 2009/72/CE précise que "les consommateurs doivent bénéficier de procédures transparentes, simples et peu onéreuses pour traiter leur plainte" mais surtout que "ces procédures doivent permettre un règlement équitable et rapide des litiges, de préférence dans un délai de trois mois, assorti, lorsque cela se justifie, d'un système de remboursement et/ou de compensation".

Cette proposition de loi rejoint une étude de la CREG, la Commission pour la régulation de l'électricité et du gaz ^① sur laquelle le médiateur fédéral a un avis tranché. Il juge "qu'elle n'est pas claire et présente une mise en application insuffisante des buts et dispositions de la directive" ^②. Le médiateur estime en effet que l'injonction qui devrait pouvoir être faite aux fournisseurs ou aux distributeurs n'est qu'une orientation et ne donne pas de réponse sur la manière dont cette injonction devrait être complétée ni sur les procédures judiciaires et/ou administratives qui permettraient d'indemniser ou de rembourser le consommateur lésé. Le médiateur voudrait que les choses soient écrites plus clairement dans la loi modifiée du 24 avril 1999 et il ne s'est pas privé de l'écrire dans son avis du 24 janvier 2011.

LES PROPOSITIONS DE CHANGEMENT DU MÉDIATEUR FÉDÉRAL

Dans cet avis, le médiateur fédéral présente toute une série de modifications législatives qu'il considère comme utiles pour améliorer le fonctionnement de son service et la protection du consommateur. Ces modifications visent la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité. Elles touchent à différents domaines où la protection du consommateur s'est révélée problématique et qui sont apparus dans la pratique du médiateur.

Première question importante : l'effectivité de la suspension de

l'encaissement et du recouvrement des factures pendant la période d'examen de la plainte par le médiateur fédéral. On constate en effet que les fournisseurs suspendent la facture litigieuse mais poursuivent la résiliation du contrat ou la procédure de pose d'un limiteur de puissance pendant l'examen de la plainte. Le médiateur veut changer cela et aussi préciser que la suspension dure jusqu'à ce que le dossier de la plainte ait été entièrement clôturé.

Une autre proposition du médiateur, qui vise justement à mettre fin aux procédures interminables qui surgissent lorsque le dossier est trop complexe, consisterait à

convoquer les parties concernées à une audience lorsque aucun accord n'a pu intervenir ou qu'aucune recommandation n'a été formulée par le médiateur et qu'il s'est écoulé un délai de 6 mois depuis le dépôt de la plainte. Lors de cette audience, il pourrait être décidé soit une clôture définitive du dossier soit un arrangement amiable et/ou une recommandation.

La question de l'indemnisation et de la compensation financière a aussi retenu l'attention du médiateur fédéral, qui s'est inspiré de l'exemple wallon où la CWAPE, la Commission wallonne pour l'énergie, peut obliger les distributeurs ou les fournisseurs à payer des

indemnités aux clients lésés par des erreurs du fournisseur ou du distributeur. Désormais, avec les nouvelles ordonnances bruxelloises ^③, Brugel, le régulateur bruxellois, pourra lui aussi prendre des décisions contraignantes et obliger les fournisseurs et Sibelga à payer des indemnités mais au moment des propositions du médiateur fédéral, ces ordonnances n'étaient pas encore votées. Le médiateur fédéral souhaite qu'un arrêté royal vienne donner une valeur contraignante plus importante aux règles et usages que doivent respecter les entreprises d'énergie et qui sont actuellement contenus dans l'accord intitulé "Le consommateur dans le marché



**S'IL POUVAIT AUSSI
RETIRER SES GRIFFES,
ÇA M'ARRANGERAIT!**

libéralisé de l'électricité et du gaz" et le Code de conduite qui est annexé et qui règle les problèmes des ventes à distance et des ventes à l'extérieur de l'entreprise.

Cet arrêté royal à prendre par le pouvoir exécutif sanctionnerait les infractions à la loi du 6 avril 2010 relative aux pratiques de marché et à la protection du consommateur et fixerait les indemnités ou la compensation qui seraient d'application en cas de non-respect de l'accord ou de la loi du 6 avril 2010. Le médiateur fédéral veut que la procédure d'indemnisation soit clairement fixée dans cet arrêté royal. Actuellement, un consommateur qui porte plainte pour dénoncer une infraction dont il a été victime, par exemple en cas de démarchage frauduleux ou de non-réponse à une plainte qu'il a déposée contre son fournisseur, ne peut obtenir aucune indemnité sauf à faire appel à un tribunal, chose qu'il hésite souvent à faire vu la modicité de la somme en vue et le risque de devoir payer des indemnités de procédure importantes s'il échoue dans sa démarche. Le SPF Économie, qui reçoit ce type de plaintes des consommateurs via son service de médiation, peut seulement dresser un procès-verbal et le transmettre au procureur du Roi. Autant dire que le procureur du Roi ne se dépêche pas pour poursuivre les fournisseurs d'énergie devant les tribunaux correctionnels malgré les abus fréquents des nouveaux venus sur le marché pour gagner des clients.

Le médiateur voudrait par ailleurs fonctionner comme un guichet unique pour le dépôt des plaintes et assurer, comme il le fait déjà d'ailleurs, une répartition entre les autorités fédérales ou régionales compétentes.

Il demande aussi de mettre un terme à l'insécurité juridique qui règne en matière de prescription et de fixer dans la loi que, conformément à la jurisprudence de la Cour constitutionnelle et de la Cour de cassation, la prescrip-

tion soit fixée à cinq ans pour les factures d'énergie (article 2277 du code civil). La date à laquelle commencerait le délai de cinq ans serait celle du premier jour des livraisons facturées. Cette date est choisie, explique le médiateur, "afin de permettre à chaque opérateur de faire le nécessaire pour détecter à temps toute consommation illégitime ou consommation sans contrat et d'éviter qu'il ne soit imputé aux consommateurs une consommation (erronée) dont ils n'ont pu être informés par le gestionnaire du réseau de distribution ou le fournisseur". Cet article répond en partie aux grands problèmes engendrés par la politique des gestionnaires de réseau en

intitulé "Le consommateur dans le marché de l'électricité et du gaz" prévoit que le consommateur dispose d'un délai d'un an pour rectifier les factures où il constate des erreurs sauf si l'erreur est due au gestionnaire de réseau : dans ce cas on applique un délai de deux ans pour la rectification à partir du dernier relevé d'index. Le fournisseur ne peut pas non plus rectifier au-delà de ces délais sauf si la rectification est en faveur du consommateur.

Malheureusement ces propositions pertinentes du médiateur fédéral n'ont pas été - ou si peu - retenues dans le projet de loi déposé à la Chambre le 2 septembre 2011 par le gouvernement selon la procé-

Pour donner un exemple pratique, prenons le cas d'un client par défaut d'Electrabel. Il était client chez Sibelgaz avant la libéralisation. Installé à Forest, il déménage à Saint-Gilles. Il téléphone à son fournisseur pour lui signaler le déménagement. Il s'installe dans son nouveau logement quasi identique en surface au précédent et reçoit sa première facture intermédiaire avec un montant équivalent lui aussi à celui qu'il payait pour ses anciennes factures. Électricité et gaz lui sont fournis sans problème et il paie ses forfaits régulièrement. Pourtant, pour une raison inconnue, Electrabel n'a effectué le suivi que pour le contrat de gaz. Cela apparaît bien sur les factures intermédiaires qui ne concernent que cette énergie mais le client ne s'en aperçoit pas car le forfait reste quasi identique à celui de son ancien logement. La suite sera pour le moins ennuyeuse pour ce client car, après trois ans, Sibelgaz se rend compte que le compteur électrique tourne sans contrat chez un fournisseur. Il adresse alors une facture au tarif de l'année où le prétendu bris de scellés est découvert. Il ne lui applique pas un tarif différent année par année mais un tarif unique, le plus cher pour les trois années sans contrat. Monsieur écrit à Sibelgaz pour demander d'admettre sa bonne foi mais rien n'y fait. Il dépose alors une plainte auprès du médiateur fédéral, qui met plus d'un an pour lui répondre. Pourtant, le client est content : le médiateur lui donne entièrement raison. Sibelgaz doit prouver l'intention de fraude dans le chef de ce monsieur et non renverser la présomption en l'obligeant à démontrer sa bonne foi lui-même. C'est très justement l'application du principe de la présomption de bonne foi. En droit, la bonne foi est présumée, c'est à celui qui allègue la mauvaise foi à la démontrer.

Le médiateur envoie alors une recommandation bien pensée à Sibelgaz :

"considérant le fait que votre entreprise inverse les rôles et les droits des consommateurs ;

“SIBELGA RÉCLAME DES INDEMNITÉS ET DES TARIFS EXORBITANTS POUR LES CONSOMMATIONS DE GAZ OU D'ÉLECTRICITÉ SANS CONTRAT, EN PRÉSUMANT QUE TOUS CEUX QUI N'ONT PAS DE CONTRAT AVEC UN FOURNISSEUR SE SONT RENDUS COUPABLES D'UN 'BRIS DE SCELLÉS'.”

matière de "bris de scellés" dont il sera question plus loin mais le délai de prescription de cinq ans, même s'il est reconnu par la jurisprudence, semble pourtant trop long. Pourquoi en effet ne pas appliquer le même délai que celui existant pour les factures des hôpitaux ? L'accès à l'énergie étant tout aussi fondamental que l'accès aux soins de santé.

Enfin, le médiateur voudrait aussi légiférer sur la question de la rectification des factures en offrant aux consommateurs la possibilité de faire rectifier à leur avantage pendant cinq ans des factures erronées avec effet rétroactif. Actuellement, l'accord

dure d'urgence. Les problèmes soulevés persisteront donc et on continuera à assister à des blocages comme celui que vivent les consommateurs lorsqu'ils sont accusés de bris de scellés par Sibelgaz.

PLAINTES CONTRE SIBELGA EN MATIÈRE DE "BRIS DE SCELLÉS" : LE BLOCAGE

Ce gestionnaire du réseau bruxellois réclame des indemnités et des tarifs exorbitants (403 euros les mille kWh en 2011), approuvés par la CREG, pour les consommations de gaz ou d'électricité sans contrat en présumant que tous ceux qui n'ont pas de contrat avec un fournisseur se sont rendus coupables d'un "bris de scellés".



LE MÉDIATEUR FÉDÉRAL PROTÈGEANT LES CONSOMMATEURS D'ÉNERGIE CONTRE LEURS FOURNISSEURS

considérant donc que c'est au gestionnaire de réseau de distribution de contrôler séparément et sur base de faits avérés si la consommation a eu lieu sans contrat dans le but de faire un profit illégal pour soi-même ou pour un tiers au préjudice du gestionnaire de distribution ;
 compte tenu qu'il doit s'agir d'une distribution irrégulière, de manière intentionnelle ;
 compte tenu du fait que votre entreprise place cette preuve chez le consommateur et ne fournit pas ou pas assez de preuves de fraude ou de mauvaise foi ;
 compte tenu du fait que votre entreprise n'a apparemment pas l'intention de tenir compte des éléments factuels qui déterminent la situation pénible en matière de logement et de protection finale du client final ;"
 compte tenu de ces éléments, le médiateur demande d'appliquer le tarif usuel aux années

de consommation relevées. Ce tarif est nettement plus bas que le tarif "sans consommation" de Sibelga. Mais, malgré l'argumentation pertinente du médiateur, Sibelga refuse de suivre la recommandation et le client qui s'est vu donner raison par le médiateur fédéral se retrouve sans contrainte sur Sibelga pour obtenir satisfaction.

Ce type de problème s'est répété à de nombreuses reprises mais Sibelga maintient son refus, ce qui obligera les clients à passer en justice de paix ou à saisir le régulateur bruxellois Brugel, qui dispose maintenant de pouvoirs contraignants via son service des litiges.

La libéralisation du marché de l'énergie jette les abonnés au gaz et à l'électricité sur un marché. Bien souvent, ils l'ignorent. Ils ignorent encore plus qu'ils ont

l'obligation de conclure un contrat avec un fournisseur et que, s'ils ne le font pas, ils doivent payer des sommes astronomiques au... distributeur. 5 000 euros, 9 000 euros sont des montants habituels lus sur ce type de factures.

Les tarifs de ce distributeur sont peut-être publiés sur son site mais il faut s'armer de beaucoup de patience et avoir une grande expérience en matière de navigation sur un site internet pour les trouver. Résultat, les clients ne savent pas à quoi ils s'exposent en ne concluant pas de contrat avec un fournisseur. Il en résulte ces situations absurdes où des personnes de bonne foi sont accusées de fraude et de vol alors qu'elles n'ont rien compris à ce qui leur est tombé sur la tête. Elles sont bien souvent plongées en l'espace d'une facture dans une situation d'endettement grave. ■

- Ⓐ Rapport d'activités 2010 du Service de médiation de l'énergie.
- Ⓑ Avis 10.001 sur l'automatisation des prix sociaux maximaux en 2009.
- Ⓒ DOC 53 1086/001, 20 janvier 2011.
- Ⓓ Étude (F) 101105- CDC-986. À noter que cette étude a été actualisée le 6 octobre 2011 par l'étude (F) 111006-CDC-1112.
- Ⓔ Avis 10.002 du Service de médiation de l'énergie sur "la transposition des Directives 2009/72/CE et 2009/73/CE du 13 juillet 2009 en matière de protection du consommateur.
- Ⓕ Ordonnances du 20 juillet 2011 (MB 10/08/11).
- Ⓖ Cette loi a abrogé la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques de commerce.
- Ⓖ Chambre DOC 53 1725/002.
- Ⓘ À noter qu'en 2008, les tarifs de Sibelga n'ont pas été approuvés par la CREG.
- Ⓛ Rappelons que le bris de scellés puni par l'article 283 du code pénal ne concerne que ceux qui brisent des scellés posés par une autorité publique.

Les compteurs intelligents contestés

D'abord ils vous ignorent, ensuite ils rient de vous, puis ils vous combattent, et enfin vous gagnez!" Lorsque, il y a deux ans, le Collectif solidarité contre l'exclusion organisait le premier débat en Belgique envisageant, du point de vue des consommateurs, la question du remplacement des compteurs d'énergie actuels par des "compteurs intelligents", la contestation de ce projet impulsé par l'Union européenne et par le lobby industriel concerné était marginale **A**. Nous n'avons pas encore "gagné", mais la contestation s'exprime maintenant ouvertement dans les trois régions et au sein de leurs parlements.

DÉBAT OUVERT EN FLANDRE

Le gouvernement flamand était jusqu'il y a peu le relais politique inconditionnel en Belgique des promoteurs du remplacement généralisé des compteurs. Mais Bruxelles et la Wallonie ont rechigné à se mettre à la remorque du volontarisme flamand, le contexte financier général s'est dégradé et surtout la société civile flamande (Vlaams ABVV, l'ACV, l'ACOD-Brussel, l'ACW, le Gezinsbond, Samenlevingsopbouw Vlaanderen, l'OIVO, Testaankoop) a fait entendre sa voix de façon très offensive: "Les compteurs intelligents risquent d'engendrer une débâcle financière pour les petits consommateurs et constituent une grave

LA MINISTRE FLAMANDE DE L'ÉNERGIE FAIT MARCHE ARRIÈRE, TANDIS QU'UNE ÉTUDE EST LANCÉE EN WALLONIE ET QUE LE REJET IMMÉDIAT DU DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS EST ÉVOQUÉ AU PARLEMENT BRUXELLOIS.

/ Arnaud Lismond
CSCE

menace pour la vie privée de tous les citoyens. [...] Nous comptons sur le parlement flamand pour prendre ses responsabilités dans cette matière." **B**

Les compteurs intelligents ne devraient être installés que là où ils sont utiles, par exemple là où il y a un grand potentiel d'économie d'énergie ou lorsque cela

donc à ce stade joué en Flandre, et le débat devrait rebondir à la fin du premier trimestre 2012, sur base de nouvelles études des coûts et bénéfiques ainsi que de l'analyse des expériences en cours.

“LA RÉSISTANCE AUX COMPTEURS INTELLIGENTS A MARQUÉ DES POINTS DANS LES TROIS RÉGIONS ET EN PARTICULIER À BRUXELLES.”

Du coup, le débat a été lancé au parlement flamand. Interpellée sur ce sujet ce 29 septembre, la ministre de l'Énergie Freya Vandenbosche a fait entendre un discours politique nouveau sur ce sujet: "Selon moi, un réseau intelligent [ndlr: c-à-d qui permette d'intégrer les productions décentralisées d'énergies renouvelables] n'est pas nécessairement synonyme d'un compteur intelligent dans chaque foyer [...]

apporte un grand avantage pour la société." La ministre reprend en outre à son compte le débat sur qui bénéficie et qui paie: "Si nous nous dirigeons vers un déploiement sélectif des compteurs intelligents vers les groupes de consommateurs pour lesquels cela générerait plus d'économies que de coûts, cela ne me semble pas injuste de demander à ces groupes de payer pour l'appareil dont ils tireront un bénéfice." Rien n'est

PAS DE "ROLL OUT" WALLON

Interrogé sur le même sujet, le ministre wallon de l'Énergie, Jean-Marc Nollet, a fait part de son scepticisme: "En Belgique, le coût d'installation des compteurs intelligents est estimé à 3 milliards d'euros. Ces coûts imputés aux distributeurs [Ndlr: Sibelga, Ores...] sont répercutés dans le tarif réseau payé par les consommateurs, ce qui représente effectivement un coût annuel d'environ 50 euros par ménage pendant la durée de vie du compteur intelligent. Celle-ci est généralement estimée à 15 ans, mais la fiabilité des systèmes électroniques pose question." Le ministre a annoncé le lancement d'une étude des coûts et bénéfiques ainsi que des impacts environnementaux et sociaux par

le régulateur wallon du marché de l'énergie (la CWAPE).

Quelques mois plus tôt, Francis Ghigny, président de la CWAPE, levait déjà un coin du voile sur le positionnement du régulateur wallon: "Le compteur intelligent ne fera ni baisser la consommation ni en sorte qu'une plus grande part d'électricité soit produite localement. Mais le compteur intelligent est une évolution naturelle, qui a plus une raison de type commercial, pour permettre aux fournisseurs de mieux organiser la concurrence sur le marché. [...] Changeons les compteurs au fur et à mesure que c'est nécessaire. Je n'imagine plus qu'on place de nouveaux compteurs pour de nouvelles habitations, ou en cas de renouvellement de compteurs, qui ne soient pas des compteurs intelligents. Mais ne faisons pas ce que l'on appelle le "roll out", c'est-à-dire passer dans toutes les maisons pour changer tous les compteurs, même ceux qui peuvent encore fonctionner vingt ans." ④

BRUXELLES, EURO-REBELLE ?

À ce stade, c'est en région bruxelloise que la remise en cause du déploiement généralisé de compteurs intelligents semble la plus avancée. Les résultats de la première étude bruxelloise coûts-bénéfices qui évalue le coût net minimal à 79 millions d'euros (réalisée par Capgemini), y ont fait l'objet d'une discussion serrée au Parlement à l'initiative de la députée Catherine Moureaux, remettant en cause certaines hypothèses sur lesquelles cette étude se base: "La Commission européenne vient de déposer au Parlement européen une proposition de directive qui prévoit que, sauf exception prévue au niveau d'un pays ou d'une région, la durée de vie par défaut des compteurs intelligents doit être estimée à 10 ans. Pourquoi l'étude de Capgemini se base-t-elle sur l'hypothèse unique d'une durée de vie des compteurs intelligents de 15 ans, sans même envisager l'impact qu'aurait sur le coût total

le fait que les compteurs intelligents aient une durée de vie de seulement 10 ans?" (voir encadré). Par ailleurs, la députée socialiste a interrogé le ministre sur la possibilité de déjà tirer une conclusion de cette étude: "Ne pourrait-on déjà conclure, sur la base de cette étude et de notre connaissance du marché bruxellois, que le déploiement complet n'est pas souhaitable et le faire savoir à la Commission européenne?"

La ministre bruxelloise de l'Énergie, Évelyne Huytebroeck, a indiqué qu'elle attendrait pour se positionner de disposer de l'ensemble des études qui ont été entreprises, dont une étude sur les impacts sociaux et environnementaux commandée par l'Institut bruxellois de gestion de l'environnement.

Elle a toutefois déjà livré en primeur aux parlementaires les conclusions accablantes de l'étude que vient de lui remettre Sibelga, le gestionnaire de réseau bruxellois: "Un déploiement rapide et complet comme prévu par les directives européennes serait lourdement déficitaire, tant pour Sibelga que pour la société dans son ensemble; un déploiement segmenté commençant par les secteurs les plus rentables et étalé sur une période plus longue serait moins déficitaire, mais qu'il n'y aurait pas d'équilibre financier; l'impact sur le tarif d'un déploiement rapide et complet serait de + 2,3% pour la période tarifaire 2013-2016 et de + 4,9% pour la période 2017-2020; l'impact sur le tarif d'un déploiement segmenté et progressif serait de + 2,0% pour la période tarifaire 2013-2016 et de + 3,1% pour la période 2017-2020; la technologie est immature (pas encore de normalisation, technologie de transmission en plein développement, les compteurs et modules de communication disponibles sur le marché ne correspondent pas à toutes les exigences raisonnables); la demande n'est pas clairement identifiée, il s'agit plus d'une pression du côté de l'offre

par les fabricants et d'une pression politique au niveau européen; le modèle de marché intégrant les compteurs intelligents n'est pas encore défini; il n'y a pas encore de normes en matière de protection de la vie privée ni de sécurité informatique."

On l'aura compris, la résistance aux compteurs intelligents a marqué des points dans les trois régions et en particulier à Bruxelles. Mais il convient pour les défenseurs des consommateurs de rester vigilants, tant les enjeux financiers sont importants et les lobbies industriels puissants. ■

④ Lismond et Vanlerberghe, *Compteurs intelligents, consommateurs pigeons*, Ensemble 66; Lismond, *Les compteurs d'énergie intelligents en débat*, Ensemble 67.

⑤ Vanlerberghe, *La société civile flamande critique les compteurs intelligents*, Ensemble 70; Lismond, *Échapper aux compteurs intelligents?*, Ensemble 71.

⑥ Energymag TV, mai 2011.

10 ans ou 15 ans ?

Selon la proposition de directive relative à l'efficacité énergétique (Annexe V, pages 46 à 49): "Lorsque aucune valeur n'a été fixée au niveau national concernant la durée de vie, les valeurs par défaut du point 4 s'appliquent. [...] 4. Durées de vie par défaut: [...] Compteurs: 10 [ans]."

Pourtant, l'étude de Capgemini fait, sans la moindre justification, l'hypothèse unique d'une "durée de vie des compteurs intelligents de 15 ans".

Il va de soi qu'adopter la norme de durée de vie proposée par la Commission européenne elle-même donnerait lieu à une estimation des coûts encore beaucoup plus importante.

Une nouvelle directive européenne sur l'efficacité énergétique

C'est en mars 2011 que la Commission européenne publie son Plan pour l'efficacité énergétique – PEE 2011 **A**. Le plan renouvelle l'ambition de réaliser une économie de l'utilisation d'énergie primaire de 20% par rapport au statu quo, ce qui exige selon la Commission un doublement des efforts. Car, selon les dernières évaluations, les mesures des directives antérieures ne pourront réaliser d'ici 2020 que la moitié de l'ambition affichée.

Dans sa proposition, la Commission met en avant le combat pour une efficacité énergétique accrue des bâtiments publics (18% du parc immobilier de la communauté) et des ambitions pour des économies plus avancées dans le domaine de la production combinée d'électricité et de chaleur.

Trois mois plus tard, ce plan sera suivi par une proposition de directive **B** qui est publiée le 22 juin 2011 et transmise au Parlement européen.

Cette proposition reprend les idées générales du PEE 2011 de la Commission. Elle est même plus explicite quant aux obligations de rénovation des bâtiments publics et aux exigences en efficacité énergétique. Elle demande une efficacité accrue dans le domaine de la génération de l'énergie, notamment en propageant la cogénération. Elle exige également des obliga-

DÉBUT 2012, LES EURODÉPUTÉS VONT DÉBATTRE DE LA FAMEUSE PROPOSITION DE DIRECTIVE SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, DONT L'ENJEU ENVIRONNEMENTAL EST CONSIDÉRABLE, MAIS QUI RISQUE D'ÊTRE ENTACHÉE PAR CERTAINES MESURES ANTISOCIALES, GLISSÉES DANS LA PROPOSITION PAR LE LOBBY DES FABRICANTS DE COMPTEURS ÉLECTRONIQUES ET DE DISPOSITIFS DE TÉLÉCOMMUNICATION. LA DIRECTIVE "EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE" OU UNE DEUXIÈME TENTATIVE D'IMPOSER LES COMPTEURS INTELLIGENTS...

Paul Vanlerberghe
CSCE

tions d'économie d'énergie pour les distributeurs et les fournisseurs d'énergie.

Par contre, la proposition contient quelques articles qui sont notoi-

posent une facturation mensuelle, notamment pour les ménages, et qui obligent dans les faits le déploiement des compteurs intelligents pour tout le secteur résidentiel.

compteurs intelligents, mais à condition d'un résultat positif d'une évaluation coûts/avantages sur le long terme du déploiement de ces compteurs pour le marché et pour le consommateur.

“LA COMMISSION EUROPÉENNE VEUT RENDRE OBLIGATOIRE LE DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS INTELLIGENTS POUR TOUT LE SECTEUR RÉSIDENTIEL.”

rement en dissonance avec les autres dispositions de la proposition de directive.

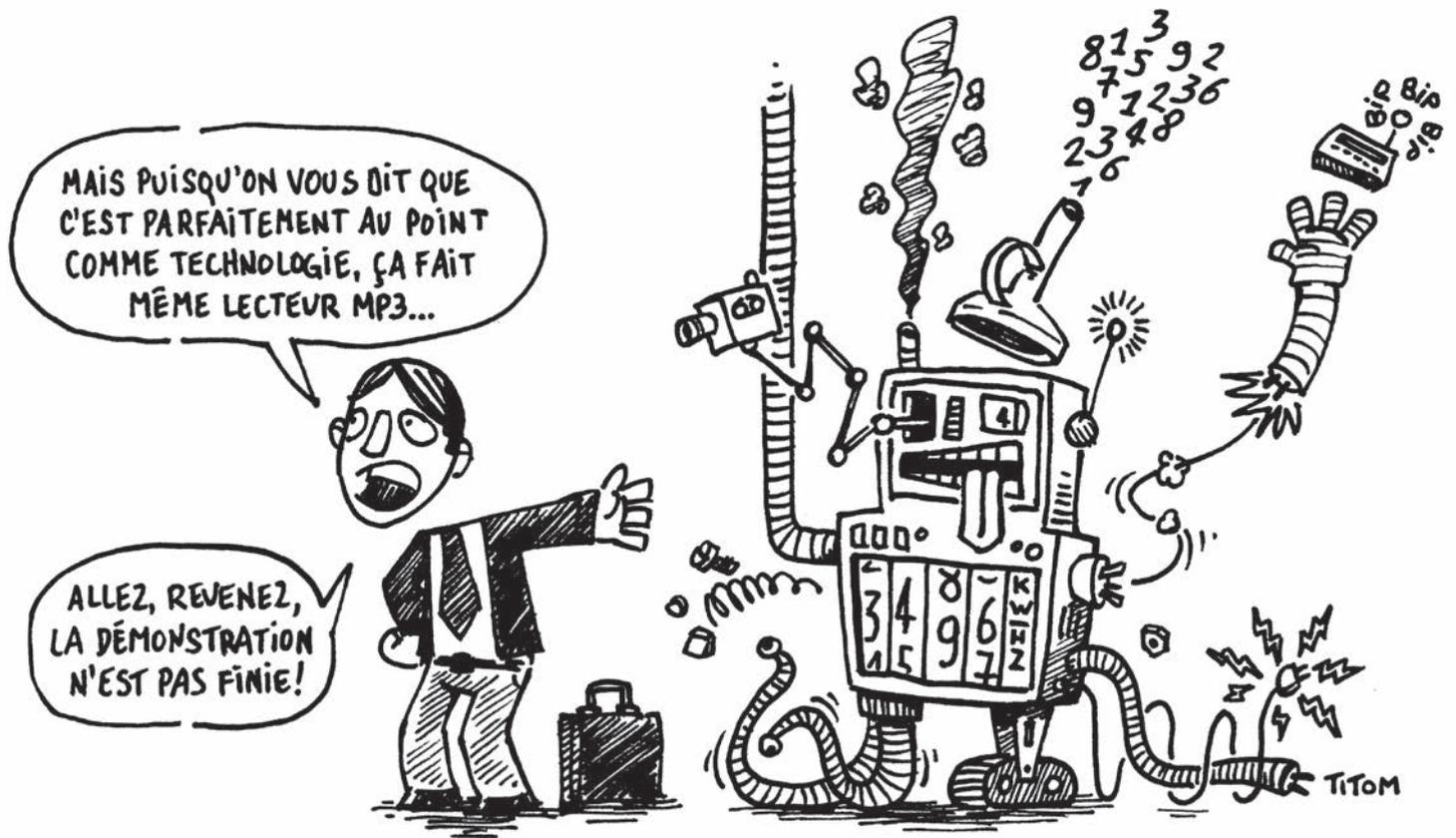
Il s'agit des articles 8 et 9, explicités dans l'annexe VI, qui im-

Or, dans deux directives antérieures de 2009 concernant l'organisation du marché unique pour l'énergie **C**, la Commission prévoit un déploiement de

L'actuelle proposition de directive ferait donc fi de ladite possibilité d'évaluation en imposant une facturation mensuelle qui nécessite d'emblée des compteurs intelligents.

UN ANALYSE D'IMPACT MISE EN CAUSE

Or, l'analyse d'impact qui doit obligatoirement accompagner les propositions de directive affiche plusieurs manques de crédibilité. D'abord, deux chapitres majeurs des annexes de l'analyse d'impact manquent dans le dossier.



En plus, l'analyse d'impact dans son ensemble présente beaucoup de détails sur les économies d'énergie attendues à la suite de divers scénarios possibles. Mais il manque un panorama général. Aucun tableau d'ensemble ne nous indique le total des impacts, attachés aux mesures énumérées dans la proposition de directive.

Même un travail d'addition volontariste ne permet pas d'obtenir une économie totale de 368 millions de tonnes d'équivalent pétrole (MTEP) qui sera, selon la Commission, le résultat de cette directive.

Au chapitre IX sur les mesures de facturation, le détail devient plus concret : les services de la Commission affirment qu'une économie de 90 MTEP pourrait être réalisée grâce à l'imposition d'une facturation mensuelle à tous les ménages et la production combinée d'électricité et de chaleur.

La Commission impute donc 90 MTEP, soit à peu près le quart de l'impact des 368 MTEP escomptés de la proposition de directive, à la seule mesure de la facturation mensuelle imposée.

Or, en mars 2010, le fameux "Joint Research Centre - JRC" de la direction générale de la Commission

européenne, le "think tank" de la Commission, dans son étude finale sur le comptage avancé et les économies d'énergie, estimait "qu'il est scientifiquement impossible de coller un chiffre aux économies d'énergie obtenues par le déploiement général des compteurs intelligents" [Ⓐ].

Un deuxième mouvement se dessine dans le domaine de la recherche. Si la Commission a préféré se tenir à une économie d'énergie potentielle de 10% pour le secteur résidentiel, la recherche plus avancée des 12 derniers mois indique plutôt un potentiel économie variant de 2% à 4% de la consommation en général. En plus, l'économie escomptée est distribuée de façon inégale sur les déciles de la population, les revenus les plus modestes ne réalisant quasiment aucune économie.

POUR UNE DIRECTIVE CRÉDIBILISÉE

Par contre, les mesures proposées dans le domaine de l'augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments, donc essentiellement l'isolation des immeubles, sont bien plus solides et crédibles. Car elles ressortent d'un domaine où plusieurs États membres ont déjà acquis des expériences précieuses. En plus, tous les experts

sont d'accord pour affirmer que chaque euro versé dans la valorisation environnementale du patrimoine immobilier est porteur d'un multiplicateur bien plus élevé tant pour la société dans son ensemble que pour les ménages, soient-ils aisés ou précarisés.

Même si les adeptes de la facturation mensuelle et du déploiement généralisé du compteur intelligent ont raison, il n'en est pas moins vrai que ce déploiement et donc cette "économie escomptée" ne prendra effet au compte-gouttes qu'à partir de 2018 au mieux et après 2020 dans la majorité des situations et des États membres. Il est dès lors intellectuellement et politiquement inacceptable de ne pas informer le Parlement de cet état de fait.

Car cela revient à séduire un Parlement pour qu'il vote une directive, dont le quart des impacts est déjà devenu théorique avant même que l'encre de la signature, et a fortiori des transpositions de la directive en loi dans les États membres, ne soit sèche.

Incontestablement, beaucoup de citoyens seront en faveur d'une directive qui réussisse ses ambitions de société. Pour y arriver, il faut évidemment que les mesures proposées soient proportionnelles

à l'impact prévu. Cela nécessite au moins des analyses socio-économiques et une étude d'impact crédible et capable de défendre la nécessité des mesures proposées.

Faire au Parlement une proposition, dans laquelle le quart de l'impact escompté souffre d'un manque de crédibilité - notamment dans le chef de sa propre institution - le Joint Research Centre - constitue une faiblesse manifeste. ■

[Ⓐ] Plan 2011 pour l'efficacité énergétique. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. COM (2011) 109 final.

[Ⓑ] Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'efficacité énergétique et abrogeant les directives 2004/8/CE et 2006/32/CE. COM (2011) 370 final.

[Ⓒ] Directive 2009/72/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et abrogeant la directive 2003/54/CE. Directive 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de gaz naturel et abrogeant la directive 2003/55/CE.

[Ⓓ] "4. Recommendations: (...) 3. drawing of conclusions on the above findings: Even though, recommendations on more stringent metering and billing requirements at present can't be substantiated by scientifically reliable data..." in: Directorate General Joint Research Center - JRC. Institute for Energy. Renewable Energy Unit. March 2010. Advanced metering and consumer feedback to deliver energy savings - potentials, Member States experience and recommendations. p. 104.

Quelles réponses à la crise bancaire européenne ?

LES CAUSES DE LA CRISE BANCAIRE

La mauvaise santé des pays périphériques de la zone euro (Grèce, Portugal, Irlande) est généralement présentée comme la cause principale de la chute des valeurs bancaires. Selon cette grille d'analyse, l'exposition des banques européennes aux dettes souveraines entraîne en effet une forte défiance des marchés à leur égard.

Bien que le risque souverain joue un rôle d'accélérateur dans la crise bancaire actuelle, il n'en constitue cependant pas l'origine. Selon nous, la chute des valeurs bancaires découle avant tout de la poursuite d'un modèle de croissance non soutenable dans le secteur financier. De fait, en dépit des aides publiques colossales qui

LE RISQUE D'UN NOUVEAU CYCLE DE FAILLITES BANCAIRES EN EUROPE S'APPARENTE DE MOINS EN MOINS À UNE FICTION. SURENDETTÉES ET FORTEMENT EXPOSÉES AUX DETTES SOUVERAINES DES PAYS DE LA PÉRIPHÉRIE DE LA ZONE EURO, LES BANQUES EUROPÉENNES ASSISTENT EN EFFET, IMPUISSANTES, DEPUIS L'ÉTÉ 2011, À L'EFFONDREMENT DE LEUR VALEUR BOURSIÈRE. EN ANNONÇANT LE 26 OCTOBRE DERNIER UN NOUVEAU PLAN DE RECAPITALISATION DES BANQUES, LE CONSEIL EUROPÉEN EST PARVENU À CALMER LES MARCHÉS. MAIS POUR COMBIEN DE TEMPS ?

Philippe Lamberts, Député européen Écolo et coprésident du Parti vert européen et **Gaspard Denis**, attaché parlementaire

leur ont été octroyées depuis 2008 (voir encadré 1), les banques européennes n'ont pas été contraintes

par les autorités de supervision de réduire drastiquement leurs prises de risques excessives.

Au contraire, celles-ci ont largement contribué au retour des profits bancaires observés dès

Les aides publiques au secteur bancaire européen

Dans un rapport daté de 2011 sur les aides d'État accordées au secteur financier, la Commission européenne note que ce dernier a bénéficié sur la période 2008-2010 de plus de 303 milliards d'euros sous la forme de mesures de recapitalisation, auxquels s'ajoutent 104 milliards d'euros liés aux opérations de rachats d'actifs douteux ainsi que 77 milliards d'injections de liquidités. En outre, les États membres ont accordé des garanties sur les prêts interbancaires à hauteur de 757 milliards d'euros. Bien que ce dernier dispositif n'ait pas engendré de coût jusqu'à présent pour les États membres, il pourrait en aller autrement en cas de défaut des banques bénéficiaires de ces garanties **A**.

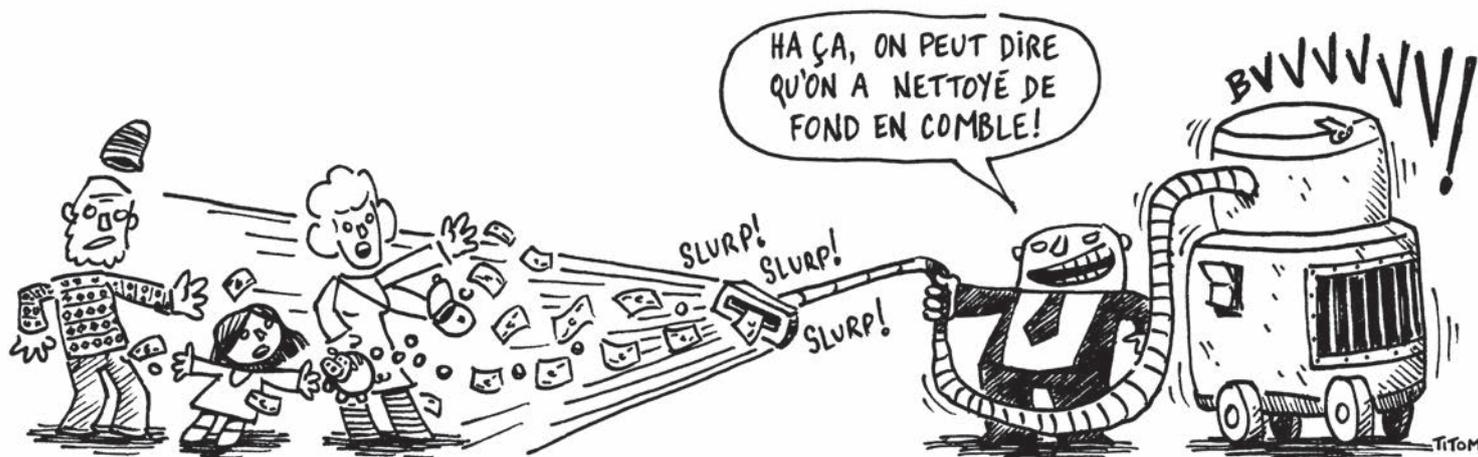
Cela étant, le montant global des aides allouées aux banques européennes dépasse

largement les chiffres avancés par la Commission. En effet, cette dernière ne comptabilise pas dans ses calculs les mesures non conventionnelles prises par la Banque centrale européenne (BCE) pour aider le secteur bancaire. Les montants en jeu sont pourtant colossaux : le 24 juin 2009, la BCE a procédé à une injection illimitée, à taux fixe et à un an, de 442 milliards d'euros pour pallier les difficultés du marché interbancaire. Depuis, la BCE a renouvelé à plusieurs reprises ses opérations d'apport de liquidités aux banques. Or, une part non négligeable des liquidités fournies par la BCE constitue un subside pur et simple au secteur bancaire.

En empruntant des liquidités à des taux très faibles auprès de la BCE (entre 1 et 1,5%), celui-ci les utilise en partie pour acheter

des actifs à haut rendement. De même, en échange de ces liquidités bon marché, les banques fournissent à la BCE des garanties – appelées “collatéraux” – dont la qualité plus que douteuse est dénoncée par de nombreux experts. Ces opérations non conventionnelles de la BCE sont d'autant plus interpellantes qu'elles se font en l'absence totale de transparence. Parallèlement à ces aides directes massives, l'industrie bancaire européenne bénéficie en outre largement des plans de sauvetage concédés à la Grèce, au Portugal et à l'Irlande. En l'absence des prêts accordés par le Fonds européen de stabilité financière (EFSF), celle-ci s'exposerait en effet à des pertes conséquentes, dans la mesure où l'encours des créances bancaires sur ces trois pays s'élève à plus de 500 milliards d'euros.

LE SECTEUR BANCAIRE EUROPÉEN ENFIN ASSAINI?



2009. C'est cet excès porteur de vulnérabilités pour le secteur qui est aujourd'hui sanctionné par les marchés. Plus précisément, la crise actuelle met en lumière trois principales sources de vulnérabilité propres aux banques européennes.

Tout d'abord, nombre d'entre elles demeurent encore largement sous-capitalisées. Autrement dit, elles ne disposent pas de fonds propres suffisants pour absorber des pertes éventuelles sur leurs créances publiques et privées. Selon les estimations de l'hebdomadaire britannique *The Economist*, les banques européennes seraient confrontées à un manque de fonds propres de l'ordre de 100 à 250 milliards d'euros, suivant les hypothèses et la méthodologie retenues pour évaluer leur résistance à des chocs systémiques **B**. À ce sujet, il est évident que si ces dernières avaient été contraintes par les autorités de supervision de ne pas verser de dividendes et de bonus durant la période 2009-2010, leur niveau de fonds propres serait aujourd'hui plus élevé.

Une deuxième source de fragilité pour les banques européennes provient de leur forte dépendance aux financements à court terme (c'est-à-dire inférieur à trois mois). Nombre d'entre elles - en particulier les banques françaises - financent en effet une part

“LA CHUTE DES VALEURS BANCAIRES DÉCOULE AVANT TOUT DE LA POURSUITE D'UN MODÈLE DE CROISSANCE NON SOUTENABLE DANS LE SECTEUR FINANCIER.”

conséquente de leurs opérations à l'aide, non pas des dépôts de leurs clients, mais d'emprunts sur les marchés de capitaux à court terme. Cela les expose à des risques de liquidités considérables lorsque ces marchés se paralysent en période de forte incertitude, comme c'est le cas aujourd'hui.

Enfin, troisième facteur d'instabilité: de nombreuses banques pâtissent toujours de leurs créances douteuses, dans la mesure où elles n'ont pas suffisamment mis à profit ces deux dernières années pour nettoyer leur bilan.

En résumé, l'extrême vulnérabilité à laquelle l'industrie bancaire euro-

péenne est confrontée actuellement est avant tout le fruit d'une mauvaise gestion. N'ayant tiré aucune leçon de la crise de 2008, de nombreuses banques ont en effet continué à grossir la taille de leurs actifs, au prix d'un endettement excessif sur les marchés de capitaux et d'un déficit de fonds propres conséquent. La faillite du groupe Dexia constitue à ce sujet un cas d'école (voir encadré 2).

UNE RÉPONSE OFFICIELLE INADÉQUATE

Les États de la zone euro se sont mis d'accord le 26 octobre dernier sur le relèvement à 9% d'ici mi-2012 du seuil minimum de fonds propres dits "durs" à respecter

par les établissements financiers. Le superviseur bancaire européen ABE évalue à près de 106 milliards d'euros les besoins en fonds propres des banques pour atteindre le seuil fixé.

Selon la feuille de route des gouvernements européens, les banques devront d'abord essayer de se renflouer par leurs propres moyens, ensuite - si ce n'est pas possible - faire appel à leur gouvernement national, et enfin en dernier recours au Fonds européen de stabilité financière (FESF).

Ce plan de recapitalisation est néanmoins contestable pour trois raisons principales.

Tout d'abord, comme le démontre l'exemple de Dexia, le seuil minimum de 9% exigé n'est pas suffisant. En effet, bien que la banque franco-belge ait pu se targuer d'un ratio de fonds propres durs de 12,1% en 2010, cela ne l'a pas empêchée de faire faillite un an plus tard.

Deuxièmement, en reportant à mi-2012 l'échéance pour atteindre le niveau de recapitalisation requis, les dirigeants européens prennent le risque d'entretenir la nervosité des marchés par rapport aux valeurs bancaires.

Enfin, le montant de 106 milliards d'euros annoncé pour



→ recapitaliser les banques est probablement en deçà de la réalité. Le FMI évalue entre 200 et 300 milliards d'euros les pertes maximales encourues par les banques européennes en cas d'aggravation de la crise. Quant à l'hebdomadaire britannique *The Economist*, il évalue un déficit de fonds propres pour les banques européennes de 248 milliards d'euros.

QUELLES ALTERNATIVES ?

Selon nous, une stratégie en deux temps est nécessaire pour résoudre la crise bancaire actuelle.

Dans l'immédiat, de nouveaux tests de résistance nettement plus stricts doivent être mis en œuvre par l'ABE afin d'évaluer de manière adéquate la capacité de

IL EST CRUCIAL DE PROCÉDER AU DÉMANTÈLEMENT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES 'TROP GRANDES POUR FAIRE FAILLITE'."

résilience des banques européennes aux chocs systémiques. Pour y parvenir, ces derniers devront mesurer correctement l'exposition des banques au risque souverain, tenir compte de leur risque de liquidités ainsi que de leur ratio d'endettement et, enfin, rectifier la méthode de calcul de leur ratio de fonds propres durs (voir encadré 2). En outre, si des aides publiques devaient à nouveau être mobilisées pour recapitaliser

le secteur bancaire, celles-ci devront s'accompagner d'une prise de contrôle et de propriété par les États. La nationalisation des banques recapitalisées devra être mise à profit pour les réorienter vers leur métier d'origine, à savoir le financement de projets à forte valeur ajoutée économique, sociale et environnementale.

Parallèlement à la nécessité de recapitaliser les banques, des

réformes structurelles doivent également être mises en œuvre à moyen terme afin de mettre fin à leurs prises de risque excessives. En particulier, il est crucial de procéder au démantèlement des institutions financières "trop grandes pour faire faillite", d'introduire des standards de liquidités afin de contraindre les banques à privilégier un financement de long terme de leur bilan et, enfin, d'imposer une séparation stricte des métiers bancaires. Concernant ce dernier point, l'idée centrale consiste à interdire aux banques commerciales – qui font appel à l'épargne publique et qui bénéficient de garanties d'État – de réaliser des opérations de « trading » (achat de produits dérivés, etc.), de créer des véhicules hors bilan pour

La faillite de Dexia : un cas de mauvaise gestion

Le 10 octobre dernier, le conseil d'administration de Dexia a approuvé le démantèlement du groupe bancaire, une véritable "faillite organisée" ☉. Pourtant, trois mois auparavant, la banque franco-belge avait passé haut la main les tests de résistance européens : en cas de stress, cette dernière conservait un ratio de solvabilité de 10,4 %, soit le double du minimum requis. Comment expliquer un tel paradoxe ?

Selon Willem Pieter de Groen ☉, chercheur au CEPS, les tests de résistance - réalisés par l'Autorité bancaire européenne (ABE) - n'ont pas dévoilé les vulnérabilités de Dexia pour quatre raisons principales.

Tout d'abord, les "stress tests" n'ont pas pris en compte les risques de liquidités des banques. Or, Dexia était fortement dépendante du financement à court terme sur le marché institutionnel et interbancaire. En effet, contrairement à la branche belge de Dexia (l'ancien Crédit communal de Belgique), la branche française (Dexia Crédit local) ne disposait pas d'une structure de collecte de dépôts. Une telle asymétrie a dès lors contraint le groupe bancaire à financer ses prêts à long terme au secteur public en empruntant à court terme sur les marchés. Comme le souligne l'économiste Paul De Grauwe, ce modèle de gestion a rapidement transformé Dexia en "une sorte

de hedge fund qui exploite l'écart entre taux à court terme très bas et taux à long terme élevés" ☉. Cependant, lorsque la crise de 2008 a éclaté, la paralysie des marchés de capitaux qui en a résulté a fortement ébranlé le business modèle de Dexia. Malgré le sauvetage de la banque par les gouvernements français et belge (via un plan de recapitalisation de 6,4 milliards d'euros), celle-ci n'est pas parvenue par la suite à réduire suffisamment son exposition aux risques de liquidités.

Second biais des tests de résistance : ils n'ont pas pris en compte le ratio d'endettement (appelé également "ratio d'effet de levier") des banques comme outil supplémentaire de mesure du risque. Or, dans le cas de Dexia, ce ratio était particulièrement élevé : pour chaque euro de fonds propres, le groupe bancaire était en effet engagé à hauteur de 59 euros. À titre de comparaison, les 26 plus grandes banques européennes ne sont actuellement "levi-risées" en moyenne qu'à hauteur de 22. En outre, entre 2009 et 2011, l'effet de levier de Dexia a augmenté (de 48 à 59), contrairement à celui de ses consœurs, qui a diminué.

L'évaluation extrêmement limitée de l'exposition des banques aux risques souverains constitue le troisième écueil

des "stress tests". En effet, ces derniers n'ont appliqué des décotes substantielles qu'aux obligations souveraines disponibles à la vente (c'est-à-dire intégrées dans le portefeuille de négociation des banques - « trading book »). Or, dans le cas de Dexia ☉ (mais également de la plupart des autres banques européennes), la majeure partie des obligations souveraines se trouvait dans son portefeuille de crédit ("banking book") où celles-ci étaient détenues jusqu'à l'échéance ☉.

Enfin, dernier point faible des tests de résistance : ils se sont appuyés sur une méthode de calcul du ratio de fonds propres durs des banques relativement trompeuse. D'une part, les pertes non réalisées de Dexia (soit près de 10 milliards d'euros en 2010) n'ont pas été déduites des fonds propres durs (numérateur du ratio prudentiel) de la banque. D'autre part, le groupe franco-belge a été autorisé à appliquer à ses prêts au secteur public une très faible pondération par le risque. Résultat : les actifs pondérés par le risque (dénominateur du ratio prudentiel) de Dexia n'ont plus représenté qu'un quart du total des actifs du groupe bancaire. Or, le ratio "actifs pondérés par le risque/actifs" est en moyenne de 40 % pour la plupart des grandes banques européennes.



organiser la titrisation de leurs créances, ou encore de financer les investissements d'institutions financières qui font partie intégrante du "shadow banking" (tels que les banques d'investissement, les fonds spéculatifs, etc.).

Ces mesures structurelles feront partie intégrante des amendements que les verts européens comptent insérer dans le nouveau projet de régulation bancaire (dénommé "CRDIV") adopté par la Commission européenne en juillet dernier. Reste à voir si elles bénéficieront d'un soutien plus large au

sein du Conseil et du Parlement européens. Cela dépendra en partie de la capacité des décideurs politiques à ne pas céder aux arguments fallacieux du lobby bancaire. ^①

^① Notons que, dans le cas de la Belgique, la crise financière a nécessité de la part des pouvoirs publics des injections de capital dans le secteur bancaire pour un total de 20,64 milliards d'euros. En plus de cet apport, les pouvoirs publics ont accordé des garanties pour un montant de 329 milliards d'euros. Selon François Sana et Éric Toussein, environ 45% de l'augmentation de la dette publique belge (qui est passée de 84,2% du PIB en 2007 à 96,2% en 2009) serait imputable au sauvetage des banques par l'État, in "Les contribuables belges payent la facture", 12 octobre 2011, <http://www.lalibre.be>

^② *The Economist*, Oct 15th 2011, "Cushion calculations", <http://www.economist.com/node/21532294>

^③ Plus précisément, le CA a marqué son accord pour la reprise par l'État belge de la totalité du capital de Dexia Belgique, pour un montant de 4 milliards d'euros. En outre, la Belgique garantira, pour une durée de dix ans, le financement, à hauteur de 60,5%, de la banque résiduelle, dans laquelle seront logés 90 milliards d'euros d'actifs risqués de Dexia. Quant aux garanties apportées par les gouvernements français et luxembourgeois, ces dernières atteindront respectivement 36,5 et 3%, conformément à une clé de répartition similaire à celle utilisée lors du premier plan de recapitalisation du groupe.

^④ PIETER DE GROEN, Willem, 19 octobre 2011, "A closer look at Dexia: the case of the misleading capital ratios", <http://www.ceps.eu/book/closer-look-dexia-case-misleading-capital-ratios>

^⑤ *L'Écho*, 11 octobre 2011, "Paul De Grauwe : il fallait renvoyer les actionnaires avec zéro euro", <http://www.lecho.be>

^⑥ Au total, l'exposition de Dexia au risque de crédit vis-à-vis de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie, du Portugal et de l'Espagne (PIIGS) était de 100 milliards d'euros, dont 20 milliards sous forme d'emprunts d'État.

^⑦ Dans la mesure où les titres correspondant à la dette souveraine des pays européens en difficulté ne trouvent plus guère aujourd'hui d'acquéreurs, la majorité d'entre eux sont actuellement intégrés dans les portefeuilles de crédit des banques («banking book»).

^⑧ Cet article a été rédigé le 1^{er} novembre 2011.

Une crise de trente ans (et plus...)

UNE SIMPLE DÉRÉGLEMENTATION FINANCIÈRE ?

Pour l'instant, les responsables européens et américains privilégient l'aspect d'une finance dérégulée qui demanderait une reprise en main par l'État. Seulement, si c'était le cas, pourquoi ne voit-on pas plus d'ardeur chez les dirigeants de la planète pour encadrer ceux qui nous auraient mis dans la mouise? Certes, le lobby bancaire est puissant. Mais les autres secteurs devraient demander ardemment sa surveillance étroite.

Avec cette interprétation, on ne s'explique pas pourquoi la crise actuelle prend une telle ampleur. Il y a eu d'autres récessions, notamment financières, au cours des dernières années. Pourquoi celle-ci devient la catastrophe économique la plus importante depuis la Seconde Guerre mondiale? Cela tient au fait que les mécanismes et les causes sont à rechercher dans le fonctionnement du système capitaliste même. Ainsi, l'extension phénoménale des marchés financiers joue un rôle essentiel dans le développement économique du capitalisme contemporain. Ce n'est pas seulement un domaine qui s'autonomise et qui peut éclorer sans règles, ni limites.

TOUT COMMENCE EN 1973

Notre histoire débute en 1973. On aurait pu la démarrer plus tôt. Mais, cette année-là, la production bloque de façon significative, pour la première fois depuis 1945. La définition officielle d'une crise est la croissance négative du PIB [Ⓐ] réel durant deux trimestres consécutifs.

DEXIA SAUVÉE POUR LA SECONDE FOIS EN TROIS ANS. LA SNCB EN QUASI-FAILLITE. OPEL ANVERS FERMÉE DÉFINITIVEMENT. ARCELORMITTAL QUI SE DÉBARRASSE QUASIMENT DE LA SIDÉRURGIE LIÉGEOISE. ET FORTIS BANQUE ABSORBÉE PAR LA BNP-PARIBAS. CES QUELQUES ÉLÉMENTS PRIS DANS L'ACTUALITÉ RÉCENTE MONTRENT À LA FOIS L'AMPLEUR ET LA PROFONDEUR DE LA CRISE ACTUELLE. IL NE S'AGIT PAS D'UN ARRÊT MOMENTANÉ DE LA PRODUCTION, D'UNE CRISE PASSAGÈRE ISSUE D'UN CYCLE SOI-DISANT NATUREL, PROPRE AU CAPITALISME. NOUS SOMMES RÉELLEMENT À UN TOURNANT, OÙ PROBABLEMENT PLUS RIEN NE SERA COMME AVANT.

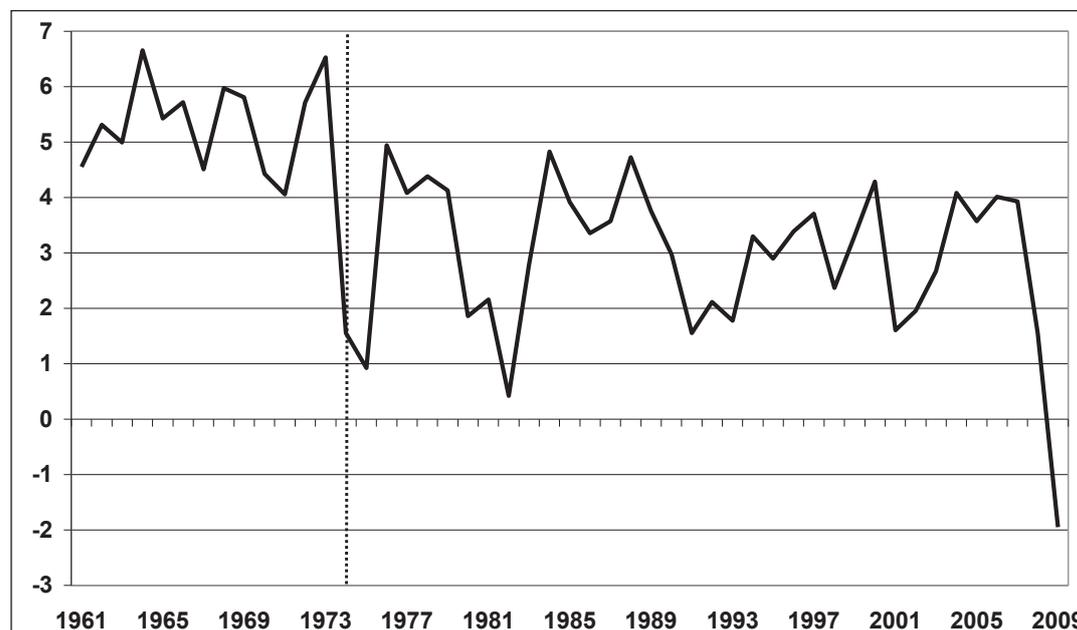
Henri Houben

Chercheur au Gresea, membre d'Attac Bruxelles et collaborateur à l'INEM (Institut d'études marxistes)

Ainsi, dans le graphique 1, nous avons retracé l'évolution annuelle du PIB réel mondial depuis 1960.

Sur base de cette représentation, on peut clairement distinguer deux périodes : celle jusqu'en 1973 et

celle de 1974 à nos jours. Que constate-t-on? Par rapport aux années 60, l'ère qui suit connaît



Graphique 1. Croissance annuelle du PIB réel mondial 1960-2009 (en % par rapport à l'année précédente) [Ⓑ]

des particularités nettes :

- la croissance du PIB est pratiquement "nulle" à plusieurs reprises, alors que cela n'arrive jamais avant 1974 ;

- la progression globale moyenne est plus lente: elle passe de 5,4% en moyenne annuelle entre 1960 et 1973 à 2,9% entre 1973 et 2009, une diminution de près de la moitié!

- Les variations annuelles sont plus saccadées, alors que les hausses sont plus lisses, plus constantes, dans les années 1960 ;

- d'autres indicateurs montrent la permanence de problèmes qui n'arrivent pas à être surmontés : le taux de chômage demeure très élevé dans la plupart des pays capitalistes avancés, les déficits publics sont importants et le niveau de la dette publique l'est également ; les arrêts et blocages économiques sont plus fréquents.

On observe également la croissance très clairement négative de 2009, la première depuis la Seconde Guerre mondiale. Preuve, s'il en est, de l'ampleur et de la profondeur de la crise actuelle!

Notre conclusion est que, depuis 1973 au moins, nous sommes entrés dans une nouvelle période. Au lieu des "Trente Glorieuses" Ⓒ, nous faisons face à une ère de croissance plus lente, avec des moments de reprise, mais surtout de périodiques blocages souvent abrupts. Comme si lors d'une panne de moteur, on parvenait à faire redémarrer temporairement la machine, mais qu'au bout d'un temps celle-ci calait de nouveau systématiquement. On appelle les chutes momentanées de la production des crises conjoncturelles et l'ensemble de la période de croissance lente, la crise structurelle.

LE RETOUR DU GI

Dans la crise, les États-Unis sont particulièrement mal en point. Jugés presque invincibles au sortir de la Seconde Guerre mondiale, leur avantage a fondu dans les années 70. L'Europe et surtout le Japon ont rattrapé une partie

“NOUS SOMMES RÉELLEMENT À UN TOURNANT, OÙ PROBABLEMENT PLUS RIEN NE SERA COMME AVANT.”

de leur retard économique. Le mouvement social et syndical reste fort à cette époque. Les pays du tiers monde émergent comme une force avec laquelle il faut désormais compter. Le camp socialiste, même s'il est divisé, représente une alternative à laquelle bon nombre de gens croient. Et Washington est embourbé dans la guerre du Viêt-nam. Il ne peut en sortir qu'après une humiliante défaite.

La bourgeoisie américaine estime que c'en est trop. Une partie de celle-ci décide donc de lancer une contre-offensive. Ce plan s'appuie sur quatre décisions fondamentales: la hausse des taux d'intérêt pour juguler l'inflation, une réforme fiscale en faveur des entreprises et des revenus les plus élevés, une réorganisation managériale en faveur des intérêts financiers, une dérégulation financière progressive.

Le résultat est tout à fait étonnant. Un nouveau modèle de développement se met en place. Il est fondé sur la consommation des ménages américains. Leurs dépenses en biens et services passent de 62% du PIB en 1981 à plus de 70% à partir de 2002 Ⓓ. Mais comment cela est-il possible, alors que les revenus de 90% de la population n'augmentent pas en termes réels? Par l'endettement. À partir de 1985, la dette des ménages va reprendre son chemin haussier

pour atteindre 100% du PIB en 2006.

En outre, pour s'endetter auprès d'établissements financiers, il faut apporter des garanties. Celles-ci se trouvent dans leurs avoirs financiers et immobiliers. Il faut que ceux-ci ne cessent de croître, car c'est la condition pour pouvoir accroître les emprunts et donc la consommation. C'est dans ce cadre que la spéculation joue un rôle essentiel. En libéralisant les marchés financiers, les pouvoirs publics attirent de plus en plus d'acteurs qui jouent généralement à la hausse les avoirs boursiers.

Un cercle "vertueux" se constitue. L'expansion financière joue un rôle essentiel. Si elle n'arrive pas, elle est en mesure de bloquer tout le processus et donc la croissance économique. D'où l'importance de susciter la croissance boursière, la spéculation, la hausse des profits...

À cela s'ajoute la dimension internationale. Les États-Unis fabriquent de moins en moins de produits manufacturés consommés comme les textiles, les biens électroniques, les jouets, les montres, etc. Ils les importent donc, ce qui tire la production non dans le pays même mais à l'étranger, notamment au Mexique, en Asie de l'Est et aussi en Europe. Les revenus et avoirs

s'accumulent dans ces régions aux mains d'une minorité capitaliste qui replace le surplus sur ce qu'elle considère comme le marché le plus fiable, à savoir celui de New York. Et c'est un phénomène mondial d'une extrême importance, puisqu'on peut calculer que la consommation américaine et ses effets induits sur la production à l'étranger ont représenté un peu moins de 30% de la contribution à la croissance mondiale entre 1980 et 2006 contre un peu moins de 20% entre 1960 et 1980.

De nouveau, on crée un cercle "vertueux" où les importations - et donc la sortie de dollars - sont compensées par l'arrivée de capitaux étrangers - donc une entrée de dollars. La balance des paiements est en équilibre. Mais que se passerait-il en cas d'effondrement boursier? Les investisseurs extérieurs seraient-ils toujours intéressés par Wall Street?

UN ÉLÉPHANT DANS UN MAGASIN DE PORCELAINE

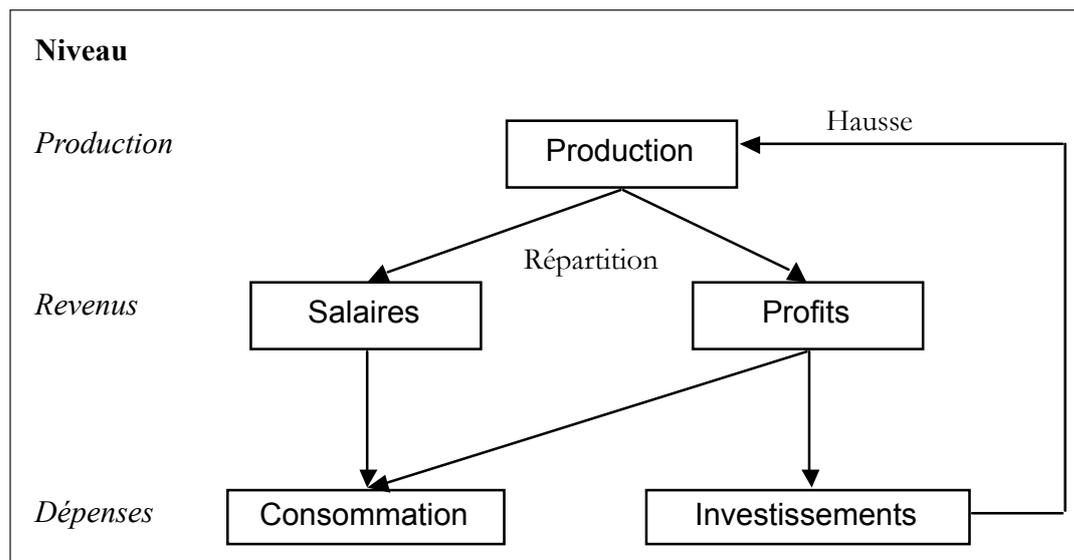
L'extrême fragilité de ce modèle de croissance apparaît pleinement. Il est fondé sur l'endettement. Le niveau de la dette totale des agents non financiers américains (ménages, entreprises et pouvoirs publics) avoisine les 250%. Jusqu'où cela peut-il encore monter? Surtout qu'il faut en payer les intérêts financiers aux établissements de crédit.

Le déficit extérieur est également inquiétant. Globalement, les États-Unis achètent plus de marchandises qu'ils n'en vendent à l'étranger pour un montant compris entre 500 et 800 milliards de dollars par an. Pour équilibrer l'affaire, pour éviter que la banque centrale ne doive puiser dans ses réserves pour payer ces importations, il faut qu'un même montant soit perçu sous forme d'apports de capitaux de la part des autres pays. Mais que se passe-t-il en cas de krach boursier? Les investisseurs internationaux vont-ils placer leur argent sur une bourse qui plonge? →

“EN 2009, POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS 1945, LA CROISSANCE EST CLAIREMENT NÉGATIVE. PREUVE DE L'AMPLEUR ET DE LA PROFONDEUR DE LA CRISE ACTUELLE.”

→ De plus, ce modèle est fondé sur la compétitivité. Ce qui veut dire que les firmes qui réussissent sont celles qui auront abaissé leurs coûts au plus bas échelon, à commencer par les salaires, puisque le principe est de vendre principalement à l'étranger. De ce fait, les revenus des travailleurs, ceux qui consomment, baissent partout. Ce qui ne permet nullement une solution rapide de la crise. Sans compter que les salariés se plaignent à juste titre de cette dégradation sociale rapide et sans perspectives.

Ajoutons à cela que l'échappatoire économique a été de développer la spéculation sur les marchés financiers. Alors comment s'étonner de la création de bulles successives? Quand les bourses asiatiques plongent, on se précipite en Russie, puis au Brésil.



Graphique 2. Schéma de la production du PIB et de sa répartition

dans les détails, on peut dire que ce qui est produit est normalement le PIB. Ce PIB est traduit en revenus, en fonction de ce qui est

qui pourrait apparaître comme souhaitable à beaucoup. Seulement deux mécanismes, inhérents au système capitaliste, vont pervertir le processus.

D'abord, en tant que capitalistes, les chefs d'entreprise vont essayer d'accroître la part qui va aux bénéficiaires au détriment de ce qui va aux salariés. Cela ne va pas nécessairement réussir. C'est l'enjeu d'une lutte de classes sur la répartition des revenus. En même temps, la baisse subie par les travailleurs peut ne pas être absolue. Si la production croît, générant des rémunérations plus élevées, il se peut que les salaires augmentent, mais leur part dans la distribution se réduit.

pour l'essentiel, ils ne doivent pas augmenter exceptionnellement. Puis, la part investie représente le pouvoir que pourra capter la firme ou le capitaliste en question. C'est pour cela qu'il ou elle aura tendance à la privilégier. Enfin, même si ce n'était pas une préoccupation centrale du patron, la concurrence poussera à l'intégrer, sans quoi c'en est fait de la compagnie et des avoirs de ce capitaliste.

Ainsi, se crée un profond dysfonctionnement dans le système. Tout ce qui est attaché à la production est incité à croître. Tout ce qui concerne la consommation peut augmenter aussi, mais moins vite. Si les investissements sont développés, ils engendreront la

“ LE MODÈLE DE CROISSANCE EST FRAGILE CAR IL EST FONDÉ SUR L'ENDETTEMENT.”

Quand le marché des valeurs technologiques s'effondre, on crée une survalorisation immobilière. Et quand celle-ci éclate à son tour, on se précipite sur le pétrole, les matières premières, puis l'or et les métaux précieux, valeurs refuges par excellence.

Aujourd'hui, on arrive en bout de course de cette stratégie. Les actifs financiers et immobiliers baissent en même temps. Or, le modèle ne pouvait s'appuyer que sur leur croissance. Le moteur planétaire est en rade. Mais qui pourra le remplacer?

LES MÉCANISMES DE LA CRISE

À ce stade, il faut revenir sur les mécanismes et l'explication fondamentale de la crise, pour comprendre les solutions qui resteraient possibles. Pour ce faire, nous sommes partis de la situation de la comptabilité nationale d'un pays. Sans entrer

alloué à chacun. Pour simplifier, nous dirons qu'il est réparti en deux forces : les salariés et les détenteurs de capitaux. Enfin, nous observons comment chacun utilise sa rémunération. C'est ce processus que nous reproduisons dans le graphique 2.

Ainsi, la production est répartie entre deux classes sociales ayant leurs revenus spécifiques : salaires (en fait, coûts salariaux, comprenant également les cotisations à la sécurité sociale) et profits (revenus de la propriété, excédent restant dans l'entreprise...). Les travailleurs et allocataires sociaux emploient leur argent essentiellement à consommer. Les dirigeants et actionnaires consomment également, mais conservent une partie aussi pour investir, ce qui permet d'accroître le niveau de la production.

On obtient de cette façon un schéma parfaitement cohérent et

“ UN PROFOND DYSFONCTIONNEMENT DU SYSTÈME SE CRÉE CAR CE QUI CONCERNE LA PRODUCTION CROÎT PLUS VITE QUE CE QUI EST LIÉ À LA CONSOMMATION.”

Ensuite, la part des profits qui va à la consommation va diminuer par rapport à celle qui sera investie. Pourquoi? Parce que, premièrement, les besoins de consommation de la minorité dirigeante sont limités. Une fois rassasiés

possibilité de produire davantage et, in fine, cela se traduira par plus de produits de consommation sur les marchés. Seulement, en ralentissant la progression des salaires, en limitant l'argent patronal consacré aux dépenses

courantes, les capitalistes restreignent les capacités des populations à absorber ces marchandises. Il en résulte ce qui est apparu au XIX^e siècle comme de la surproduction: des stocks d'inventés ne trouvant pas preneur. Aujourd'hui, par les mécanismes de production en "just in time" ou à la commande, les firmes arrêtent la fabrication si les biens ne pourront pas être acquis. Mais les investissements auront déjà été actés et réalisés. On aura donc des surcapacités.

Ce mécanisme est loin d'être nouveau. Il découle du fonctionnement de l'économie capitaliste. Durant tout le XIX^e siècle, se succèdent une série de crises périodiques de surproduction. Il ne pouvait repartir qu'une fois qu'une partie des

crise se prolonge. Elle prend un caractère structurel, comme le graphique 1 le montrait.

On est devant une impasse, car les mécanismes à l'initiative des dysfonctionnements sont toujours à l'œuvre. Ils échappent à toute régulation. Certes, on peut parvenir à un équilibre dans la répartition des revenus. Mais cela n'arrive que lorsqu'un rapport de forces favorable aux travailleurs s'établit. Dans le cas contraire, rares sont les capitalistes qui défendent une distribution équitable. En revanche, il est impossible d'empêcher les patrons d'investir ou d'inonder les marchés de biens et services de toutes sortes. Pour en sortir, il faut quitter les logiques du système capitaliste.

devrait amener tout le monde à se poser les questions de société: sur quelle planète vivons-nous? Pourquoi travailler et surtout pour qui?

Le capitalisme a, au cours de ces trente ans, montré combien il était injuste et inhumain. Aujourd'hui, il montre qu'il est aussi inefficace et encore plus inhumain, puisqu'il demande à ceux qui n'en ont pas profité pendant trente ans de payer la crise. ■

Ⓐ Le produit intérieur brut (PIB) est la création de richesses marchandes et monétaires dans un pays durant un laps de temps, généralement un an. Il comprend la vente des biens et services réalisés dans ce pays, c'est-à-dire la valeur de celle-ci. Dans cette valeur, il y a un élément "quantité" et un autre "prix". Mais si le PIB augmente parce que les prix haussent, ce n'est pas une croissance réelle de la richesse. Si les revenus des gens doublent, mais que les prix font de même, en quoi sommes-nous devenus plus riches? Donc les économistes tentent

de neutraliser la hausse des prix (l'inflation) pour ne retenir que l'accroissement des quantités. C'est ce qu'on appelle le PIB réel.

ⓐ Source: Calculé à partir de la Banque mondiale: <http://ddp-ext.worldbank.org/ext/DDPQQ/member.do?method=getMembers>.

ⓑ Selon l'expression de l'économiste français Jean Fourastié, pour désigner la période de forte croissance entre 1945 et 1975.

ⓒ C'est une différence énorme. En comparaison, la part de la consommation privée s'élève à environ 57% en Europe et au Japon.

ⓓ Dans la comptabilité nationale, on distingue parfois un troisième acteur privé central: les indépendants. Et ceux-ci reçoivent ce qu'on appelle un revenu mixte. Mais cela ne change pas fondamentalement l'explication.

ⓔ Le fait d'ajouter un secteur financier où l'argent de l'investissement serait initialement placé ne change rien à l'affaire. Certains affirment que les fonds y disparaissent et ne reviennent pas dans le système productif. Mais cela est faux, car même si les actionnaires remettent leurs revenus dans la finance, celle-ci peut et va allouer ces montants aux entreprises sous forme de prêts, participations au capital, etc.

“ SAUF À SORTIR DU SYSTÈME CAPITALISTE, IL EST IMPOSSIBLE D'EMPÊCHER LES PATRONS D'INONDER LES MARCHÉS DE BIENS ET SERVICES.”

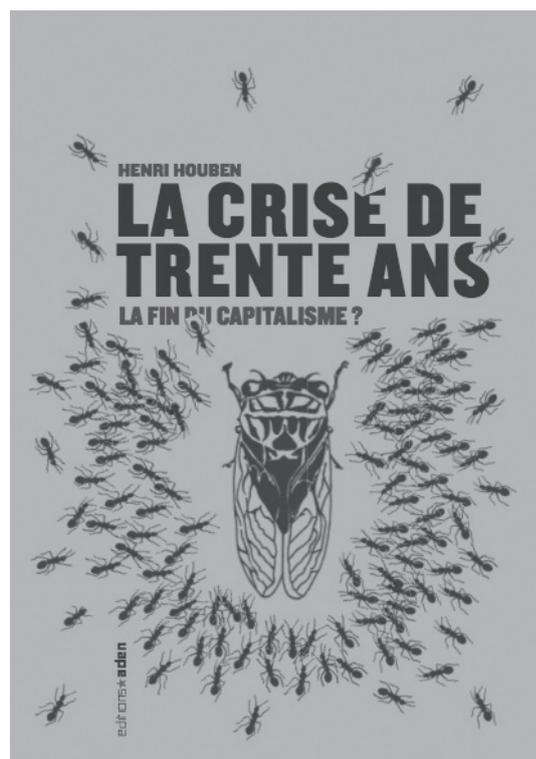
firmes en présence étaient anéanties et que les sociétés restantes pouvaient reprendre les parts de marché abandonnées. Les crises ont donc abouti à une situation de concentration et de centralisation sans précédent dans l'histoire de l'humanité.

C'est à ce stade qu'on se trouve aujourd'hui. Les firmes sont géantes. Elles sont étroitement liées aux banques et à leur État. Elles peuvent être éventuellement absorbées par un poisson plus grand, mais elles peuvent difficilement faire faillite, comme l'a montré encore la reprise récente de General Motors et de Chrysler par l'État américain (pourtant réputé peu interventionniste). Dans ces conditions, les ajustements indispensables dans le capitalisme de libre concurrence du XIX^e siècle n'opèrent plus. La

CONCLUSIONS

Les responsables occidentaux ne comprennent pas l'ampleur de cette crise. Ils essaient d'en sortir, mais individuellement, éventuellement au détriment des autres. On peut observer à ce sujet un petit condensé des réactions capitalistes types: pas de coopération, absence de planification, recherche de l'intérêt personnel, égoïsme, écrasement des plus faibles par les plus forts, aucune solidarité, beaux discours mais faibles actions...

Pourtant, la crise est au cœur du système capitaliste. Elle fait partie intégrante de son fonctionnement et elle prend actuellement un caractère véritablement dramatique. D'instrument régulateur, certes dévastateur socialement, du capitalisme, elle en est devenue un agent destructeur. De ce fait, elle



S'en sortir, sans sortir... ?

“Populisme!”. Quiconque vilipende la vénalité croissante des classes dirigeantes se voit taxer de “populisme”. “Il fait, ajoute-t-on, le jeu de l'extrême droite.”

Le peuple se rebiffe contre un jeu politique verrouillé, contre des programmes d'austérité punitive, les cadeaux faits aux banques, les délocalisations, le laminage des salaires? On lui réplique que les protestataires sont des fascistes qui s'ignorent.

Protéger “les élites” serait ainsi devenu une forme d'hygiène démocratique... Or de la droite irresponsable aux “socialistes responsables”, il s'est fait (partout) un consensus qui accepte l'ordre néolibéral incarné par l'euro. Dix années l'ont pourtant démontré: l'adoption

UN SPECTRE HANTE L'EUROPE: LA SORTIE DE L'EURO. PUISQU'AUCUNE POLITIQUE DE GAUCHE N'EST POSSIBLE AVEC LA MONNAIE UNIQUE, FAUDRA-T-IL SORTIR DE L'EURO “POUR S'EN SORTIR” ?

Jean Flinker
Attac Bruxelles 1

Pourtant à quatre heures du matin, ce jeudi-là, Nicolas Sarkozy et Angela Merkel ont trouvé – selon leurs biographes – la parade pour sauver l'Europe et l'euro du “nauffrage”, du “désastre”, de “l'apocalypse”.

Selon les termes d'un scénario convenu in extremis entre la chancelière et le président, les créances à rembourser par

des vainqueurs. En l'occurrence, les créanciers privés qui vont pouvoir rendre leurs obligations grecques ne valent plus rien et recevoir – en échange – de nouveaux titres dont le remboursement sera garanti (grâce à 30 milliards provenant du Fonds de secours européen). Soit le rêve de tout banquier qui se respecte: un prêt perpétuel, dont le remboursement du capital est intégralement couvert et sur lequel il va encaisser des intérêts année après année, trois décennies durant...

Qui donc aura-t-on (une nouvelle fois) obligé de banker? Dans la presse achetée, dans les médias qui font semblant de vouloir se racheter, on ne trouvera pas de réponse à cette interrogation pressante et pressée, aucune dénonciation quelque peu rageuse. A fortiori, l'amorce d'une quelconque abjuration courageuse. C'est même l'inverse – la dévotion – qui continue obstinément à prévaloir: “Il n'y a pas d'autres choix, pas d'autre salut possibles”. Ainsi, dans *Le Soir*, cette prétendue nécessité d'avancer et de s'avancer “toujours plus, plus vite, plus loin” est devenue un fatalisme éditorialisé. Une tâche expiatoire confiée au dénommé Maroun Labaki, dont les articles de foi lui sont

directement dictés par les commis de la Commission européenne.

Au hasard, *Le Soir* du 19 juillet 2011: “Il n'y a pas d'alternative à l'Union européenne. Il n'y a pas d'alternative à l'intégration européenne. Il n'y a pas d'alternative à l'euro. C'est tellement évident.” Au hasard, *Le Soir* du 1^{er} septembre 2011: “Voter les mesures d'austérité préparées par le gouvernement de Georges Papandréou, qui ne dispose que d'une étroite majorité? Heureusement [sic], au Parlement grec, le plan a fait le plein des voix socialistes.”

Sans hasard, *Le Soir* du jeudi 27 octobre 2011: “À quelque chose malheur est bon. Tout le monde est conscient qu'il faut aller encore plus loin.”

L'accord “historique” du 27 octobre? Soyons de bons comptes. Si les dix-sept dirigeants de la zone euro en ont négocié les termes à l'arraché, sur un point au moins ce document n'aura pas eu besoin de céder aux compromis ou de procéder à des compromissions: tous les chefs d'État et de gouvernement auront spontanément accepté d'y intégrer l'obligation d'accéder à l'équilibre des soldes budgétaires d'ici la fin 2012. Une règle d'or qui devra être inscrite

“ C'EST TOUT LE SYSTÈME QUI EST ATTEINT ET QU'IL FAUT CHANGER: LA MONNAIE, L'ÉCONOMIE, LE SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER, LA DÉMOCRATIE, L'ENVIRONNEMENT, LES QUESTIONS SOCIALES...”

d'une unité monétaire commune a eu pour effets de consolider le chômage de masse, l'effondrement salarial, les inégalités de classe, le dumping fiscal. Question: “Puisque aucune politique de gauche n'est possible avec l'euro”..., faudra-t-il sortir de la monnaie unique “pour s'en sortir”?

Bruxelles, le jeudi 27 octobre 2011. Qui s'en souvient?

Athènes seront en effet ramenées de 160% du PIB aujourd'hui à... 120% en 2020. Une restructuration inévitable de la dette, impliquant forcément des contreparties: l'imposition d'une dictature économique de fait – à laquelle les Grecs devront accepter de succomber.

Mais l'essentiel n'est pas là: s'il y a tant de vaincus assignés, c'est qu'on a aussi choisi de désigner

À QUOI ÇA SERT L'EURO?

dans la Constitution de chaque pays.
Par conséquent, l'Europe a désormais une visée et un dessein tout tracés : refuser l'endettement public par principe, organiser une austérité de long terme tout en assurant – en cas de panique financière – que tout sera (comme par le passé) mis en œuvre pour sauver les banques sans mérite et leurs actionnaires émérites. Quand les instances européennes parlent de “gouvernance” économique, c’est – pour l’essentiel – à cela qu’elles font référence.

Au nom du bien-être futur..., on va donc saigner les dépenses sociales, hyperlibéraliser les économies et flexibiliser à l’extrême les marchés (notamment du travail) – afin de laisser “la main invisible” apporter une prospérité dont l’avènement bénéficiera (une nouvelle fois) à la bourgeoisie démontée, toujours remontée.

EUROVISIONS

Les gens commencent à tout comprendre : les dogmes de l’UE et les normes de l’euro ont été deux attraperoies pour les faire s’engager dans une voie sans issue. De part en part de l’Europe se répand “la doctrine de l’austérité expansive” – que ses propagandistes présentent comme une sorte d’élixir économique universel, alors qu’il provoque partout les pires désastres sociaux et entraîne les États dans une spirale d’autodestruction... – précipités dans ce tragique toboggan par “les fanatiques de la douleur”.

Tout cela est absurde et néfaste. Il en résulte une société européenne brutalisée au seul profit des banques, des grandes entreprises et de la spéculation internationale. Pour l’instant, les protestations légitimes des citoyens européens visent leurs propres gouvernants, dociles aux marchés. Quand se décideront-ils à concentrer leur colère contre le vrai responsable, c’est-à-dire le système qui n’est autre que l’Union européenne elle-même ?

Or l’immense majorité des organisations syndicales, des formations progressistes, des partis de la gauche radicale partagent une seule et même perspective : ces mouvements ne voient pas d’autres solutions nationales à la crise de l’Union européenne qu’au niveau... européen. Ainsi pour les syndicats et la CES, il s’agit “de remettre dans la carcasse européenne un cœur à la place d’un coffre-fort”. Pour les partis écologistes du continent “changer, c’est possible” si “la présidence de l’Union européenne est utilisée comme un électrochoc, accélérant les efforts pour une économie plus soutenable et plus sociale”. Pour la

gauche “100% de gauche”, c’est pareil. Dénonçant d’une manière générale “la dictature des marchés financiers”, les solutions ne pourraient se prendre que dans le cadre d’un mouvement anticapitaliste “européen” défendant partout l’annulation de la dette, l’instauration “d’un service public bancaire européen” et le contrôle de l’euro. Pour Attac-France ? Il est absolument nécessaire “à court terme et de manière urgente de déclarer illégitimes la plupart des dettes publiques et d’annoncer qu’elles ne seront pas honorées – en décidant, à l’échelle européenne, les pays prioritaires. De procéder à la socialisation de tout le secteur bancaire

européen” ; il faut “tout d’abord européeniser les dettes publiques. La BCE doit pouvoir, sous contrôle démocratique, financer les États et les politiques publiques européennes. Les mouvements sociaux qui commencent à secouer l’Europe devront l’imposer”...

En conséquence de quoi, pour ces contestataires et ces opposants, les actions à entreprendre doivent être menées à l’échelon de l’Union, aucune ne leur paraissant décisive au plan local. On devrait évidemment considérer ce raisonnement comme logique, puisque la crise frappe bel et bien l’Union européenne dans son ensemble : →



→ ce serait à ce niveau qu'il faudrait aborder les problèmes. Toutefois, ce règlement à l'échelle européenne présente un handicap de taille : toute politique envisagée à ce niveau, surtout si elle porte sur la modification des Traités, demande du temps et de la négociation, car elle nécessite l'accord... unanime des 27 pays membres. Si des décisions efficaces et rapides pouvaient être prises, il faudrait s'en réjouir. Ce n'est pas le cas.

D'autant qu'il n'existe aucun précédent qui pourrait justifier, crédibiliser et légitimer une démarche ayant porté victorieusement à l'échelle de l'UE quelque réforme que ce soit en faveur des travailleurs et de la population en général. Aucun accord de progrès social n'a jamais été obtenu à l'échelle européenne sur des sujets d'importance comme la politique économique, monétaire ou fiscale ; l'environnement ; les droits et libertés ; les salaires ; l'emploi ; les pensions. Même lorsqu'une majorité des pays membres étaient dirigés par des gouvernements d'orientation social-démocrate. Que dire alors de la situation qui prévaut en 2011, où l'Europe penche très fortement à droite ? Certes, l'absence d'antécédents ne prouve pas qu'il n'y aura jamais d'accord de progrès social entre les Vingt-Sept pour construire une Europe de gauche, mais franchement, on n'en voit pas les prémices. Dès lors, la position de toutes ces organisations ne paraît pas crédible, qui gomme littéralement l'échelon national. Hormis de puissantes luttes sociales au niveau du continent (dont on ne voit pas aujourd'hui le commencement), il est illusoire d'attendre quoi que ce soit du Conseil européen, de la Commission ou des Sommets des chefs d'État et de gouvernement – qu'ils soient composés de représentants de la droite pure ou de la gauche de connivence. Tout attendre d'une hypothétique réécriture des Traités européens apparaît dès lors particulièrement démobilisateur. C'est une stratégie

“DE LA DROITE IRRESPONSABLE AUX 'SOCIALISTES RESPONSABLES', IL S'EST FAIT (PARTOUT) UN CONSENSUS QUI ACCEPTE L'ORDRE NÉOLIBÉRAL INCARNÉ PAR L'EURO.”

(pensée ou impensée) qui obstrue toute perspective politique et offre, en revanche, un boulevard aux forces d'extrême droite...

La vraie gauche de combat ? Elle joue son avenir sur la position qu'elle adoptera vis-à-vis de l'Union européenne en général et de l'euro en particulier **A**. La crise étant désormais systémique, c'est tout le système qui est atteint et qu'il faut changer : la monnaie ; l'économie ; le système bancaire et financier ; la démocratie ; l'environnement ; les questions sociales... Les dérèglements en sont tellement incontrôlables qu'on ne peut plus se contenter de demi-mesures, d'effets d'annonce, d'incantations.

Il faut donc partir des rapports de forces réellement existants pour pouvoir aller de l'avant : la mise en œuvre du projet eurolibéral va se poursuivre, accentuer la crise dans tous les domaines et la désunion entre pays. Que cela plaise ou non,

il n'existe pas (encore) de mouvement social européen suffisamment consistant pour contrecarrer cet ordre des choses. Dès lors, faire reposer la transformation du modèle européen uniquement sur de nouveaux traités est irréaliste à court et moyen termes. Puisque "l'euro est en passe de succomber, sous le poids des déséquilibres qu'il continue d'engendrer", pourquoi, par principe (et sans l'expliquer), renoncer à toute rupture, au plan national, avec les politiques imposées d'en haut ? Car en attendant que tous les pays de l'UE se mettent d'accord (c'est-à-dire que des forces vraiment de gauche arrivent au pouvoir dans ces nations), que fait-on sinon désespérer le peuple ? Puisque les spéculateurs continueront à spéculer, les licenciés à licencier et les pollueurs à polluer.

Il y a, plus que jamais, une urgence sociale, économique et environnementale qui doit inciter à résoudre

les problèmes là où l'on peut les résoudre au plus vite, à savoir au niveau de chaque État. En commençant par briser une sorte de consensus, de conformisme politique qui se paient de mots.

DÉMONDIALISER

Une idée, un slogan, un mot d'ordre aimante aujourd'hui les passions : "la démondialisation". En France, cette revendication attise les polémiques, stimule les controverses, explicite les contradictions. Tant mieux. Il faut d'abord s'opposer et s'exposer, pour pouvoir se poser.

Lors de la primaire socialiste jouée au mois d'octobre dernier, Arnaud Montebourg a cristallisé sur son nom ce phénomène politique nouveau. La notion de démondialisation, qu'il a évoquée et portée, est entrée en force dans la campagne présidentielle française. Ainsi, à la gauche du Parti socialiste, et même en son sein, une nouvelle géographie politique se fait jour : la gauche "mondialisatrice" d'un côté, et la gauche "démondialisatrice" de l'autre.

La gauche "mondialisatrice" cultive une conviction, une croyance : seules des décisions mondiales ou européennes pourront vaincre la crise – en rejetant les initiatives nationales au motif que ces dernières seraient, par nature, entachées de nationalisme.

La gauche "démondialisatrice" pense, au contraire, que l'échelon mondial est occupé par les classes dirigeantes à travers leurs institutions multilatérales (le FMI, la Banque mondiale, l'OMC, l'Union européenne...), leurs firmes multinationales et leurs grands médias. Aucun projet vraiment progressiste ne peut surgir à cet échelon a-démocratique auquel les peuples n'ont pas accès. Cette évidence ne signifie pas, bien entendu, que les luttes et leur convergence internationale soient inutiles. Il faut effectivement articuler les échelons local, national et international ; comme le court, le moyen et le

“'DÉMONDIALISER' FERAIT ENTRER L'UE DANS UNE ZONE DE TURBULENCES SANS PRÉCÉDENT, DONT LES DÉBOUCHÉS NE SONT PAS GARANTIS... CE QUI, EN REVANCHE, EST GARANTI À L'AVANCE AVEC LA 'MONDIALISATION', C'EST L'AUSTÉRITÉ À PÉPÉTUITÉ, L'EXPLOSION DES INÉGALITÉS ET DE LA PRÉCARITÉ, LA POUSSÉE DE LA XÉNOPHOBIE.”

SORTIR DE L'EURO?



long termes. Mais c'est d'abord à l'échelon national que les mobilisations peuvent prendre corps et que des mesures unilatérales doivent être décidées immédiatement pour démondialiser : sortir de l'euro pour avoir la maîtrise de la monnaie, démanteler les marchés financiers, remettre en cause le libre-échange par des mesures protectionnistes à l'échelle nationale, sortir des institutions multilatérales, redresser la part des salaires dans la valeur ajoutée et venir au plein-emploi...

Bien sûr, cette visée devra s'inscrire dans une perspective universaliste et internationaliste, c'est-à-dire le contraire du nationalisme. Bien entendu, la lutte contre l'ordre néolibéral mondial sera nécessairement un processus chaotique où les initiatives nationales se renforceront mutuellement pour devenir une dynamique globale et systémique. Mais la gauche d'Amérique du Sud y est bien parvenue ; alors pourquoi pas les vieux pays d'Europe ?

Le précepte de "démondialisation" est, en tous cas, en passe de briser une série de tabous que les mouvements altermondialistes ne s'étaient jamais risqués à franchir jusqu'ici : encourager les États à désobéir et à ne plus se soumettre au Traité de Lisbonne (dont l'architecture des centaines d'articles bétonne à jamais le dogmatisme ultralibéral) ; remettre en place le contrôle des capitaux, fermer la Bourse et euthanasier les spéculateurs ; préférer le recours à un protectionnisme ciblé et la relocalisation de l'économie...

"Démondialisons !" : cette injonction est devenue assez logiquement le signifiant d'un horizon politique désirable pour toutes les colères sociales que la mondialisation ne cesse de faire naître. En ce sens, la démondialisation représente une forme de sursaut. Car les partisans de la démondialisation soldent, eux aussi, le bilan de trente années gâchées. Avec, d'un côté, les privatisations, les privations et le saccage social endurés par la

population. De l'autre, les cadeaux aux élites, aux privilégiés de la fortune, aux professionnels de la rente (la monnaie unique servant cette horreur économique en passe de désagréger les nations, d'opposer les peuples les uns aux autres par la concurrence, et de raviver partout le nationalisme d'extrême-droite)...

Il faut donc sortir de l'Europe et de l'euro pour que l'on s'en sorte... Tel est, en tout cas, le positionnement que tentent de bâtir désormais Ignacio Ramonet (l'ancien directeur du *Monde diplomatique*) ; Bernard Cassen (l'un des fondateurs d'*Attac*) ; l'ancien président d'*Attac-France*, Jacques Nikonoff ; le démographe Emmanuel Todd ; l'économiste Jacques Sapir, ou l'universitaire Frédéric Lordon.

Pour Ramonet (auteur d'un *Désarmer les marchés* qui, depuis 1997, est de plus en plus impératif), "les dirigeants doivent décider : ou on sacrifie une génération ou on →

→ sacrifie l'euro. Et moi je dis : sacrifions l'euro voire l'Union européenne, mais pas une génération. Comment va-t-on aller au sacrifice sans avoir la certitude que l'on ne va pas à la catastrophe?"

Jacques Sapir a la manière aussi tranchée : il n'hésite pas à inclure (dans l'éventail des solutions qu'il envisage) l'option d'une restauration de la souveraineté nationale (par la sortie de l'euro) si toutes les autres venaient à échouer. Car "le choix sera entre un maintien dans une zone euro en crise – à un coût considérable en matière d'austérité et de pouvoir d'achat, et sans pouvoir espérer autre chose qu'une rémission – et une sortie de la zone. Cette solution n'était pas mon premier choix quand j'ai commencé à tirer le signal d'alarme, déjà en 2006. Or la crise finale de

maîtresses de leur destin. Selon Frédéric Lordon, "la mondialisation est anti-moderne précisément au sens où elle organise la dépossession des souverainetés partout où elles existent. La substitution insistante du terme "gouvernance" à celui de "gouvernement" est bien là pour dire le projet général de la dégouvernementalisation du monde, c'est-à-dire de sa dépolitisation. Surtout pas d'État – quelle qu'en soit la circonscription – donc pas de loi (à l'extrême rigueur des règles mais minimales et sans force) et surtout, bien sûr, de "l'éthique"... C'est dans cet univers libre de toute force politique souveraine (la seule qui serait capable de les contenir) que les forces du capital veulent être seules significatives à se mouvoir". D'où il suit que se dire favorable à la démondialisation n'est alors, génériquement,

provenir que d'un gouvernement disposant d'un fort appui populaire national. C'est cet acte inaugural qui, par-dessus la tête des autres gouvernements, sera un pôle de ralliement et de mobilisation des mouvements sociaux à l'échelle continentale.

Évidemment, l'objectif de la démondialisation est simple à formuler, mais autrement difficile à atteindre : tendre à ce que le périmètre de la prise de décision démocratique coïncide le plus possible avec celui de la capacité de régulation des flux économiques et financiers. Ce qui pose la question du statut de l'espace national. Même s'il faut s'efforcer de se donner des objectifs convergents pour des mobilisations sociales à l'échelle régionale (européenne pour nous) et mondiale, ce périmètre est seulement national pour l'instant. Il faut en exploiter toutes les potentialités en utilisant les failles ou les faiblesses de l'adversaire.

Le néolibéralisme a défini son terrain d'intervention : c'est la planète tout entière, sans frontières d'aucune sorte. La question est de savoir si, pour le combattre, il convient de se placer sur ce même terrain ou s'il faut en choisir d'autres et, au lieu d'une guerre de tranchées au niveau mondial, mener une guerre de mouvement, voire une guérilla aux échelons inférieurs. Car l'expérience nous enseigne que des luttes sociales et politiques dans un pays donné peuvent avoir un effet de "contagion" dans d'autres, et ainsi se régionaliser et s'internationaliser. C'est ce que montrent les manifestations de masse contre les inégalités en Israël qui s'inspirent directement de l'expérience des Indignés de la Puerta del Sol, eux-mêmes...

"Le national" n'est donc en aucune manière un substitut de "l'international" ou de "l'europeen". Loin de constituer "un repli", il en est au contraire la condition préalable dans une stratégie du faible au

fort. On ne comprend pas que de telles évidences, par ailleurs validées par les faits, échappent à l'entendement des "anti-démondialisation" se réclamant de la gauche critique, en particulier au sein d'une partie de l'altermondialisme.

"La démondialisation est un concept dynamique, affirme Bernard Cassen. Son "carburant" est l'exigence démocratique visant à récupérer la souveraineté populaire dans le périmètre où elle peut s'exercer réellement pour réguler les flux économiques et financiers. On objectera, non sans raison, que cela ferait entrer l'UE dans une zone de turbulences sans précédent, dont les débouchés ne sont pas garantis. Ce qui, en revanche, est garanti à l'avance, c'est l'austérité à perpétuité, l'explosion des inégalités et de la précarité, la poussée de la xénophobie. Les libéraux n'ont aucun état d'âme à ce sujet et ils ont déjà pris leur décision, avec comme seul garde-fou la crainte de troubles sociaux majeurs. Par pusillanimité, par confusion mentale entre "nation et nationalisme", par européisme béat..., la majorité de la gauche social-démocrate et une partie de la gauche critique semblent bien parties pour faire le même choix, mais par défaut. Elles libèrent ainsi un vaste espace pour les forces qui refusent de se laisser enfermer dans le piège d'une alternance factice". ■ ■

▲ Jacques NIKONOFF, *Sortons de l'euro! Restituer la souveraineté monétaire au peuple*, Éditions des Mille et Une Nuits, 2011 (454 pages, 19 euros).

Ⓞ "S'en sortir, sans sortir... ?" : vous pouvez prendre connaissance de l'entièreté du présent texte, à travers la référence suivante : <http://bxi.attac.be/spip/spip.php?article1353>

IL FAUT SORTIR DE L'EUROPE ET DE L'EURO POUR QUE L'ON S'EN SORTE..."

La zone euro adviendra au plus tard vers la fin du printemps 2012. Les conséquences politiques pourraient en être bien différentes suivant le moment où elle se produira. C'est sans doute la raison pour laquelle le personnel politique se refuse à accepter l'inévitable et à faire face à la réalité. Mais "les faits sont têtus". Le principe de réalité finit toujours par s'imposer aux idéologues. Cependant, à trop vouloir nier la réalité, elle se venge..."

Les choses sont plutôt simples : si un accord s'est fait assez aisément pour nommer "mondialisation" la configuration présente du capitalisme, alors il devrait s'en faire un aussi facilement pour entendre dans "démondialisation" l'affirmation d'un projet qui tient la souveraineté d'un peuple pour le concept-clé de l'époque moderne. La modernité, au sens conceptuel du terme, c'est que des communautés humaines se déclarent

pas autre chose que déclarer ne plus vouloir de ça!

Ces dernières années l'ont encore confirmé : toutes les expériences de rupture concrètes ont montré que ce n'est pas au niveau mondial ou régional, mais bien au niveau national, qu'il a été possible de faire bouger les lignes et même de remporter des victoires. Soit par les actions de gouvernements soutenus par les mouvements sociaux (comme en Amérique latine); soit par la pression, sur des États, exercée par des mouvements populaires (comme dans le monde arabe). Un mouvement social international ne peut se cristalliser et se développer de proche en proche qu'à partir d'une situation nationale de rupture. Pour tous ceux qui estiment que la construction européenne doit être refondée sur des bases radicalement différentes de celles du Traité de Lisbonne, cette rupture ne peut

enjoy

Capitalism[®]





NON A L'AUSTÉRITÉ AVEUGLE!

**PAS TOUCHE À L'INDEX,
A LA PRÉPENSION ET A LA PENSION,
AUX ALLOCATIONS D'ATTENTE ET
AUX ALLOCATIONS DE CHOMAGE**

NOUS AVONS DES ALTERNATIVES

- *Une relance économique*
- *Des emplois de qualité, en particulier pour les jeunes, et des revenus décents*
- *Des allocations sociales liées au bien-être*
- *La lutte contre la fraude fiscale et la fraude aux cotisations*
- *La levée réelle du secret bancaire*
- *Une fiscalité juste & une taxation du capital*
- *La fin des cadeaux aux entreprises par le biais, notamment, de la déduction des intérêts notionnels*
- *La taxation des transactions financières et régulation des banques*
- *Des services publics et un secteur non-marchand forts*

